



Bilan d'activité 2016

Une équipe au service de l'environnement



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Association agréée au titre de la protection de la nature



Ce troisième opus du bilan d'activité de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine met en lumière les données techniques qui, au fil des années, contribuent à améliorer nos connaissances cynégétiques et naturalistes.

La gestion des ressources naturelles n'est possible qu'en association étroite avec les utilisateurs du milieu.

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine travaille donc tout au long de l'année avec les associations spécialisées, les réseaux de correspondants, les différents services de l'environnement et bien sûr l'Administration départementale ; tout un tissu relationnel qu'il a fallu patiemment construire au fil des années pour se faire connaître et reconnaître.

Chaque lecteur pourra constater le degré de compétences déployé par la Fédération pour apporter notre « pierre à l'édifice » du développement durable, pour valoriser notre patrimoine commun qu'est la nature et nos savoirs.

L'éternel bras de fer, qui au niveau national oppose la chasse à certains organismes protectionnistes, a peu à peu évolué au niveau départemental vers de l'échange d'arguments sur des bases techniques et scientifiques. Depuis peu, des collaborations fructueuses ont vu le jour. Notre nature ordinaire a besoin d'unité dans les actions et non de clivages peu productifs.

C'est dans ce sens que les Administrateurs et le personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine veulent travailler, car des intérêts majeurs sont en jeu et débordent largement de notre simple loisir.

André DOUARD



Sommaire

Le socle de la chasse	p. 3
La FDC 35, Conseil d'Administration, Personnel, Commissions	p. 4 - 5
Partenaires de la FDC 35	p. 6 - 7
Gestion administrative et suites judiciaires	p. 8
Le permis de chasser	p. 10
La formation piégeage	p. 11
Formation tir à balle	p. 12
Les espèces	
Le lièvre	p. 14 - 19
Le faisan	p. 20 - 26
Baguage des bécassines	p. 28 - 29
La bécasse des bois	p. 30 - 32
Gibier d'eau chasse au gabion	p. 34 - 35
La sarcelle d'hiver	p. 37
Le canard siffleur	p. 38
Le canard colvert	p. 39
Le canard pilet	p. 40
Le canard souchet	p. 41
Le canard chipeau	p. 42
Les dégâts du grand gibier ...	p. 44 - 47
Le sanglier	p. 48 - 51
Le cerf élaphe	p. 52 - 53
Le chevreuil	p. 54 - 56
Le renard roux	p. 58 - 62
Surveillance sanitaire	p. 64 - 66
Les milieux :	
Le Marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine	p. 68 - 79

FDC 35

Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

Edition de novembre 2016

Directeur de la publication : André Douard
Responsable de projet : Philippe Baudron
Crédit photos : FNC, FDC 35,
Dominique Gest, Philippe Hervault
et Virginie Michel

Création et impression : **atimco** IMPRIM'VERT*
Papier PEFC - Encres végétales
Tirage : 2000 ex

Le socle de la chasse

La Fédération des chasseurs est une association Loi 1901 dont les orientations sont gérées démocratiquement lors d'une assemblée générale annuelle.

La représentativité de cette assemblée générale est garantie par l'adhésion obligatoire de chaque chasseur et l'essentiel des détenteurs de droits de chasse. Les pratiquants, comme les territoires, disposent d'un droit de vote qui les associe ainsi étroitement au développement de la chasse et aux responsabilités attribuées aux fédérations départementales ou interdépartementales.

L'assemblée générale annuelle n'est pas seulement le lieu d'un débat sur les budgets alloués aux diverses actions entreprises par la fédération ou aux montants des cotisations à définir, elle est un moment privilégié de partage des connaissances sur les informations les plus récentes dans les domaines scientifiques, juridiques, techniques... et d'échanges avec les responsables politiques, administratifs, économiques et sociaux du département. Les vœux et les projets qui y sont présentés sont préparés lors des réunions de secteurs qui permettent de prendre en compte la diversité des territoires et des pratiques cynégétiques.

Une structure à la fois privée et publique

La Fédération des chasseurs est une association relevant de la Loi 1901, donc « privée », ayant pour objectif la représentation et la défense des intérêts de la chasse et des chasseurs, assumant cependant **pour l'État des missions de service public**.

- Indemnisation des dégâts de grand gibier aux agriculteurs ⇒ plus de 35 millions d'euros d'indemnités versées en France.

- Formation des candidats à l'examen du permis de chasser ⇒ chaque année 22 000 candidats reçus à l'examen du permis de chasser, placé sous la responsabilité de l'ONCFS.
- Validation annuelle du permis de chasser et validation temporaire ⇒ 1 200 000 chasseurs français.

Les autres missions

La Fédération Départementale des Chasseurs est la cheville ouvrière pour l'établissement des plans de chasse grand et petit gibier. C'est un temps de travail et financier important.

- La Fédération Départementale des Chasseurs propose tout un panel de formations : sécurité, examen initial du gibier, agrément piégeur, garde de chasse particulier, régulation des prédateurs et déprédateurs...
- La Fédération Départementale des Chasseurs communique et informe : revues, bilans, site internet...
- La Fédération Départementale des Chasseurs partage ses connaissances de la nature en proposant des animations nature aux scolaires.
- La Fédération Départementale des Chasseurs participe à la protection des habitats de la faune sauvage.
- La Fédération Départementale des Chasseurs mène des études sur les espèces gibiers en partenariat avec l'ONCFS (lièvre, renard, sanglier).
- La Fédération Départementale des Chasseurs élabore le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), approuvé par le Préfet ; outil central du pilotage de l'activité cynégétique du département pour 6 ans.

➔ Conseil d'administration

Président

André DOUARD.

Vice-présidents

Jean-Pierre BOURDON, Patrick LAHAYE.

Trésorier

Louis TANNOUX.

Trésorier adjoint

Daniel GIBOIRE.

Secrétaire

Gilbert LERAT.

Autres membres du Conseil d'administration

Louis-René SEGOUIN,
Philippe PORTEU de la MORANDIERE,
Daniel REY, René RIMASSON,
Christine LORIAULT, Patrick GLEMEE,
Marcel PINCET, Christian AVRIL
et Loïc MORLAIS.

➔ Personnel

Directeur

Yves DESMIDT.

Service Administratif

Sylvie NEVEU, Valérie TREMEL, Karine LE FUR,
Sabrina PATRAT, Frédéric VAUCELLE.

Service Technique

Philippe BAUDRON, Didier HISBERG,
Franck DROUYER, Nicolas HAIGRON,
Cyril MANGEARD, David TANNOUX.

Agents d'entretien

Françoise BLANCHARD, Daniel PINSARD.

➔ Commissions

« Personnels fédéraux »

Les membres du BUREAU :
Messieurs DOUARD, BOURDON, LAHAYE,
TANNOUX, GIBOIRE, LERAT.

« Immobilière »

Les membres du BUREAU et Messieurs RIMASSON,
SEGOUIN, GLEMEE, RIMASSON.

« Communication, Information et Internet »

Messieurs REY, LAHAYE, BOURDON,
PORTEU de la MORANDIERE
et Madame LORIAULT.

Commission « Juridique et Contentieux »

Messieurs TANNOUX, GIBOIRE,
RIMASSON, GLEMEE, LAHAYE
et Madame LORIAULT.

« A.C.C.A. et A.C.C. »

Messieurs LERAT, TANNOUX, REY,
AVRIL, GIBOIRE, PINCET, SEGOUIN,
GLEMEE et Madame LORIAULT.

« Petit Gibier, Territoires et Espaces »

Messieurs LERAT, PINCET, GLEMEE, MORLAIS
et Madame LORIAULT.

« Migrateurs, Zone humide et Natura 2000 »

Messieurs BOURDON, GIBOIRE, REY, AVRIL,
RIMASSON, PORTEU de la MORANDIERE.

« Plan de chasse lièvre »

Messieurs SEGOUIN, GIBOIRE
et la COMMISSION PETIT GIBIER.

« Grand Gibier »

Messieurs TANNOUX, GIBOIRE,
PORTEU de la MORANDIERE, PINCET,
RIMASSON, GLEMEE, SEGOUIN, REY
et Madame LORIAULT.

« Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine »

Messieurs LERAT, REY, AVRIL, SEGOUIN,
LAHAYE, BOURDON, PINCET,
TANNOUX, RIMASSON, GLEMEE.

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

Commission Plénière :

Représentants des intérêts cynégétiques :
Messieurs DOUARD, REY, SEGOUIN, LAHAYE,
TANNOUX, LERAT, GIBOIRE, BOURDON,
DESMIDT, BAUDRON.

Commission spécialisée formation dégâts

agricoles de gibier : Représentants des chasseurs :
Messieurs DOUARD, TANNOUX, BAUDRON.

Commission spécialisée formation dégâts de

gibier en forêt : Représentants des chasseurs :
Messieurs DOUARD, TANNOUX, DROUYER.

Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne

Conseil d'Administration-Délégués FDC 35 :

Messieurs DOUARD, TANNOUX.

Commission Régionale Dégâts :

Conseil d'Administration-Délégués FDC 35 :

Messieurs DOUARD, TANNOUX, LAHAYE.
Conseiller Monsieur BAUDRON.

Service technique

Philippe BAUDRON	06 07 16 42 77
Didier HISBERG	06 07 16 42 82
Franck DROUYER.....	06 80 20 31 26
Nicolas HAIGRON	06 89 30 62 18
Cyril MANGEARD	06 85 23 48 96
David TANNOUX.....	06 89 30 62 25

➔ Répartition des tâches du personnel



Yves DESMIDT,
Directeur de la Fédération :
Assure la liaison entre le Conseil d'Administration et les services administratifs et techniques ; il est le chef du personnel, responsable des relations extérieures et du suivi des projets.

➔ Le Service Administratif



Sylvie NEVEU, Comptable :
Assure les comptabilités FDC 35 et Dégâts ; responsable du Guichet Unique.



Valérie TREMEL,
Secrétariat contentieux
Assistante juridique
Assure le suivi des structures associatives : A.C.C.A. - A.C.C. ; en liaison avec les avocats, suit les procédures judiciaires ; rédaction des textes à valeur réglementaire.



Sabrina PATRAT,
Accueil - Standard
Relation avec les adhérents ; informations ; saisies techniques et administratives.



Karine LE FUR,
Secrétariat fédéral
Assistante du Président
Secrétariat général et suivi administratif.



Axel DUMENIL,
CDD 2016
Valorisation de l'information géographique.



Frédéric VAUCELLE,
Informaticien
Assure la maintenance informatique de l'établissement ; adapte et crée des outils informatiques de gestion aux pratiques de la FDC 35 ; coordonne la conception de la revue FDC 35 ; suivi des devis ; commande de matériel.

➔ Le Service technique



Pôle Dégâts : Philippe BAUDRON,
Technicien Supérieur
Responsable de la gestion des dossiers dégâts ; dossiers départementaux (Natura 2000, TVB, SRCE) ; dossier agriculture et biodiversité ; suivi du SDGC ; analyse des prélèvements ; bilan d'activité.



Pôle Formation : Didier HISBERG,
Technicien
Formation à la sécurité ; formation et suivi des séances du permis de chasser ; communication ; participation aux réseaux ; accueil et gestion des séances de ciblage.



Pôle Terrain : Franck DROUYER,
Technicien Supérieur
Organisation des plans de chasse ; opérateur concernant toutes les opérations de terrain en lien direct avec les adhérents ; participation aux réseaux ; collaboration avec le service contentieux pour ce qui concerne le suivi des territoires A.C.C.A. et A.C.C., baux, réserves ; suivi des opérations techniques et de régulation des prédateurs.

Trois Techniciens,
Nicolas HAIGRON, Cyril MANGEARD,
David TANNOUX



sont chargés du contact avec les adhérents dans leurs secteurs (visites, conseils, informations...), de missions de police et des expertises de dégâts de grand gibier. Ils sont également chargés de la mise en place des opérations techniques de terrain : suivi de GIC, opérations de régulation, reprises, prévention des dégâts, animation et organisation des cycles de découverte et initiation à la nature pour les groupes scolaires.



Françoise BLANCHARD,
Agent d'entretien
(locaux de la FDC 35).



Daniel PINSARD,
Agent d'entretien
(site de Beauregard et Marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine).

Partenaires de la FDC35

Les associations spécialisées

Créées pour défendre les intérêts de leur pratique favorite et être un interlocuteur privilégié et un relais de terrain pour la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Association des Jeunes Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

M. Toni Sourdin
Maison de la Chasse
Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. 06 86 83 16 42 - ajc35@hotmail.fr

Union des A.C.C.A. et Société Communales de Chasse d'Ille-et-Vilaine

M. Daniel Giboire
Langeotte - 35150 Janzé
Tél. 02 99 47 26 50

Associations des Chasses Privées et Domaniales

M. Porteu de la Morandière Philippe
Le bois de Bintin - 35160 Talensac
Tél. 06 70 65 42 40

Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine (Domaine Maritime)

M. Grégory Contin
55, rue Robert Schumann - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 56 58 58 - Fax. 02 99 82 22 34

Association des Chasseurs de Grand Gibier d'Ille-et-Vilaine

M. Jean-Michel Martin
9 mail F. Mitterrand - 35000 Rennes
Tél. 06 73 62 78 14
jeanmichelmartin.rennes@orange.fr

Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 35)

ZAC Atalante Champeaux
Rue Maurice Le Lannou - CS 74241
35042 Rennes Cedex
Tél. 02 23 48 26 23

Association Départementale des Chasseurs Sous Terre d'Ille-et-Vilaine

M. Daniel Pinsard
La Frogerie - 35450 Val d'Izé
Tél. 06 15 48 77 03

Association Départementale des Piégeurs Agréés d'Ille-et-Vilaine

M. Alexis Hoguet
Les Places - 35480 Guipry
Tél. 06 80 20 01 56

Club National des Bécassiers

Section Départementale 35
M. René Rimasson
17, rue de Brizeux - 35700 Rennes
Tél. 02 99 38 03 20

Bécassiers de Bretagne

Délégué départemental - M. René Dominguez
11, rue de l'Antarctique - 35580 Guichen
Tél. 06 15 62 67 06 - rnedgz@orange.fr

Union Départementale des Piégeurs d'Ille-et-Vilaine

M. Jean-Claude Harel
7, la Roncelinais - 35750 Iffendic
Tél. 06 81 63 12 22

Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants Département d'Ille-et-Vilaine

M. Ludovic Patrat
Le Coudray - 35270 Combourg
Tél. 06 29 32 22 43

Association Départementale de Chasse à l'Arc

M. Maxime Brunet
La Blancharderie - 35370 Argentré-du-Plessis
Tél. 06 84 03 01 30 - maxime_brunet@orange.fr

Association Départementale des Louvetiers d'Ille-et-Vilaine

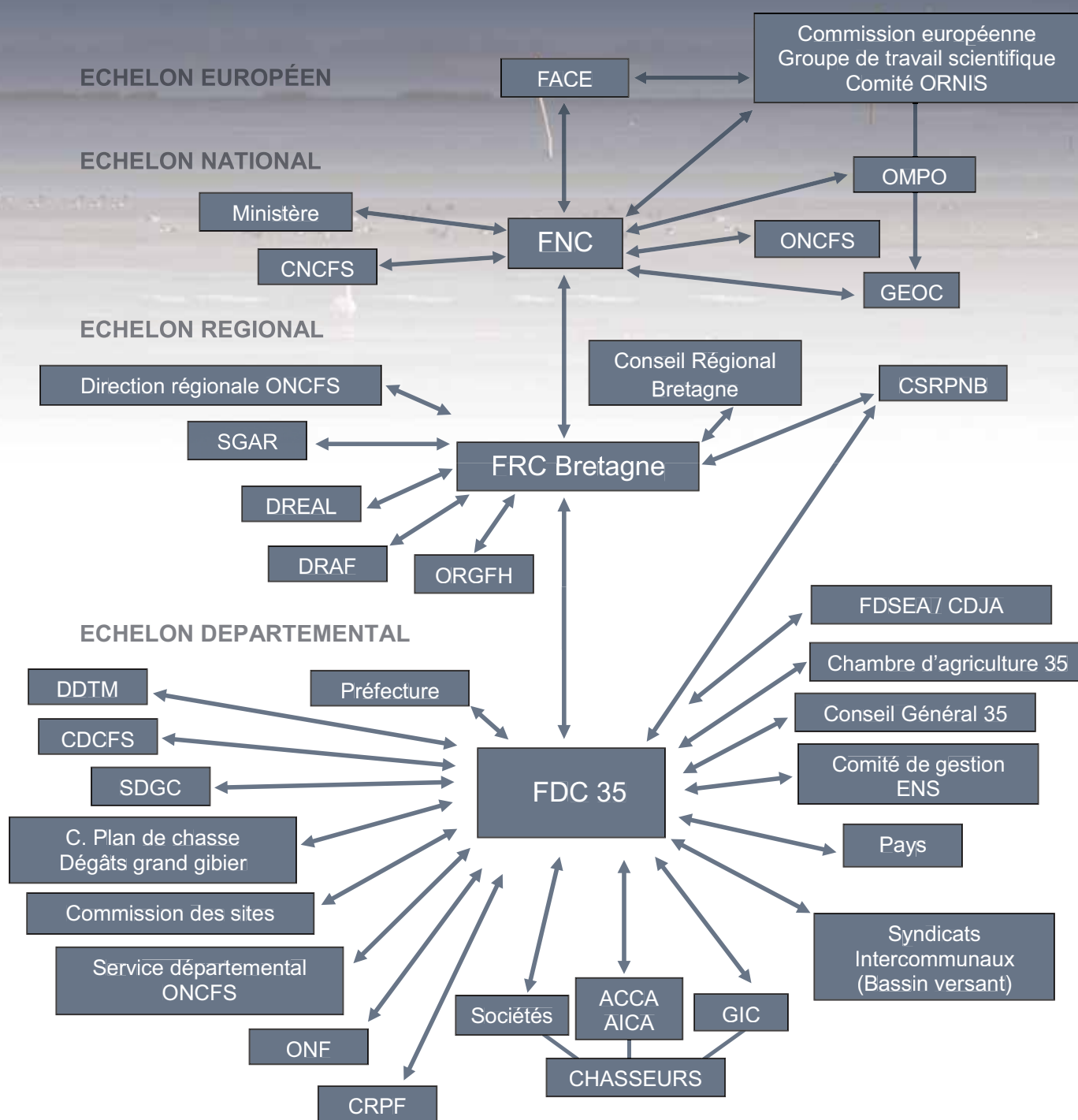
M. André Pioc
La Corbière - 35250 Saint-Sulpice-la-Forêt
Tél. 02 99 55 93 87

Union Nationale des Utilisateurs de Chien Rouge

Délégué Départemental - M. Karl Desaize
La Ville Aubry - 35540 Miniac-Morvan
Tél. 06 60 59 70 79 - karl.desaize@yahoo.fr
www.unucr.fr

Association Départementale de Chasse Fluviale d'Ille-et-Vilaine

M. Pierre Letort
27 rue de Brest - Porphyre - 35000 Rennes
Tél. 06 88 08 70 53 - adcf35@orange.fr



➔ ÉCHELON EUROPÉEN

FACE : Fédération des Associations de Chasseurs de l'Europe.

OMPO : Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental.

Comité ORNIS : Comité d'adaptation de la Directive 79/409.

➔ ÉCHELON NATIONAL

CNCFS : Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Donne des avis au ministre afin de déterminer les périodes et les conditions de chasse. Seul habilité à traiter du migrateur.

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

GEOC : Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse.

➔ ÉCHELON RÉGIONAL

SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales (dépend de la Préfecture de Région).

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ORGFH : Orientation Régionale de Gestion de la Faune et de ses Habitats Détermine les Schémas et l'ensemble des règles à respecter.

CSRPN Bretagne : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne.

➔ ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

CDCFS : Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage Regroupe les divers intervenants du milieu rural. Fait des propositions au Préfet afin de déterminer dates et conditions de pratique.

SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (définit les conditions d'exercice de la chasse (PMA, suivi, gestion...).

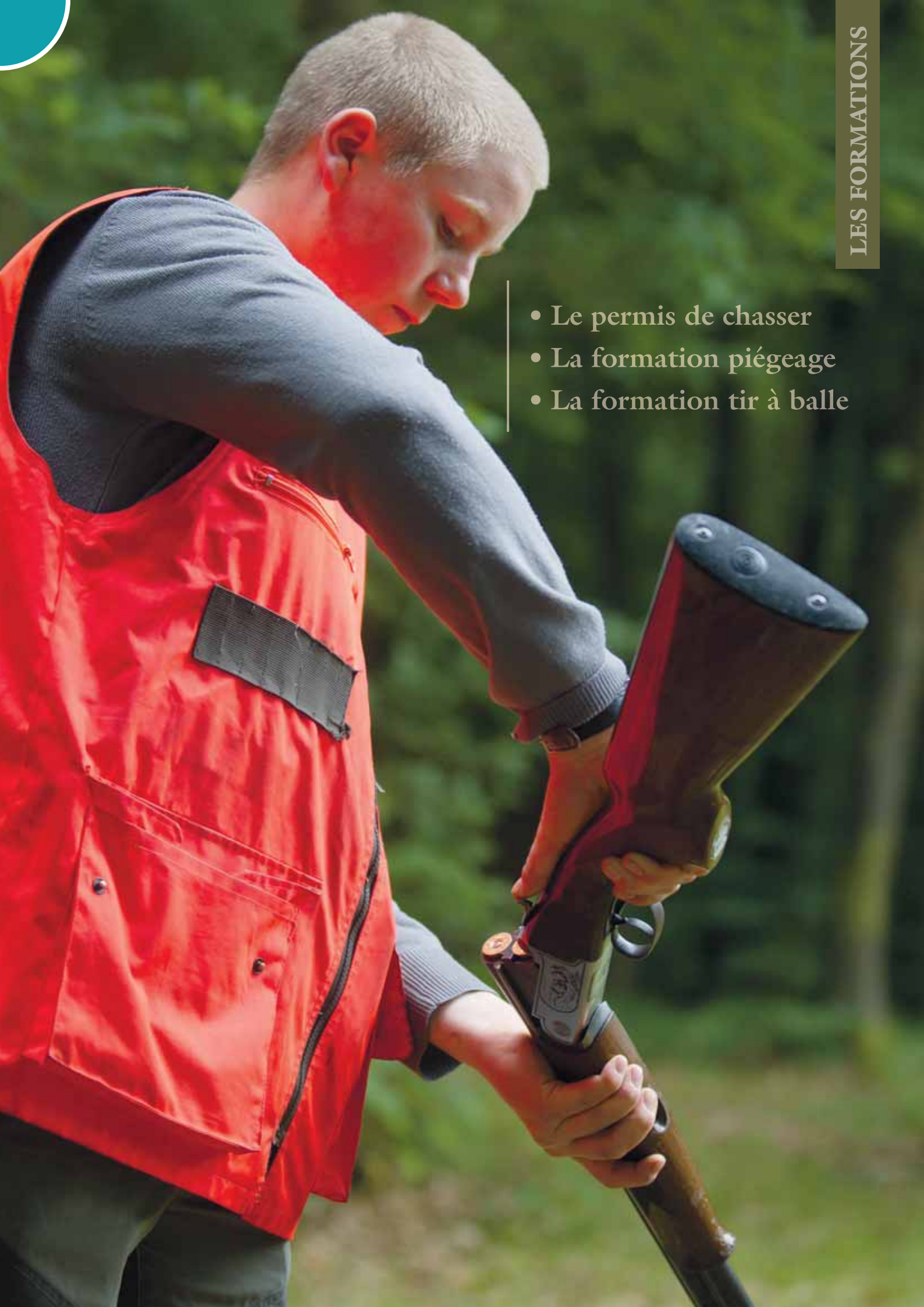
ENS : Espaces Naturels Sensibles (Conseil Général 35).

Gestion administrative et suites judiciaires

Contentieux police de la chasse

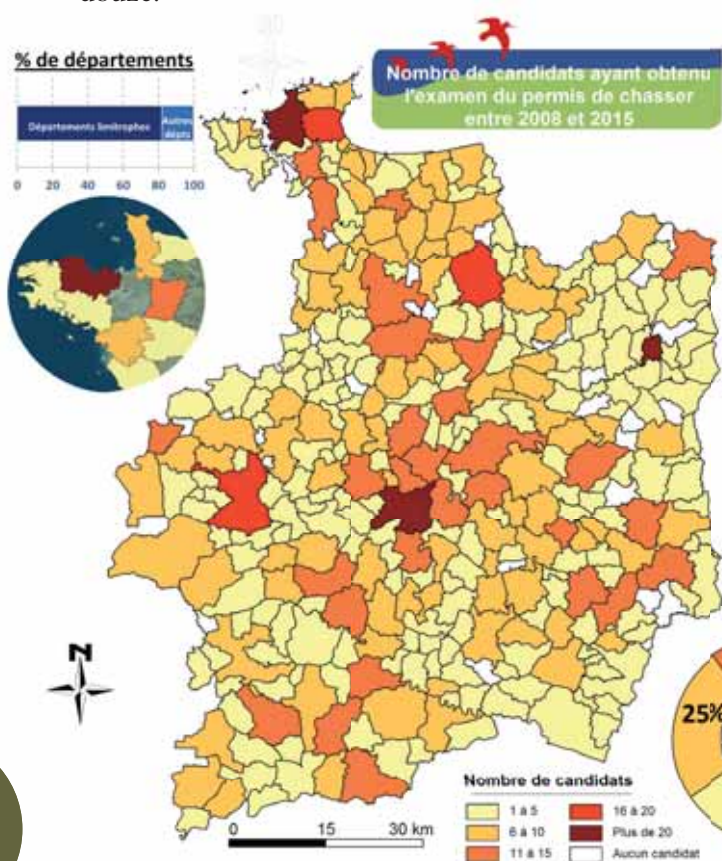
Extrait des condamnations prononcées par les Tribunaux

Infractions	Condamnations	Retrait permis de chasser	
	Emprisonnement, Amende, Indemnités aux parties civiles (dommages et intérêts et frais de procédures)	Durée	La peine a-t-elle été exécutée ?
Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égale à 3 mois lors d'une action de chasse.	TRIBUNAL POLICE FOUGÈRES 300 € amende, Confiscation arme, 2000 € à titre de provision à l'une des parties civiles, 549,17 € (remboursement frais médicaux), 96,67 € (remboursement frais pharmaceutiques), 23,16 € (remboursement frais d'appareillage), 457,92 € (remboursement indemnités journalières), 375,64 € (art. L376-1 Code sécurité sociale) à l'autre partie civile.	1 AN	OUI
Chasse en temps prohibés (tir du pigeon le 22/02/2015 alors que l'espèce est fermée depuis le 20/02/2015).	TRIBUNAL POLICE FOUGÈRES 200 € amende, 500 € DI FDC35, 500 € Art 475-1 CPP FDC35.	1 AN	OUI
Absence de marquage d'un lièvre soumis au plan de chasse.	TRIBUNAL POLICE FOUGÈRES : 200 € amende, 700 € DI FDC35, 500 € Art 475-1 CPP FDC35, 400 € DI - Adhérent FDC35, 200 € Art 475-1 CPP - Adhérent FDC35.	2 ANS	OUI
Absence de marquage d'un lièvre capturé dans le cadre d'un PMA.	TRIBUNAL POLICE RENNES 300 € amende, Confiscation fusil Verney Caron, 700 € DI FDC35, 350 € Art 475-1 CPP FDC35.	1 AN	OUI
Homicide involontaire lors d'une action de chasse par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence. Homicide involontaire lors d'une action de chasse.	TGI RENNES - CHAMBRE CORRECTIONNELLE 4 mois emprisonnement délictuel avec sursis, 5 ans d'interdiction de détenir ou de porter une arme soumise à autorisation, Confiscation armes.	5 ANS	OUI
Transport d'un sanglier soumis au plan de chasse non marqué ou non identifié.	TRIBUNAL POLICE FOUGÈRES 1 ^{er} contrevenant « responsable du plan de chasse » : 200 € amende pour transport de gibier mort soumis au plan de chasse non marqué, 200 € amende pour non-respect de ses obligations par le titulaire d'un plan de chasse individuel.	1 AN	OUI
Non- respect de ses obligations par le titulaire d'un plan de chasse individuel (Contrôle de l'exécution du plan).	2 ^e contrevenant : 500 € amende pour transport de gibier mort soumis au plan de chasse non marqué, Condamnés solidairement : 760 € DI FDC35, 500 € art 475-1 CPP FDC35.	2 ANS	OUI
Chasse sans plan de chasse individuel sanglier.	TRIBUNAL DE POLICE DE FOUGÈRES 1 ^{er} contrevenant : 200 € amende pour chasse sans plan de chasse, 200 € d'amende pour transport de gibier mort soumis au plan de chasse non marqué, 200 € d'amende pour utilisation de munitions interdites pour la chasse du sanglier.	3 ANS	OUI
Utilisation de munitions interdites pour la chasse du sanglier (plomb n°7 ½).	2 ^e contrevenant : 200 € amende / transport sanglier soumis au plan de chasse non marqué ou non identifié.	1 AN	OUI
Transport d'un sanglier soumis au plan de chasse non marqué ou non identifié.			

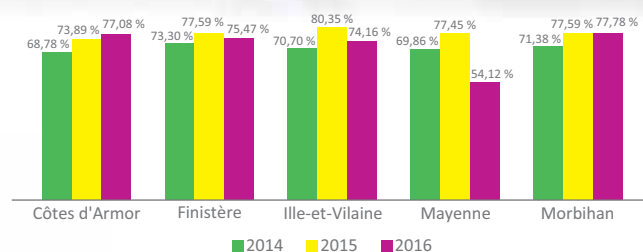
- 
- A young man with short blonde hair is shown from the side, looking down at a shotgun he is holding. He is wearing a grey long-sleeved shirt and a bright red high-visibility vest. The background is a blurred green forest. The text 'LES FORMATIONS' is written vertically in a gold-colored box in the top right corner. A list of three bullet points is positioned to the right of the man, separated from the text by a thin vertical line.
- Le permis de chasser
 - La formation piégeage
 - La formation tir à balle

Le permis de chasser

L'examen du permis de chasser est la première étape dans la vie d'un chasseur. La formation des candidats à l'examen du permis de chasser représente un poste technique à temps plein pour la Fédération. Le site de formation de la Fédération fonctionne onze mois sur douze.



Pourcentage des résultats du permis de chasser au niveau régional



EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER 2015, EN QUELQUES CHIFFRES...



Nombre de personnes inscrites à l'examen
325



Nombre de journées de formation obligatoire
48

Nombre de personnes formées
276



Nombre de journées de formation facultative (révisions)
43

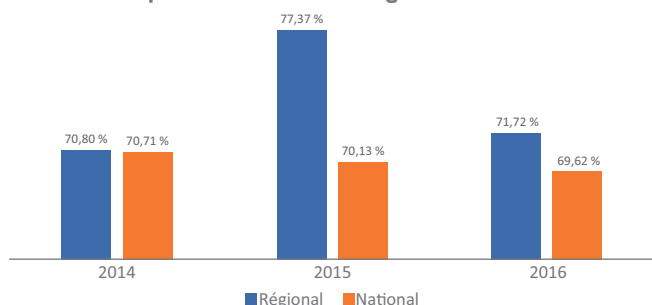


Nombre de candidats présents à l'examen
346

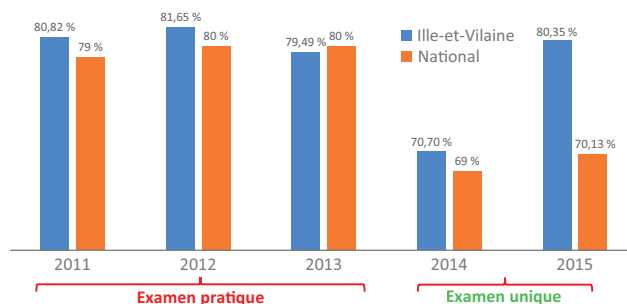


Nombre de candidats reçus à l'examen
278

Pourcentage des résultats du permis de chasser régional/national



Évolution du pourcentage de réussite des candidats à l'examen du permis de chasser (pratique)



La formation piégeage

Destruction des espèces classées nuisibles

Le Code de l'environnement précise que c'est le propriétaire, possesseur ou fermier qui est détenteur du droit de destruction sur les terres dont il a la garde. Il peut, dans ce cadre, soit procéder personnellement aux opérations de destruction, soit y faire procéder en sa présence, soit déléguer son droit de destruction par écrit.

Le droit de destruction étant lié à la propriété et étant distinct du droit de chasse, le titulaire d'un bail de chasse, la personne autorisée à chasser sur le territoire du propriétaire ou encore les associations de chasse recevant le droit de chasse n'ont pas automatiquement le droit de destruction.

Il appartient alors à toute personne physique ou morale de solliciter cette délégation (écrite de préférence).

Ce droit de destruction n'est pas exclusif. Il peut ainsi être exercé à la fois par le propriétaire et/ou la ou les personnes délégataires.

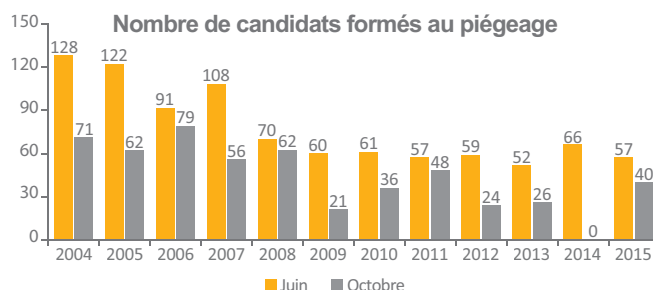


Dans le cas particulier d'une ACCA, le propriétaire qui a délégué (par écrit) le droit de destruction à l'association pourra continuer à exercer son droit de destruction dans les mêmes conditions que chacun des membres de l'ACCA.

Pour qu'une personne soit autorisée à piéger, le permis de chasse n'est pas nécessaire, mais un agrément du préfet est généralement obligatoire.

Cet agrément est délivré après avoir suivi une formation au piégeage assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine (2 journées).

L'agrément n'a pas de durée limitée et est valable sur l'ensemble du territoire national.



Formation tir à balle

Tir à balle avec un fusil lisse

L'Ille-et-Vilaine est historiquement un pays de chasse du petit gibier. Ce n'est qu'au début des années 2000 que la population croissante de sangliers a commencé à susciter l'intérêt d'un grand nombre de chasseurs.

Malgré l'expansion des armes à canon rayé, les chasseurs Brétiliens utilisent majoritairement la même arme pour le petit ou le grand gibier, c'est-à-dire le fusil lisse.

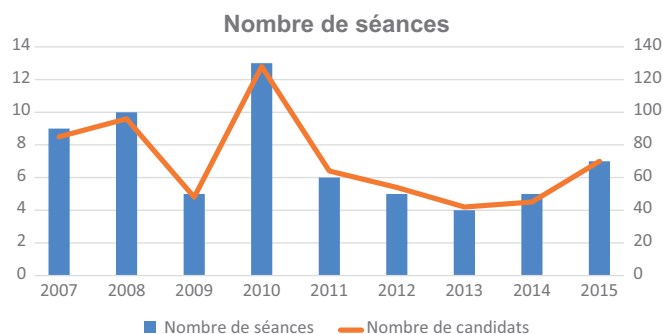
Conscient de cette situation, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine propose une formation à tous les chasseurs Brétiliens titulaires de leur permis de chasser validé pour la saison en cours.

Cette formation, d'une demi-journée sur le site de Beauregard, est limitée à une dizaine de stagiaires par session.

Après l'accueil des candidats et la vérification du bon état de fonctionnement des armes, le moniteur dresse un inventaire rapide des principaux modèles de balles existants sur le marché pour les armes lisses.



Le premier exercice consiste à tirer sur une cible fixe, placée à 30 mètres ; tir debout avec ou sans appui et avec différents types de balles. Les tireurs se rendent compte qu'une même arme n'aura pas le même résultat balistique en fonction du type de balle utilisée et qu'une différence peut apparaître entre le premier et le deuxième canon, en fonction du chokage de l'arme et que la distance de 30 mètres est déjà lointaine pour un fusil lisse.



Le deuxième exercice est un tir sur une cible en mouvement (sanglier courant) entre 20 et 25 mètres. Là encore, les chasseurs observent qu'environ un tir sur quatre atteint la cible et permettrait de retrouver facilement un sanglier tiré dans les mêmes conditions.

Au cours de ces différents exercices, la sécurité à la chasse n'est pas oubliée. Sont abordés : les manipulations des armes, les angles de tir, les déplacements, etc. avec des mises en situation.

Le chasseur prend vite conscience qu'il était moins compétent qu'il ne le supposait, mais les progrès sont généralement rapides et permettent d'améliorer l'efficacité et la sécurité.

Cette formation a lieu principalement au printemps et en été, autant de fois que nécessaire (sous réserve d'un groupe minimum de 8 participants).

- Le lièvre
- Le faisan

Petite faune sédentaire

Le lièvre (*Lepus europaeus*)



Le réseau lièvre ONCFS/FNC/FDC

D'après la Lettre n° 1 du Réseau lièvre - décembre 2015

Annoncé lors du Colloque national lièvre à Troyes en 2013, **ce nouveau réseau a vu le jour en 2015**. Il s'appuie sur la Charte des réseaux ONCFS/FNC/FDC et complète les réseaux existants en matière de faune de plaine : perdrix grise, faisan et perdrix rouge.

Les objectifs sont les suivants :

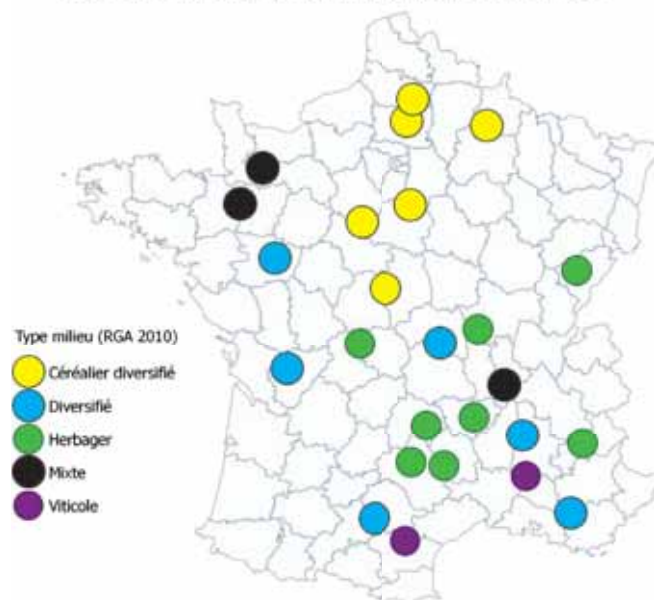
- jouer un **rôle de « veille »** sur l'évolution générale des populations de lièvre ;
- **améliorer les connaissances** en étudiant l'effet de différents facteurs sur la dynamique des populations grâce à des données recueillies de la même façon dans de nombreux territoires ;
- **favoriser les échanges** entre gestionnaires et **mieux diffuser les connaissances** et expériences acquises sur la biologie et la gestion du lièvre.



Un des objectifs du Réseau est de regrouper des territoires répartis dans toute la France et situés dans une diversité d'habitats représentative de notre pays. Comme il ne nous était pas possible d'intégrer d'emblée un très grand nombre de territoires, nous avons proposé, pour commencer, d'en sélectionner un par région administrative, en lien avec les Fédérations régionales et les Fédérations de chasse, en orientant la recherche vers des régions agricoles pré-déterminées.

À l'issue de la phase de création, le Réseau comptait 18 territoires ; en 2016, 7 nouveaux sont venus compléter le Réseau.

Répartition géographique des 5 types de milieux



Ces 25 territoires couvrent de 5 000 hectares à plus de 45 000 hectares, dont 72 % de SAU en moyenne. Au total, cela représente plus de 560 000 hectares.

Ils peuvent être regroupés en 5 types d'habitat :

- Céréalier diversifié (cercle jaune),
- Diversifié (cercle bleu),
- Herbager (cercle vert),
- Mixte (cercle noir),
- Viticole (cercle violet).

Dès la création du Réseau, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a été volontaire pour intégrer ce nouveau réseau.

La Fédération d'Ille-et-Vilaine travaille depuis le début des années 1980 sur le suivi de la population lièvre. Le travail collaboratif du service technique de la Fédération et de la section « lièvre » de l'ONCFS de Nantes est important depuis plus de dix années.

L'intégration du Réseau était donc une évidence. Le GIC du Vendelais a été choisi comme territoire de référence ; le seul pour l'instant en Bretagne.

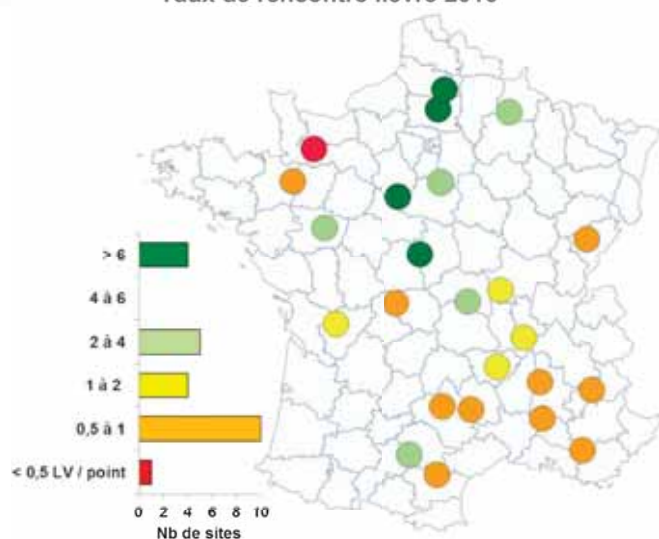
Les premiers dénombrements

Les dénombrements nocturnes réalisés au début de l'année 2015 sont les premières données recueillies dans le cadre du Réseau Lièvre. Ils ont été menés selon deux protocoles : soit un comptage par points (dans 9 territoires), soit un comptage assis à bord d'un véhicule le long de segments d'environ 1 kilomètre (dans 9 territoires).

Les comptages par point (EPP : échantillonnage par points avec un projecteur) fournissent un taux de rencontre (TR) : nombre moyen de lièvres vus par point.

Les comptages par tronçon de 1 kilomètre fournissent un indice kilométrique d'abondance (IK ou IKA) : nombre moyen de lièvres vus par kilomètre.

Taux de rencontre lièvre 2016



Taux de Rencontre (TR) converti :
 $TR = IK / 2,5$ (1 point = 0,4 km)

Sans grande surprise, les territoires céréaliers et diversifiés présentent les valeurs de taux de rencontre les plus élevées (généralement supérieures à 2, voire supérieures à 6 lièvres par point dans trois territoires céréaliers sur cinq).

Les milieux herbagers et mixtes présentent quant à eux des valeurs inférieures à 2 lièvres par point.

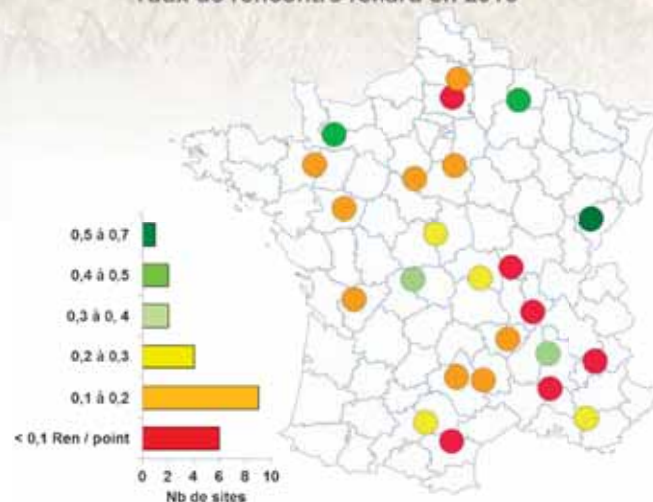
D'une manière générale, la comparaison des taux de rencontre entre territoires doit se faire avec prudence. Néanmoins, les grandes différences de taux de rencontre observées entre milieux céréaliers et herbagers ou mixtes s'expliquent essentiellement par de réelles différences de densité de lièvres, et non des différences de détection des animaux.

Ces différences sont conformes aux connaissances déjà acquises sur l'espèce, favorisée par les milieux ouverts, à forte proportion de céréales. Les paramètres démographiques, en particulier les succès de la reproduction, y sont généralement meilleurs. Nous le vérifierons dans le cadre du Réseau Lièvre grâce au recueil des cristallins. La présence complémentaire d'autres cultures, offrant une diversité de couvert tout au long de l'année, favorise également de plus fortes densités de lièvres.

Abondance des renards

Les renards sont également notés lors des dénombrements nocturnes. Les taux de rencontre relevés vont de 0 à 0,6 renards par point. Sur cette première année, la relation entre abondance de lièvres et abondance de renards n'apparaît pas très nette, même si les deux territoires présentant les taux de rencontre renard les plus élevés correspondent aux taux de rencontre lièvre les plus faibles.

Taux de rencontre renard en 2016



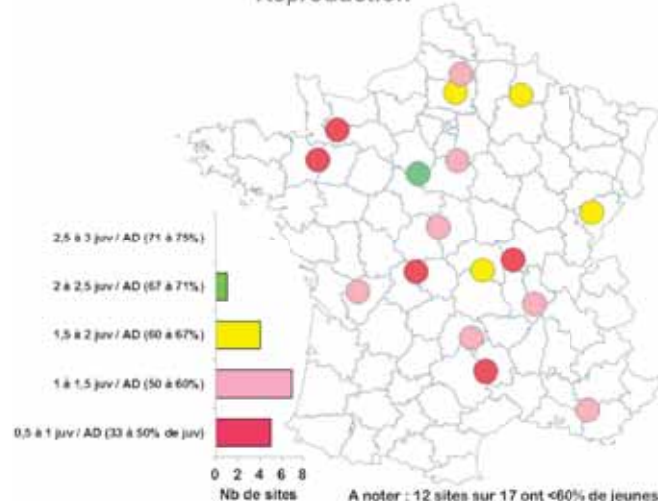
Age-ratio : recueil des cristallins

Le cristallin est une lentille qui se trouve à l'intérieur de l'œil. Cet organe a la particularité d'avoir une croissance continue tout au long de la vie d'un mammifère.

Chez le lièvre, grâce à la pesée du cristallin, il est possible de faire la différence entre les jeunes de l'année et les adultes avec une excellente fiabilité.

Cela permet ensuite de déterminer la proportion de jeunes parmi les animaux prélevés à la chasse, ce qui constitue **un indice du succès de la reproduction** de la saison écoulée.

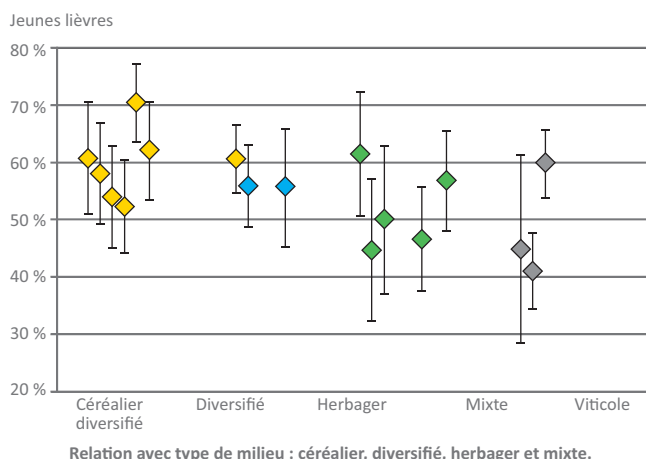
Reproduction



A noter : 12 sites sur 17 ont <60% de jeunes

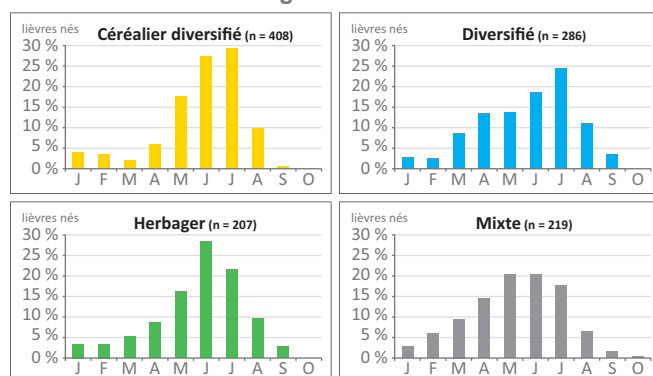
Il existe une corrélation positive avec le pourcentage de céréales présent sur le territoire. Le succès de la reproduction est également plus fort là où les densités de lièvre sont les plus fortes.

Relation entre succès de reproduction et type de milieu



Pour les jeunes de l'année, grâce à l'analyse des cristallins (pesée), il est possible d'estimer leur date de naissance, ce qui permet d'étudier l'incidence de divers facteurs sur le succès de la reproduction (milieux ; prédation ; mécanisation...).

Chronologie des naissances



Ces cinq histogrammes mettent en évidence qu'il existe plusieurs scénarios dans la chronologie et le succès de la reproduction du lièvre.



LES MILIEUX CÉRÉALIERS

Ils présentent une courbe des naissances resserrée répartie sur 3 mois (mai, juin et juillet), représentant plus de 70 % de la reproduction avec un pic en juillet (30 %).

Les mois de mai, juin et juillet sont les meilleurs mois de reproduction connus chez le lièvre où les naissances peuvent s'étaler de janvier à septembre.

Les milieux céréaliers présentent également un taux de survie des jeunes, nés pendant ces trois mois, très important (couvert important, peu de mécanisation agricole...).

LES MILIEUX DIVERSIFIÉS

Ils présentent un pic des naissances en juillet, mais plus faible qu'en milieux céréaliers.

La chronologie des naissances commence en mars, pour évoluer régulièrement jusqu'au pic de juillet, puis une forte baisse en août.

Le succès de reproduction est plus faible, mais reste proche de 60 % de jeunes dans le tableau de chasse.



LES MILIEUX HERBAGERS

Ils présentent un pic de naissances maximum quasi-équivalent à celui des milieux céréaliers, mais en juin. Les naissances commencent à être significatives en avril, puis évoluent jusqu'en juin ; une baisse nette apparaît en juillet et plus marquée en août.

Le succès de reproduction faiblit également pour se situer aux environs de 50 %.

LES MILIEUX MIXTES (cas de l'Ille-et-Vilaine)

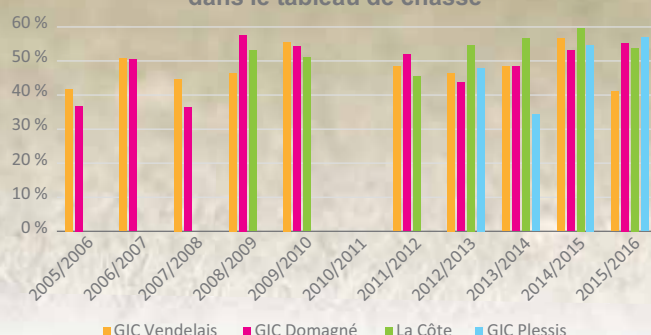
La reproduction du lièvre est plus étalée de la fin d'hiver à l'été sans pic marqué.

En février, la cohorte des naissances représente déjà plus de 5 %, quasi 10 % en mars et 15 % en avril ; les mois de mai et juin sont d'environ 20 % (mois les plus forts). Contrairement aux autres milieux, le mois de juillet est faible (environ 17 %), contre environ 30 % en milieux céréaliers et herbagers et environ 25 % en milieux diversifiés.

Le succès de reproduction est le plus faible de ces quatre milieux !

La mécanisation agricole régulière pendant les meilleurs mois de reproduction est probablement un des facteurs négatifs qui s'ajoute à la prédation et peut être encore à d'autres facteurs encore mal identifiés.

Évolution du pourcentage de jeunes lièvres dans le tableau de chasse



DÉCOUVERTE SANITAIRE : LE VIRUS RHDV2 EST PRÉSENT CHEZ LE LIÈVRE D'EUROPE

Au début des années 1980, deux maladies mortelles de type hémorragique sont apparues chez le lièvre et le lapin domestique et sauvage. Appelées EBHS (*European Brown Hare Syndrome*) chez le lièvre et VHD (*Viral Haemorrhagic Disease*) chez le lapin, elles sont dues à deux virus différents de la famille des Calicivirus.

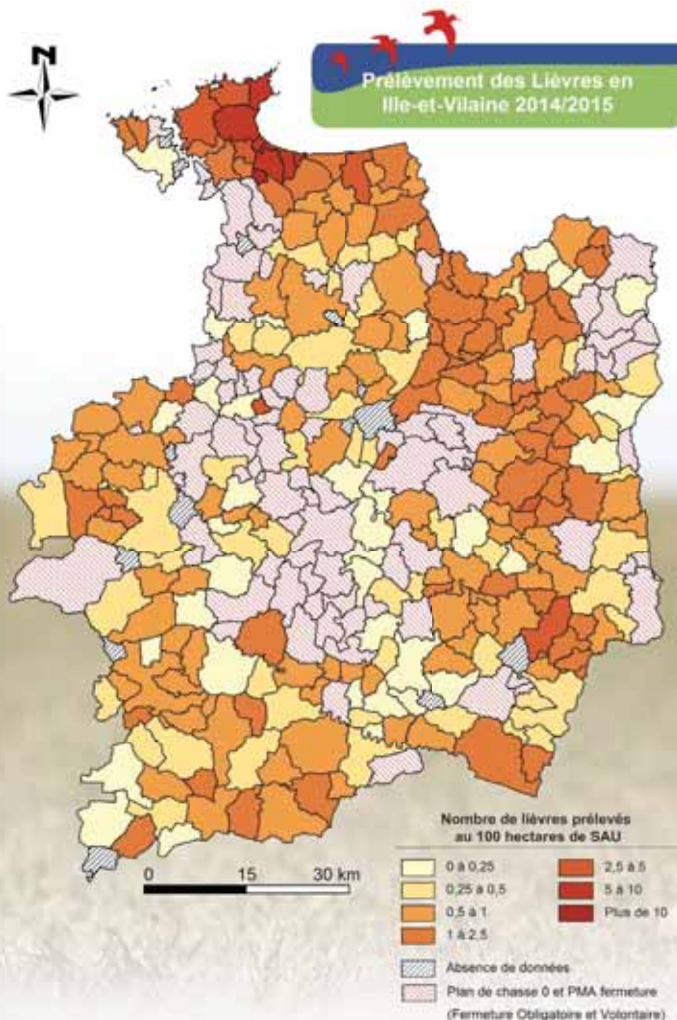
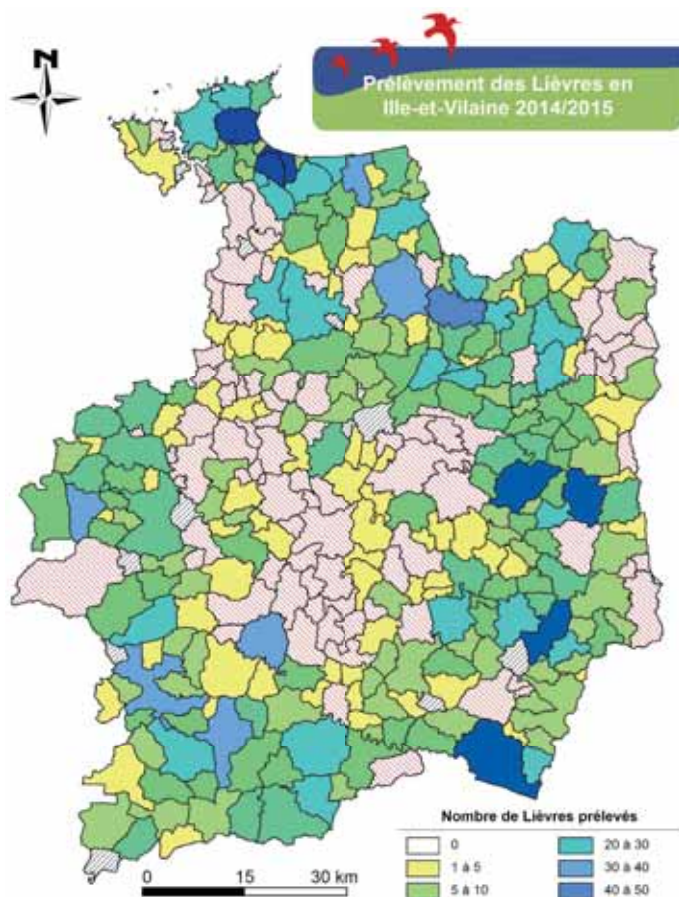
Ces maladies sont surveillées et étudiées en France grâce au réseau d'épidémiosurveillance SAGIR, administré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la Fédération nationale des chasseurs (FNC), en partenariat notamment avec les Laboratoires Départementaux d'Analyses Vétérinaires (LDAV).

Des recherches ont été réalisées récemment par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et l'ONCFS pour comprendre l'origine de la mort de lièvres d'Europe présentant les mêmes symptômes que l'EBHS mais pour lesquelles les analyses conduites ces dernières années dans un cadre diagnostique ne permettaient pas de détecter la présence du virus de l'EBHS.

Ces recherches ont montré que, parmi les lièvres analysés en 2015 par le réseau SAGIR et présentant des symptômes évocateurs de l'EBHS, 55 étaient porteurs du virus de l'EBHS et 40 étaient porteurs du virus RHDV2. Ce virus, apparu en 2010 en France, est proche du virus d'origine de la VHD chez le lapin et est aujourd'hui responsable de 98 % des épidémies de maladie hémorragique chez cette espèce.

Ces résultats montrent donc que le virus RHDV2 peut passer d'une espèce à l'autre et provoque chez le lièvre d'Europe des lésions similaires à celles provoquées par le virus de l'EBHS. Ces infections de lièvres par le virus RHDV2 ne constituent pas un phénomène isolé puisqu'en 2015, elles se sont produites dans 21 départements différents et elles représentent plus de 40 % des épidémies de maladie hémorragique chez le lièvre. Toutefois, les données recueillies dans le cadre de SAGIR ne montrent pas de recrudescence de maladie hémorragique chez le lièvre en 2015. Rien n'indique donc à ce stade que le passage du RHDV2 au lièvre s'accompagne d'un accroissement de l'impact de la maladie hémorragique, connue en France depuis le début des années 1980.

Les outils de diagnostic utilisés en routine par les LDAV dans le cadre de SAGIR vont être adaptés dans les prochains mois pour améliorer la surveillance du RHDV2 chez le lièvre et suivre sa progression spatio-temporelle.



Mesures de gestion du lièvre - Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013-2019 Maîtrise des prélèvements

ZONE EN PLAN DE CHASSE

- Discussion et proposition de plan de chasse (attribution) au sein d'unités de gestion.
- Application d'un plan de chasse « zéro » pour les IKA communaux inférieurs à 1.

ZONE HORS PLAN DE CHASSE (ZONE PMA)

- Fermeture ou modulation de la pression de chasse sur une période triennale.

IKA communal inférieur à 1,25

⇒ fermeture ou passage en plan de chasse

IKA communal supérieur à 1,25

⇒ limitée à 1 jour (dimanche)

IKA communal supérieur à 1,75

⇒ limitée à 2 jours (2 dimanches)

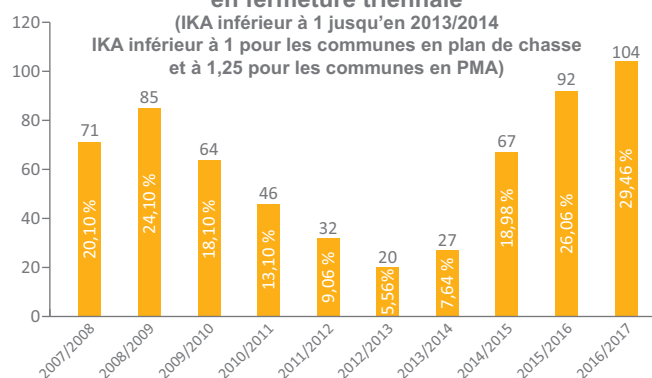


Restitution du bilan de prélèvement obligatoire à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine. La non-restitution du bilan de prélèvement entrainera automatiquement une non-attribution du bracelet lièvre pour la saison suivante.

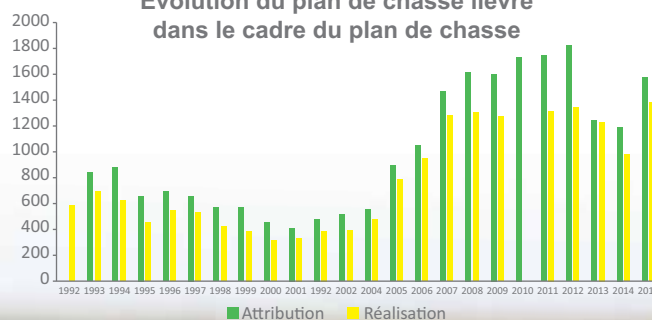
Tableau comparatif des modalités de chasse par commune

	2015/2016	2016/2017	Évolution
Pourcentage des communes en fermeture triennale	26,06 %	29,46 %	↗
Pourcentage de communes à 1 journée de chasse (PMA)	23,79 %	22,66 %	≈
Pourcentage de communes à 2 journées de chasse (PMA)	20,39 %	15,86 %	↘

Évolution du nombre de communes en fermeture triennale



Évolution du plan de chasse lièvre dans le cadre du plan de chasse



Le nombre de jours de chasse au lièvre pourra être diminué (une journée remplacée par la fermeture ; deux journées ramenées à une journée) sur une commune si le ou les territoires majoritaires en surface en font la demande et ce, pour une période triennale.

Après une période de fermeture triennale (IKA inférieur à 1,25) : si l'indice kilométrique d'abondance permet une réouverture de la chasse au lièvre, celle-ci sera plafonnée pour une période de trois ans à une journée (1 dimanche) pour les zones hors plan de chasse.

Maintien du PMA de 1 lièvre/saison/chasseur, matérialisé par un système de marquage.

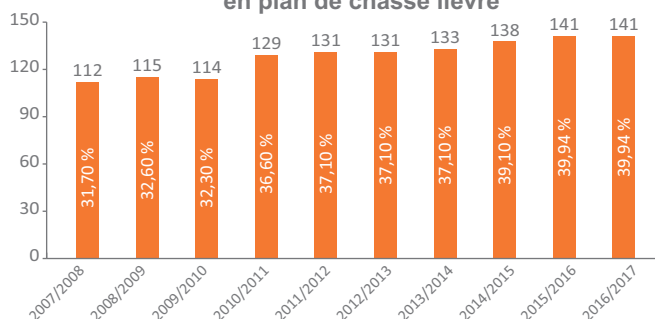
Bracelet individualisé par la validation et le numéro du carnet bécasse remis lors de la validation annuelle du permis de chasser.



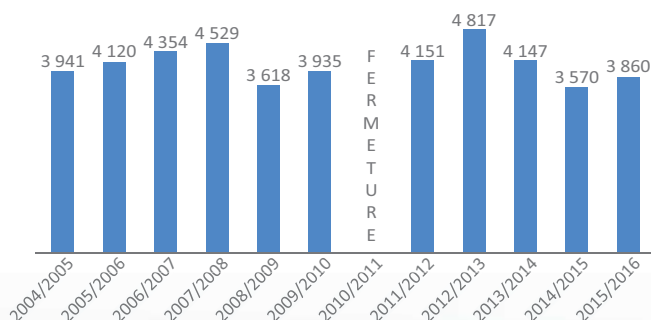


Depuis trois saisons, le niveau d'attribution, dans le cadre du plan de chasse lièvre, est resté stable malgré l'arrivée de nouvelles communes en plan de chasse. Le taux de réalisation est situé entre 70 et 80 %, avec une légère baisse pour la dernière saison.

Évolution du nombre de communes en plan de chasse lièvre



Évolution des prélèvements lièvre
Enquête statistique départementale



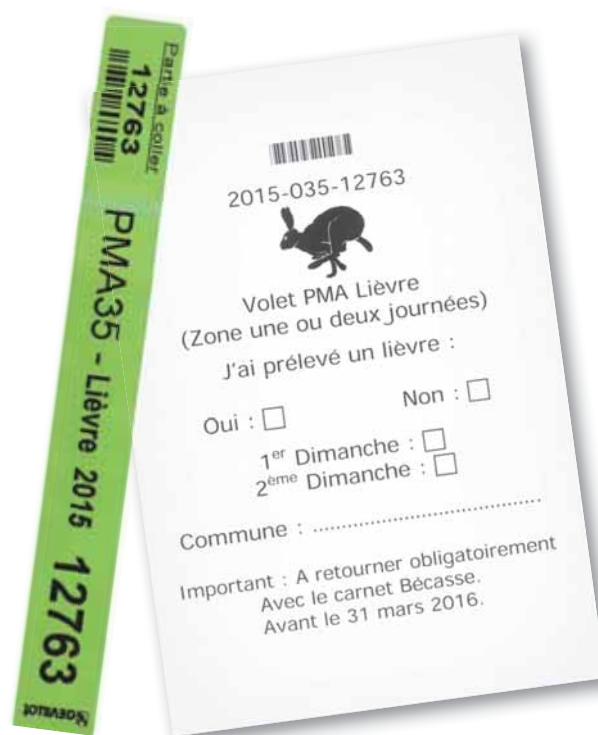
Pour la première fois pour la saison 2014/2015, le bilan des prélèvements en zone PMA (1 ou 2 jours de chasse) a été effectué.

Pour la saison de chasse 2014/2015, 13 179 volets PMA ont été distribués (carton bilan + bracelet).

10 187 volets ont été retournés à la Fédération et analysés (retour souvent lié à la restitution du carnet bécasse).

Le taux de restitution est de 77,29 % pour l'ensemble du département.

Actuellement, 141 communes sont en plan de chasse lièvre (près de 40 % des communes du département). Les chasseurs de ces communes reçoivent également le volet PMA avec la validation de leur permis de chasser. La grande majorité des chasseurs de ce secteur ne l'utilise pas et probablement ne voit pas la nécessité de retourner le bilan PMA à la Fédération puisque ces chasseurs retournent leur bilan plan de chasse.



Il est donc probable que le taux de retour départemental de 77,29 % soit proche d'un taux de retour de 90 % pour les 212 communes de la zone PMA.



Pour la saison 2014/2015, 1 859 lièvres ont été prélevés dans la zone PMA (76 communes avec 2 jours de chasse au lièvre et 101 communes avec 1 jour de chasse au lièvre), auxquels il convient d'ajouter 1 249 lièvres prélevés dans le cadre du plan de chasse lièvre, soit un total de 3 108 lièvres prélevés à minima.

Pour la même saison, l'enquête statistique annuelle donne un chiffre de 3 570 lièvres au tableau de chasse. Ce chiffre est légèrement supérieur aux résultats cumulés du PMA et du plan de chasse (3 108) mais relativement proche.

La pertinence de l'enquête statistique semble donc très bonne, il conviendrait de vérifier cette constatation pour les futures saisons.

Le faisan

(*phasianus colchicus*)



Les populations naturelles de faisan commun sont en constant développement en France depuis plus de quinze ans. Les territoires abritant les populations sauvages (plus de 5 ans sans lâchers d'oiseaux issus d'élevage) sont de plus en plus nombreux.

Le statut européen de conservation du faisan commun
(rapportage de la Directive oiseaux 2012)

	En France	En Europe, Directive oiseaux	En Europe, Bird Life International
Effectif en millions de couples	177 - 283	3940 - 5040	4190 - 5370
Tendance d'évolution	↑	↑	↑

En France en 2015, les sites abritant des populations naturelles de faisans communs (sans lâcher depuis au moins 5 ans) représentent 711 000 hectares de

territoires et près de 40 000 coqs recensés (au chant), soit en moyenne 5,6 coqs pour 100 hectares.

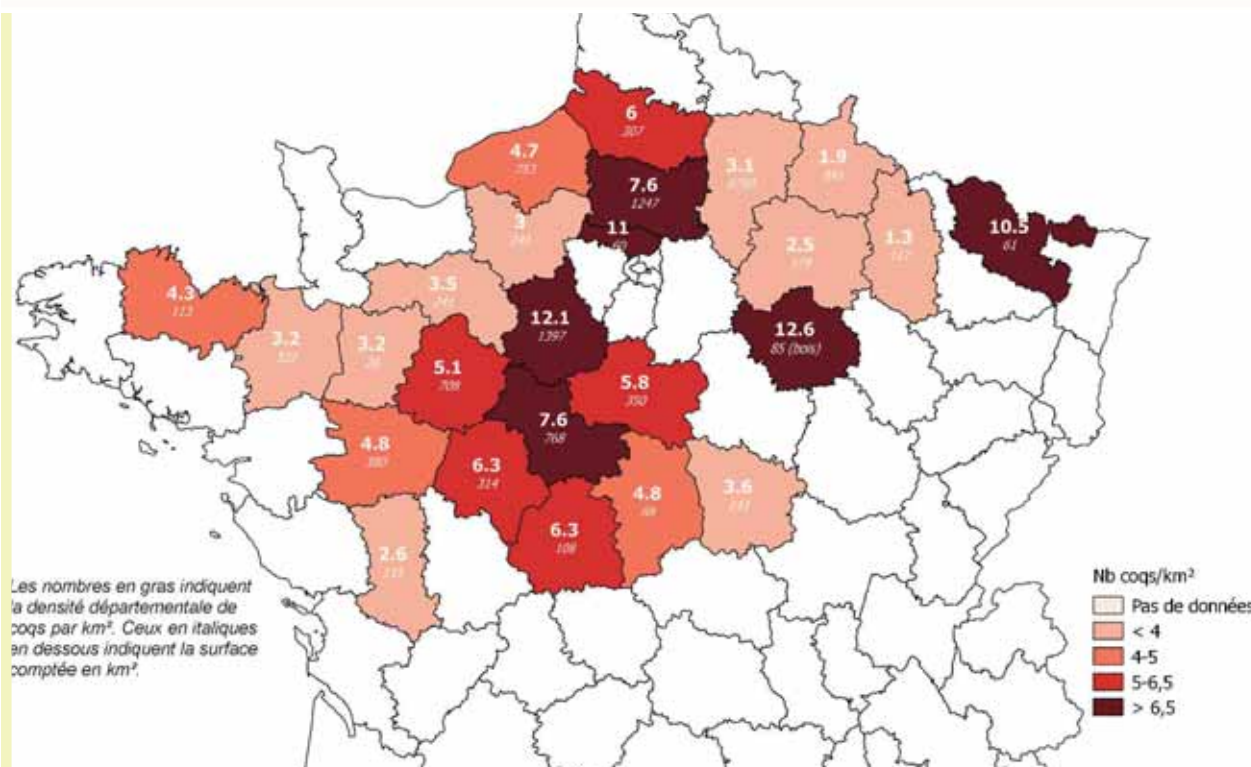
Les sites abritant des populations « post-repeuplement » (populations constituées ou reconstituées) concernent 300 000 hectares en France pour 13 800 coqs recensés (chants), soit une densité de 4,6 coqs pour 100 hectares.

Pour les sites de populations mixtes (car renforcées plus ou moins régulièrement pour des oiseaux d'élevage), les territoires représentent 500 000 hectares pour 22 000 coqs comptés, soit une densité de 4,4 coqs pour 100 hectares.

En France, les recensements de coqs chanteurs portent donc au total sur plus de 1,5 millions d'hectares.

Le département d'Ille-et-Vilaine est classé dans les départements abritant des populations « post-repeuplement ».

Densités de coqs au printemps 2015 toutes populations suivies et surfaces recensées



LA TECHNIQUE DE L'ÉCHANTILLONNAGE DES COMPAGNIES DE FAISANS

CÔTÉ PRATIQUE

À l'instar de ce qui se pratique depuis de nombreuses années pour les perdrix, l'échantillonnage des compagnies de faisans a lieu en été après les moissons afin de déterminer l'âge-ratio. Mais le point commun s'arrête là, en raison de différents facteurs :

- Une compagnie de faisans n'est pas toujours très soudée et la distance entre les jeunes et leur poule peut dépasser 10 mètres.
- Une compagnie se tient souvent en bordure de couvert avec quelques jeunes visibles et d'autres bien à l'abri ! De ce fait, dans les milieux assez fermés, friche-bois-maquis-bocage etc., les contacts visuels sont peu fréquents et les observations parfois incomplètes. Il faut savoir être patient dans cet exercice !
- Quand une poule mène des poussins, elle peut s'éloigner devant l'observateur et faire un vol de plus de 100 mètres, laissant penser qu'elle est seule, cet envol est souvent précédé, selon la nature du couvert, d'une fuite à pattes loin de la couvée.
- Quand les faisandeaux sont jeunes, âgés de moins de 4 semaines, ils sont plus regroupés, mais si on provoque l'envol, seulement une partie d'entre eux peut s'envoler, avec un ou deux faisans restant bien « calés » dans le couvert.
- Quand les faisandeaux ont plus de 10 semaines, ils s'éloignent de leur mère ce qui amène des observations de 1 à 3 jeunes sans poule meneuse, voire d'une compagnie sans poule.
- Plusieurs poules, 2 à 3 généralement, peuvent mener une compagnie appartenant à une seule reproductrice, mais il peut aussi y avoir un rassemblement de plusieurs compagnies avec des observations de 20 à 30 oiseaux, selon les densités locales ou la nature du milieu, par exemple un rassemblement sur une jachère isolée. Faire le tri n'est alors pas une chose facile.

- Quand les observations ont lieu tard, soit après la mi-août, dans les régions où les moissons sont tardives, la différenciation entre les jeunes poules d'une couvée et leur mère devient difficile.
- L'échantillonnage ne doit pas être étalé sur une période excédant 15 jours sur le même terrain, les mouvements des compagnies pouvant amener à comptabiliser deux fois le même groupe familial. Le maillage des jeunes, qui permet de distinguer coqs et poules, peut éviter les doublons entre deux couvées du même âge, grâce à un sex-ratio différent.

CÔTÉ TECHNIQUE

- L'indice obtenu par l'échantillonnage des compagnies est biaisé par le fait que les poules sans jeunes ne sont pas observées dans les mêmes proportions que les poules meneuses. Sur certains terrains de plusieurs milliers d'hectares, il arrive qu'aucune poule seule ne soit observée pour plus de 50 compagnies échantillonnées, alors qu'il en existe très probablement. Les études de radiopistage montrent ainsi que la proportion de poules menant une couvée est en moyenne de seulement 50 à 60 % en été.
- Il est difficile de déterminer le nombre de poules devant être observé, il dépend bien sûr de la densité de la population et le seul repère, hormis le comptage global peu pratiqué, se rapporte au nombre de X coqs. Rapportés à ce nombre, les résultats couramment obtenus aboutissent de 5 à 15 poules vues le plus souvent pour 100 coqs comptés au printemps, avec des pointes de 40 sur des zones de plaine ouverte où le tir des poules est interdit ; ce qui montre probablement un sex-ratio déséquilibré en faveur des poules et donc la difficulté d'établir un lien entre ces observations et le comptage des coqs chanteurs !



Gestion du faisan en Ile-et-Vilaine

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES



Les comptages de coqs chanteurs



NOMBRE TOTAL DES SECTEURS 166

Taille moyenne des secteurs **48 ha**

161
personnes ont
participé aux
comptages

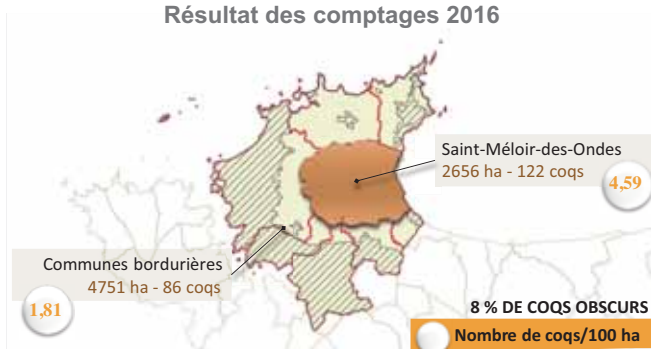


Premier soir
comptage de
50 %
du territoire



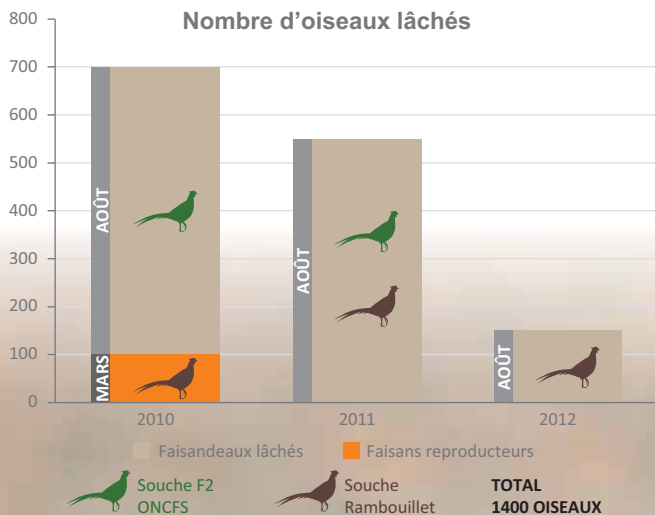
Deuxième soir
comptage de
50 %
du territoire

Résultat des comptages 2016

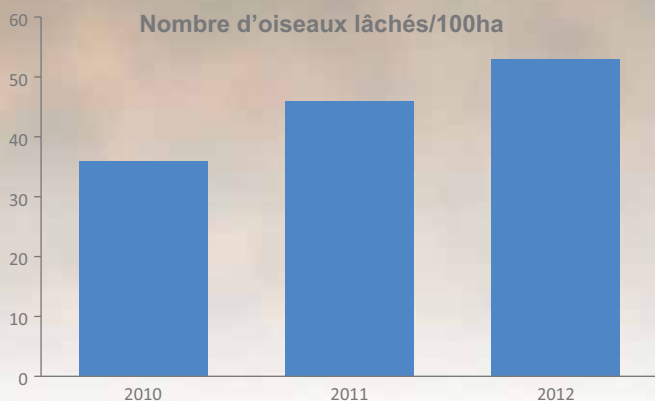


LE REPEUPLEMENT

Nombre d'oiseaux lâchés

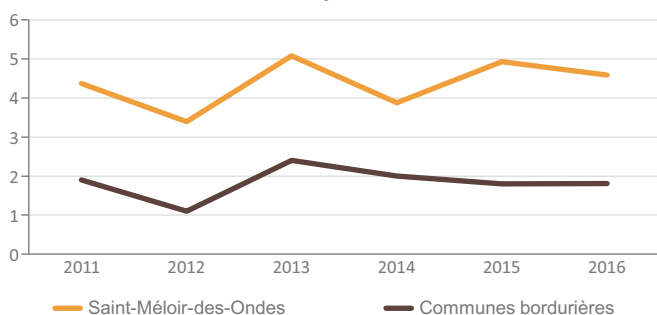


Nombre d'oiseaux lâchés/100ha

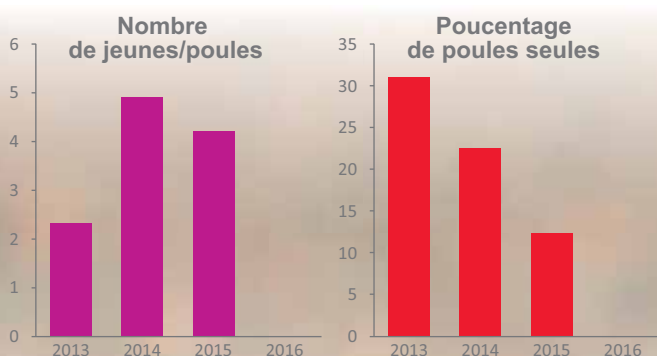
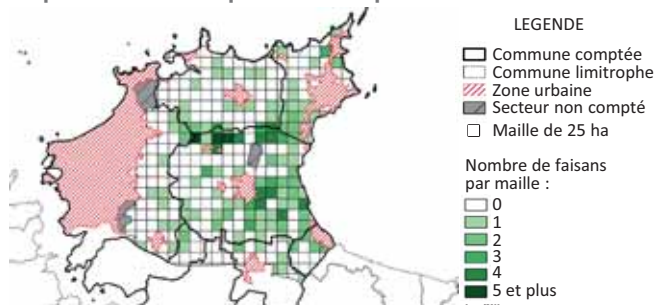




Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares



Répartition des coqs chanteurs par maille de 25 hectares



Globalement pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes, le nombre de coqs chanteurs est resté faible entre 2015 et 2016 (4,93 et 4,59), dans la moyenne nationale de 4,6. L'indice de reproduction 2015 de 4,19 jeunes par poule est légèrement inférieur à la moyenne nationale (4,8). Malgré des printemps plus cléments en 2015 et 2016, l'indice reste à un niveau « passable », la seule amélioration sensible est le nombre de poules observées sans jeunes qui est passé de + 30 % en 2013 à 12 % en 2015.

Depuis deux saisons, les conditions météorologiques du printemps sont relativement clémentes (paramètres déterminant le succès de reproduction). Les pertes par prédation ou machinisme agricole influent fortement également, mais sont plutôt stables d'une année sur l'autre.



Comment expliquer cette relative stagnation de la population de faisans sauvages de Saint-Méloir-des-Ondes ? Il faut chercher l'explication du côté de la taille du territoire et des effets de bordures induits. Le territoire de Saint-Méloir-des-Ondes est modeste (2 665 hectares) pour l'efficacité d'un repeuplement et pour enclencher une dynamique forte des effectifs. Les études, par radiopistage de faisans naturels, ont mis en évidence des déplacements importants entre les lieux de refuge hivernaux et les zones de nidification.



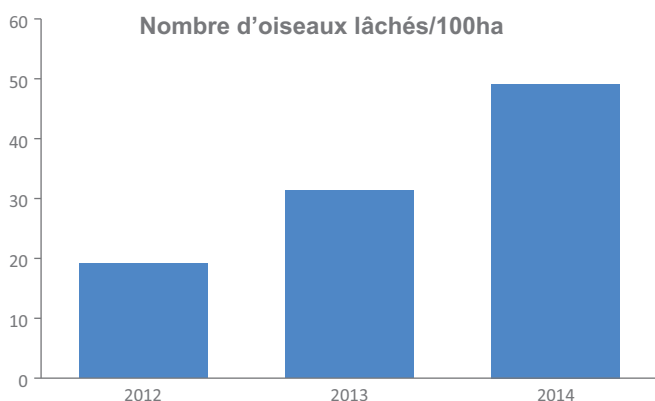
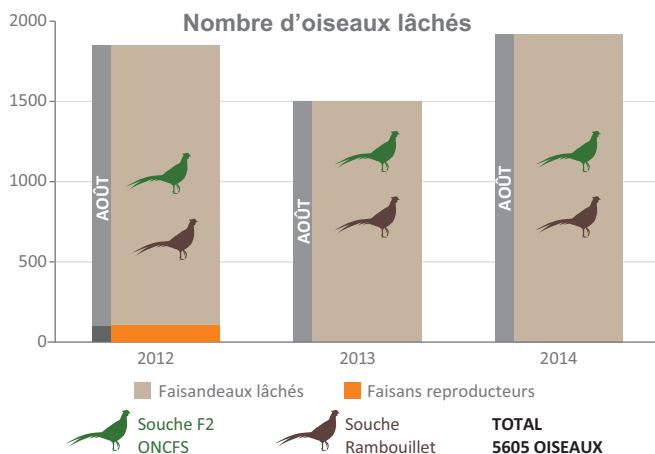
Le périmètre de protection d'1 kilomètre autour de Saint-Méloir-des-Ondes n'est pas suffisant. Il est probable que les oiseaux colonisant des secteurs « vides » au-delà du périmètre de protection soient systématiquement prélevés par la chasse ; des prélèvements également illicites sont à craindre dans le périmètre de protection... Les territoires de chasse entourant Saint-Méloir-des-Ondes agissent donc comme une « pompe à vide » et ainsi limitent de façon notable l'augmentation des densités en cœur de zone de repeuplement.

GIC DES VALLONS

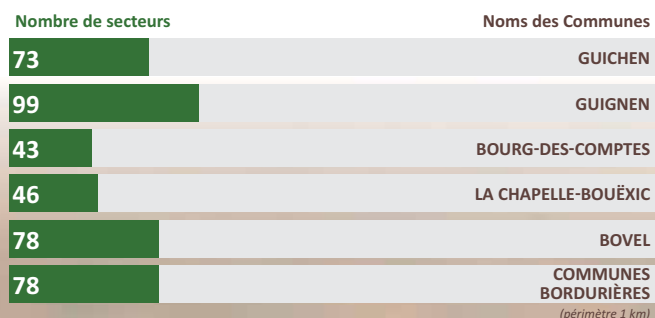
Guichen, Guignen, Bourg-des-Comptes, Bovel, La Chapelle-Bouëxic



LE REPEUPLEMENT



Les comptages de coqs chanteurs



NOMBRE TOTAL DES SECTEURS 339

Taille moyenne des secteurs **50 ha**

376
personnes ont
participé aux
comptages



Premier soir
comptage de
30 %
du territoire

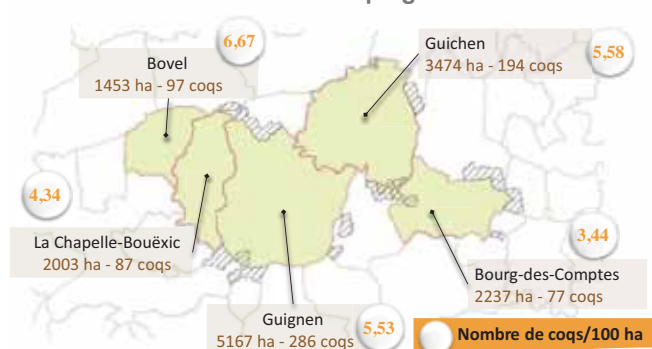


Deuxième soir
comptage de
30 %
du territoire

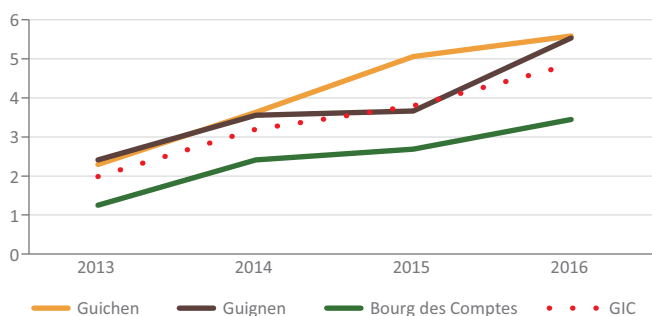


Troisième soir
comptage de
40 %
du territoire

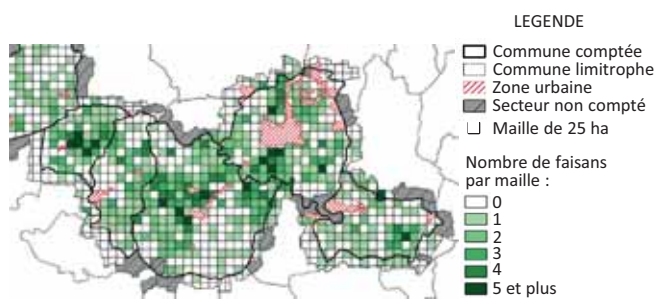
Résultat des comptages 2016



Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares



Répartition des coqs chanteurs par maille de 25 hectares



Le nombre de coqs chanteurs continue de progresser pour les trois communes pionnières du GIC (Guichen, Guignen et Bourg-des-Comptes).

Les communes de Guichen et Guignen ont franchi le seuil de 5 coqs chanteurs aux 100 hectares (seuil minimum pour qu'une population soit viable à long terme).

La commune de Bourg-des-Comptes est en retrait de 2 coqs chanteurs aux 100 hectares par rapport à ses voisines, mais est malgré tout en progression.

Les communes de La Chapelle-Bouëxic et Bovel, qui ont rejoint le GIC, sont encore en période de repeuplement (1^{er} lâcher en 2015).

Les premiers comptages sont très encourageants : 6,67 coqs aux 100 hectares pour la commune de Bovel et 4,34 pour la commune de La Chapelle-Bouëxic.

Malgré un premier indice de reproduction de seulement 3,16 jeunes par poule relevés en 2015 et 25 % des poules observées sans jeune, la population a progressé.

L'investissement des chasseurs locaux, en terme de piégeage du renard, est bon ; 2,5 renards prélevés pour 100 hectares et l'agrainage est correct (2 agrainoirs aux 100 hectares), mais il mériterait d'être renforcé.

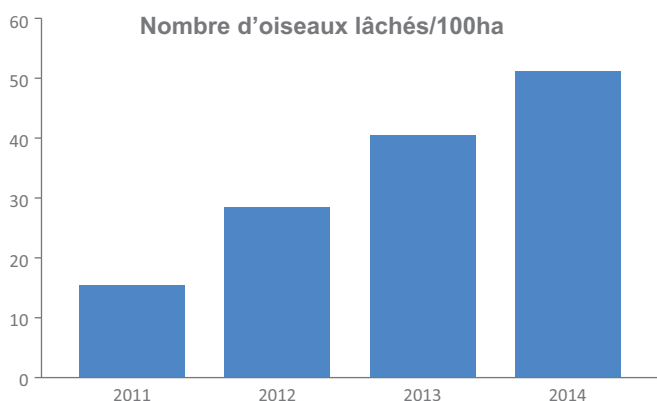
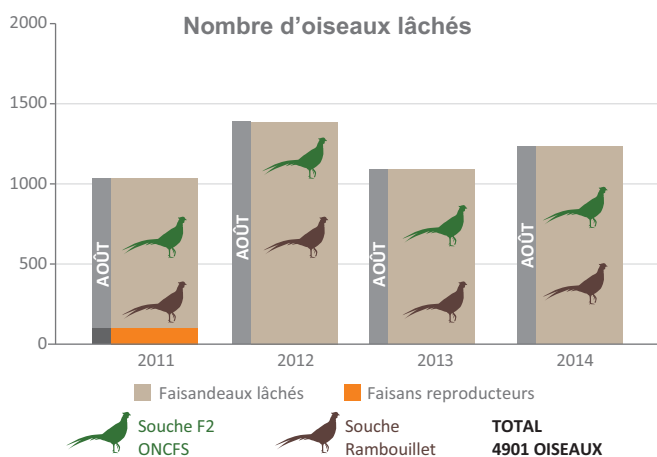
Les chasseurs du secteur se voient récompensés de leurs sérieux efforts.

GIC VALLÉE DE LA VILAINE

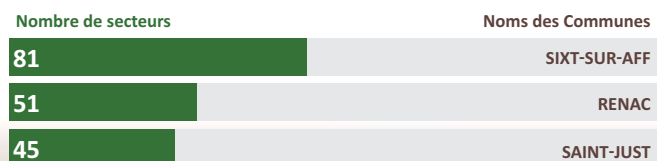
Saint-Just, Renac, Sixt-sur-Aff



LE REPEUPLEMENT



Les comptages de coqs chanteurs



NOMBRE TOTAL DES SECTEURS 177

Taille moyenne des secteurs **53 ha**

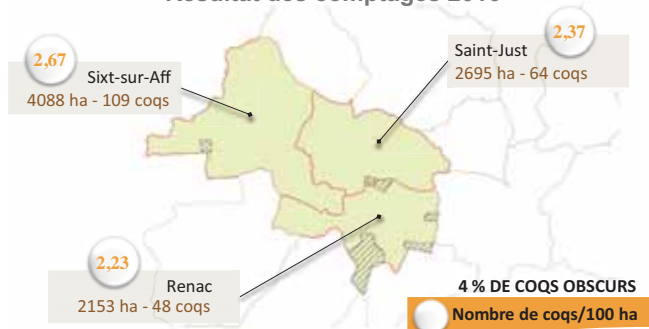
167
personnes ont
participé aux
comptages

Premier soir
comptage de
40 %
du territoire

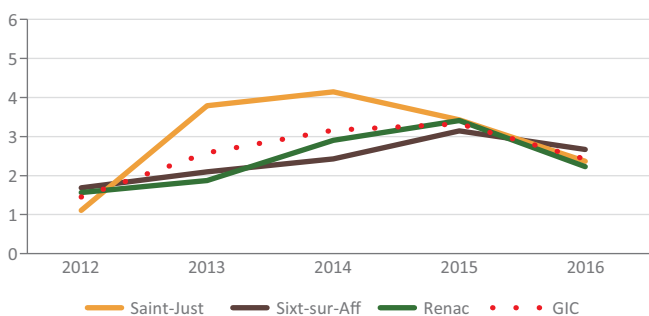
Deuxième soir
comptage de
30 %
du territoire

Troisième soir
comptage de
30 %
du territoire

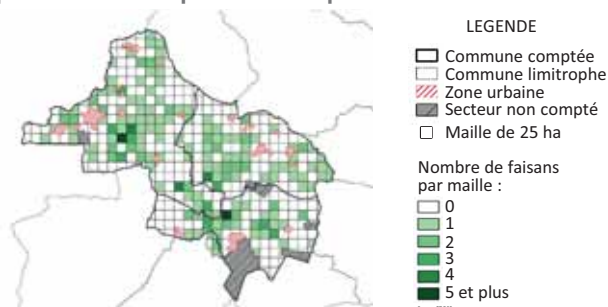
Résultat des comptages 2016



Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares



Répartition des coqs chanteurs par maille de 25 hectares



Alors que le nombre de coqs chanteurs s'était accru régulièrement depuis 2012, l'année 2016 accuse un net recul (moyenne 2016 : 2,47 contre 3,29 en 2015).

La plus forte chute est constatée sur la commune de Renac (3,41 en 2015, seulement 2,23 en 2016), soit 1,18 coqs chanteurs en moins aux 100 hectares.

Bien que l'indice de reproduction en 2015 était particulièrement faible (2,8 jeunes par poule), il faut également rechercher les causes de cette forte baisse : dans le manque d'implication des chasseurs locaux pour l'accompagnement de ce repeuplement, piégeage insuffisant, agrainage aléatoire.

Dans ce secteur du département, la « fièvre noire » a sévit, on pense « sanglier » et la gestion du petit gibier ne semble plus être une priorité.

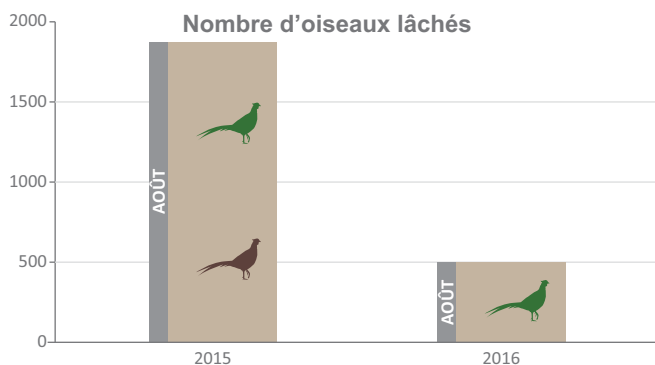


GIC MONTMURAN

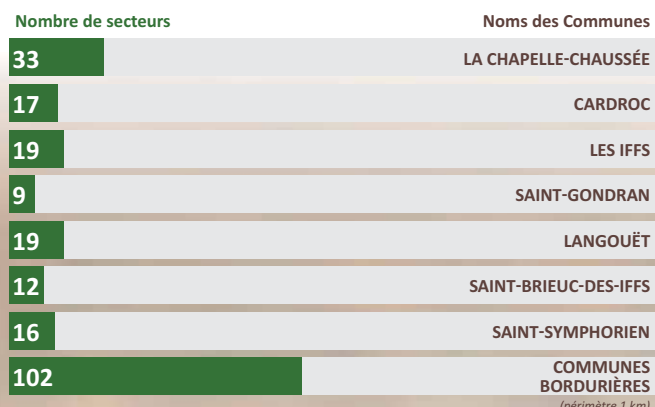
Saint-Brieuc-des-Iffs, Les Iffs, Cardroc,
La Chapelle-Chaussée, Saint-Gondran, Langouët,
Saint-Symphorien



LE REPEUPLEMENT



Les comptages de coqs chanteurs



NOMBRE TOTAL DES SECTEURS 227

Taille moyenne des secteurs **40 ha**

320
personnes ont
participé aux
comptages

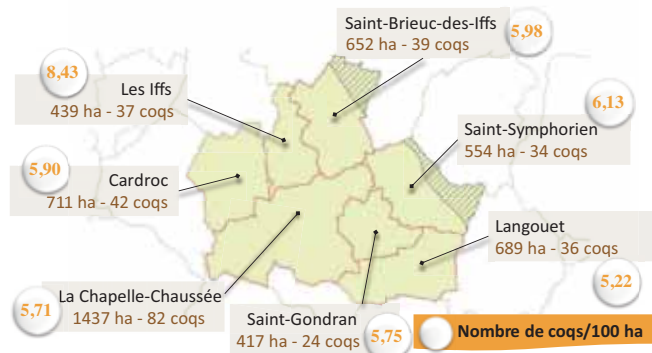


Premier soir
comptage de
50 %
du territoire

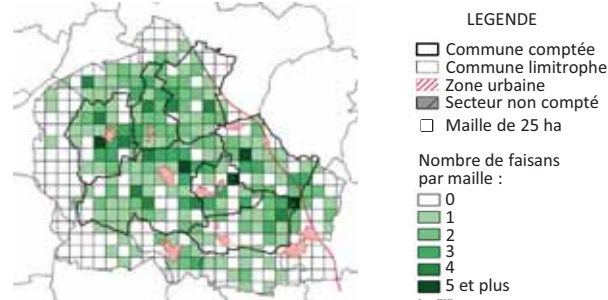


Deuxième soir
comptage de
50 %
du territoire

Résultat des comptages 2016



Répartition des coqs chanteurs par maille de 25 hectares



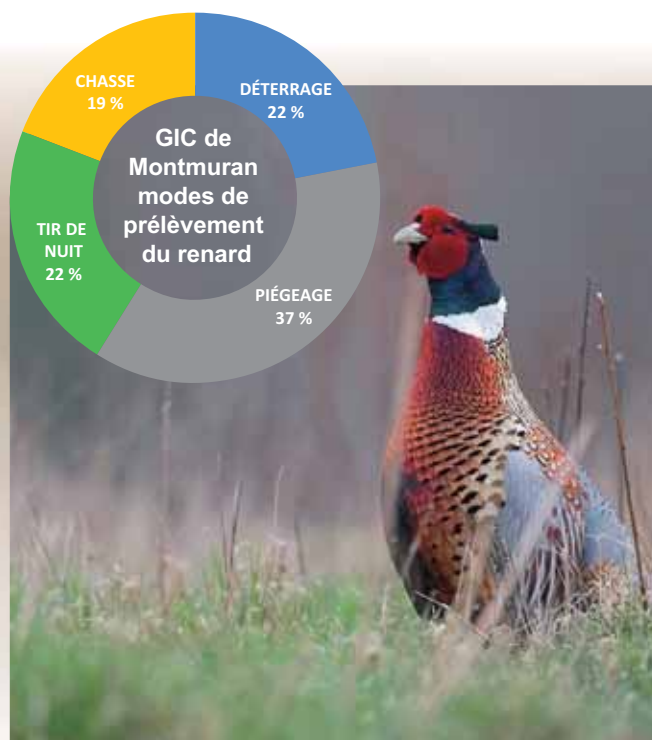
Le GIC de Montmuran, pour une première année post-repeuplement, obtient un résultat exceptionnel de 5,95 coqs chanteurs aux 100 hectares en moyenne (meilleur résultat : commune des Iffs : 8,43 aux 100 hectares).

Là encore, ce résultat reste à mettre au crédit des chasseurs locaux pour leur investissement.

Agrainage : 309 agrainoirs alimentés régulièrement, soit 5 agrainoirs aux 100 hectares.

La régulation des renards est importante :

- en 2014/2015 : 4,01 renards prélevés aux 100 hectares, soit 688 renards
- en 2015/2016 : 2,82 renards prélevés aux 100 hectares, soit 491 renards



- Baguage des bécassines
- La bécasse des bois



Migrateurs terrestres

Baguage des bécassines

(*Gallinago gallinago*
et *Lymnocryptes minimus*)

Le bilan de la saison de baguage bécassine 2015/2016

La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine s'est engagée depuis la saison 2013/2014 dans le suivi des bécassines sourdes et des marais.

Au niveau national, les résultats sont plus faibles que les saisons précédentes avec 1927 oiseaux capturés (2346 la saison précédente). En revanche, le pourcentage de bécassines sourdes baguées progresse avec un taux de capture de 24,96 % (15,94 % en 2014/2015 et 13,99 % en 2013/2014).

Le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB) a aussi récolté plus d'ailes de bécassine sourde cette année.

En Ille-et-Vilaine, contrairement aux années précédentes, les concentrations de bécassines sur les zones de baguages n'étaient pas au rendez-vous. De nombreux bagueurs chevronnés ont également observé ce phénomène au niveau de la façade atlantique.

Contrairement aux années précédentes, le service technique a effectué moins de sorties, seulement 5 opérations de baguages. L'effort de prospection a pourtant été identique, mais le début d'hiver très sec et doux n'a pas favorisé la présence des oiseaux sur les zones habituelles d'hivernage. Seulement 21 oiseaux

capturés (1 bécassine sourde et 20 bécassines des marais); pour mémoire, 116 et 117 oiseaux les saisons précédentes.

Malgré cette année décevante, nous sommes dans la moyenne nationale qui est de 4 oiseaux capturés par sortie.

Cette année, le côté positif concerne le contrôle des oiseaux (oiseaux déjà bagués), 9 contrôles cette saison. Un chiffre très surprenant comparé au nombre total de captures, nous atteignons 43 % ! Pour information, cette proportion au niveau national se situe à 11,5 %.

Seuls des autocontrôles d'oiseaux déjà bagués par la FDC35 ont été réalisés.

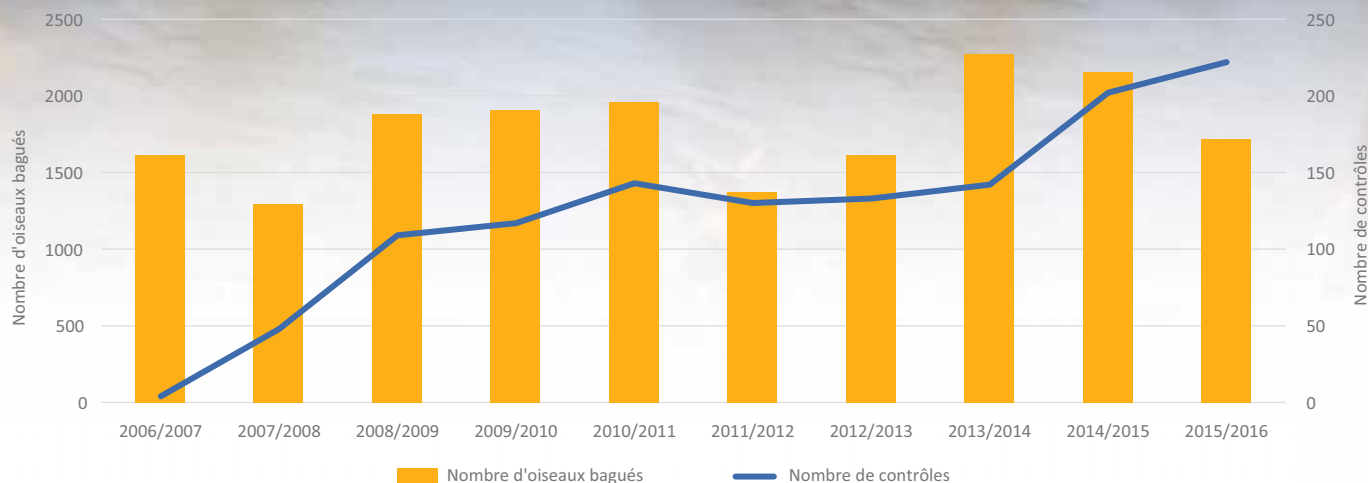
Sur les 9 oiseaux repris, tous avaient été bagués sur le même site l'hiver précédent (2014/2015), ce qui confirme une fois de plus la fidélité des oiseaux à leur lieu d'hivernage. Une réalisation de captures assez peu commune nous a permis de recapturer 4 oiseaux ensemble en février 2016 qui avaient déjà été capturés ensemble en décembre 2014. Nous espérons les retrouver l'année prochaine !

En revanche, aucun contrôle d'oiseaux bagués il y a 2 ans n'a été réalisé.

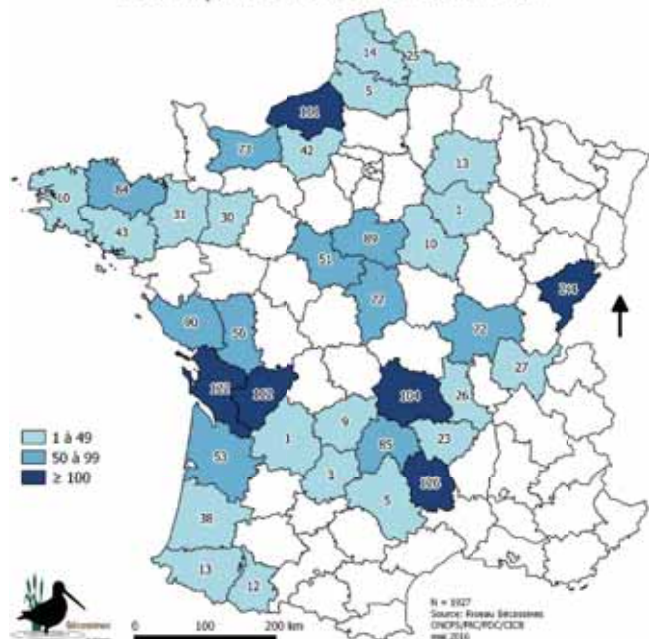
Contrôles d'oiseaux bagués

Date de capture	Date de contrôle
20 mars 2014	23 février 2016
19 février 2014	24 février 2016
30 janvier 2015	24 février 2016
10 mars 2015	23 février 2016
18 décembre 2014	24 février 2016
18 décembre 2014	24 février 2016
18 décembre 2014	23 février 2016
19 décembre 2014	23 février 2016
10 janvier 2015	24 février 2016

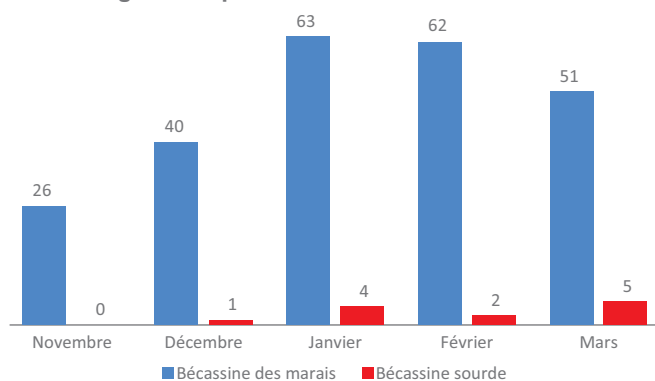
Évolution du nombre de bécassines baguées et de contrôles en France



Total captures Bécassines 2015/2016



Répartition mensuelle des bécassines baguées depuis 2013/2014 en Ile-et-Vilaine



L'hiver prochain devrait voir la pose des premières balises ARGOS sur des bécassines des marais. Le projet prévoit actuellement la mise en place d'une dizaine de balises au niveau national. La FDC 35 sera partenaire du financement de cette étude qui nous apprendra sûrement beaucoup de choses sur la migration de cet oiseau encore très mystérieux.

La bécasse des bois

(*Scolopax rusticola*)



Étude de la Bécasse des bois en forêt de La Corbière (35)

Les recensements à l'aide de chiens d'arrêt en forêt de la Corbière (partenariat Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - ONCFS - Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine).

RAPPEL DE LA MÉTHODE

La forêt a été divisée en 20 secteurs de 15 à 40 hectares. Leur délimitation est réalisée grâce aux limites de parcelles et aux limites naturelles entre peuplements forestiers.

Sur chaque secteur défini, un conducteur et ses deux chiens d'arrêt prospectent la zone de comptage ; la durée moyenne de prospection est de 2 heures 30 (2 à 3 heures).

L'ensemble de la parcelle est prospecté. Un accompagnateur suit le conducteur de chiens, son rôle est de noter précisément l'heure à laquelle chaque oiseau est levé et le point d'envol.

Les oiseaux levés sont pointés sur un fond de carte le plus précisément possible et situés par rapport aux peuplements forestiers.

Chaque secteur est prospecté par la même équipe lors de sorties.

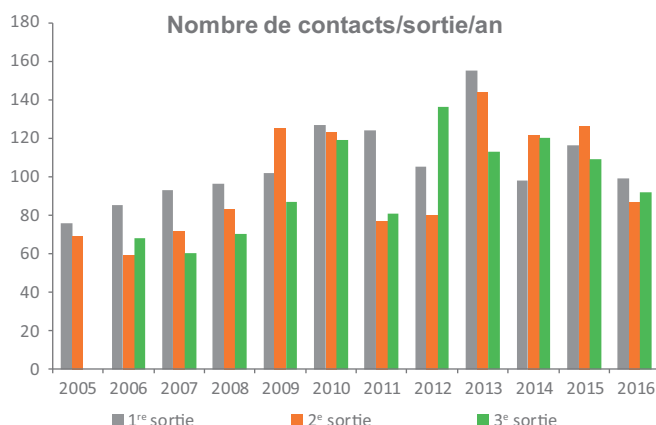
Les levées d'oiseaux sont numérotées et les oiseaux estimés levés une seconde fois sont mentionnés.

3 comptages sont réalisés par saison d'hivernage :

- le 1^{er} autour du 10 janvier ;
- le 2^e autour du 25 janvier ;
- le 3^e autour du 10 février.

Résultats comparatifs des comptages par zone et par date de comptage (hivernage 2015/2016)

Zones de comptage	8 janvier	22 janvier	5 février
Zone 1	2	1	0
Zone 2	0	6	2
Zone 3	2	5	4
Zone 4	9	10	8
Zone 5	4	4	5
Zone 6	7	9	5
Zone 7	9	5	7
Zone 8	4	2	4
Zone 9	3	3	5
Zone 10	8	1	3
Zone 11	4	8	7
Zone 12	4	3	7
Zone 13	1	2	6
Zone 14	11	6	6
Zone 15	4	3	3
Zone 16	2	1	3
Zone 17	3	7	8
Zone 18	15	7	4
Zone 19	4	1	2
Zone 20	3	3	4
Total	99	87	92

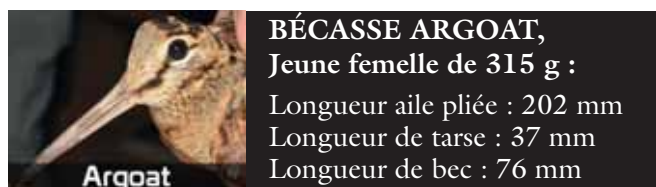




L'hivernage de la saison 2015/2016 est marqué par des conditions météorologiques particulièrement clémentes. Cela a clairement influencé la répartition des oiseaux et leur abondance dans les grandes régions d'hivernage, comme en Bretagne.

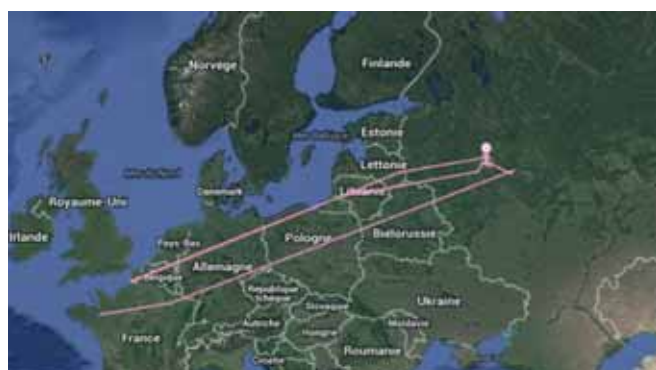
Les résultats des comptages ne viennent pas bouleverser la répartition habituelle des oiseaux, la partie Est de la forêt est nettement moins fréquentée, sans que l'on puisse pour l'instant déterminer la ou les causes de cette situation.

Bilan de la saison de nidification pour les 4 bécasses bretonnes équipées de balises ARGOS en forêt de la Corbière (Ille-et-Vilaine)



BÉCASSE ARGOAT,
Jeune femelle de 315 g :
Longueur aile pliée : 202 mm
Longueur de tarse : 37 mm
Longueur de bec : 76 mm

DÉPART EN MIGRATION LE 26 MARS 2016



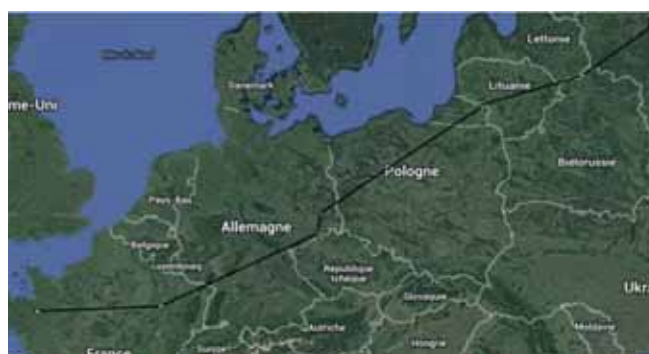
Argoat est restée dans la région Le Tver, en Russie, de fin avril à fin mai 2015. Elle a fréquenté une zone forestière bien circonscrite, puis a glissé 40 kilomètres plus au Sud à la fin juin. Elle est retournée dans sa zone initiale pour les trois mois suivants.

À l'automne, Argoat a effectué sa migration vers l'Ouest, mais n'a pas poussé jusqu'à la forêt bretonne de la Corbière, elle s'est arrêtée près de la Baie de Somme où elle a passé l'hiver, puis est repartie au printemps 2016 dans sa localité russe pour une nouvelle saison de reproduction.



BÉCASSE QUEFFELEC
Femelle adulte de 325 g :
Longueur aile pliée : 195,0 mm
Longueur de tarse : 35,4 mm
Longueur de bec : 70,8 mm

DÉPART EN MIGRATION LE 23 MARS 2015



Queffelec a établi ses quartiers de nidification, puis l'été dans la région de Novgorod au Nord-ouest de la Russie européenne.

Le 14 décembre 2015, après trois mois et demi sans aucun signal, la balise de Queffelec nous donne enfin une nouvelle localisation ! Queffelec est revenue au cœur de la forêt de la Corbière.

Aucune information n'a donc pu être enregistrée quant à son trajet migratoire de retour vers l'Ouest.

En avril 2016, Queffelec a rejoint son site de reproduction de l'année dernière.



BÉCASSE ARVOR

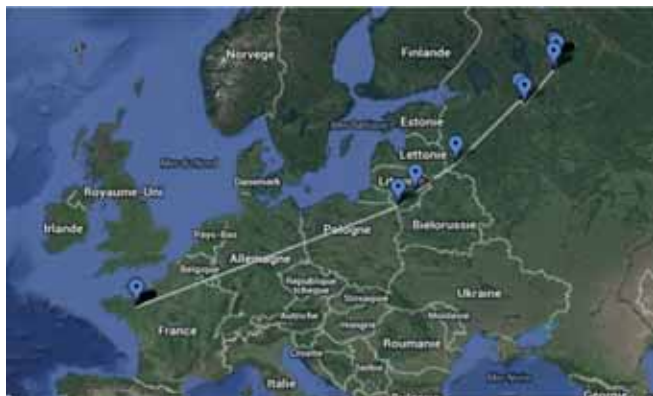
Femelle adulte de 320 g :

Longueur aile pliée : 200 mm

Longueur de tarse : 40,6 mm

Longueur de bec : 72,9 mm

DÉPART EN MIGRATION LE 7 AVRIL 2015



Arvor est arrivée fin avril en Russie, dans la région d'Arkhangelsk, à 25 kilomètres à l'Est de Riga, jusqu'à début juillet, depuis aucun signal n'a pu être capté.



BÉCASSE MORGANE

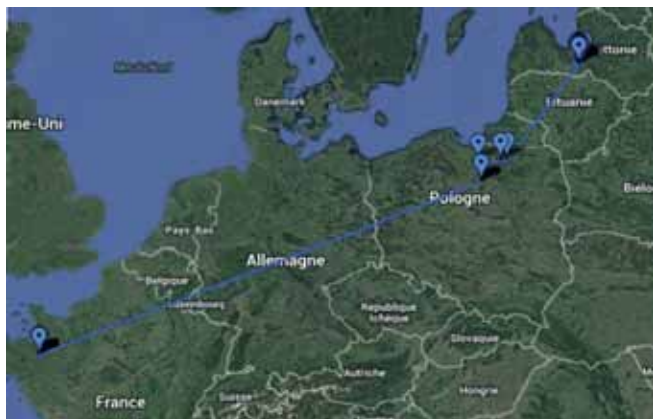
Femelle adulte de 325 g :

Longueur aile pliée : 205 mm

Longueur de tarse : 37 mm

Longueur de bec : 72,2 mm

DÉPART EN MIGRATION LE 30 MARS 2015



Morgane est arrivée en Lettonie, à 25 kilomètres à l'Est de Riga, jusqu'au début juillet. Depuis, aucun signal n'a pu être capté.

Durant le printemps-été, les oiseaux séjournent majoritairement à l'ombre du feuillage des forêts. Les panneaux solaires des balises, qui servent au rechargement de celles-ci, sont donc peu efficaces.

À l'approche de la migration automnale, les oiseaux sont à nouveau plus souvent à découvert et les balises peuvent se recharger (exemple de Queffelec).

Par contre, l'absence de nouveaux signaux pour Arvor et Morgan durant l'automne 2015, laisse présager soit une mort des oiseaux, soit une défaillance totale des balises.

Pour les 12 bécasses équipées en France (4 en Ile-et-Vilaine, 4 dans les Landes et 4 en Ardèche), 6 ont été localisées en France à l'automne-hiver 2015/2016 :

- 2 bécasses baguées dans Les Landes
- 2 bécasses baguées en Ardèche
- 2 bécasses baguées en Bretagne

(seule 1 bécasse n'a pas rejoint son site d'hivernage).

Pour les 6 autres oiseaux bagués, nous pouvons suspecter soit une défaillance complète de la balise ARGOS, soit la mort de l'oiseau.

Aux mois de février et mars 2016, 12 nouvelles bécasses ont été équipées de balises ARGOS :

- 4 en Ile-et-Vilaine (forêt de la Corbière)
- 2 dans Les Landes
- 3 dans l'Hérault
- 3 en Ardèche

Trois types d'habitats d'hivernage sont ainsi représentés :

- La chênaie-hêtraie atlantique
- La forêt de pins maritimes
- La forêt méditerranéenne

2 bécasses baguées fin d'hiver 2016 ont été tirées à la chasse en Russie. En effet, les chasseurs russes pratiquent la chasse à la croûle (parade nuptiale des mâles) au printemps.

Un jeune mâle équipé mi-mars en forêt de la Corbière a été prélevé le 12 avril 2016 entre les villages de Bokrovka et Novosjolki, dans le district de Kozelsky, région de Kaluga.

Une autre bécasse (mâle) baguée dans Les Landes a été prélevée deux jours plus tard dans la même région, mais plus à l'Ouest.

La bonne nouvelle est que les deux chasseurs ont pris soin de transmettre les balises à une personne de confiance (interlocuteur local).

En Ile-et-Vilaine, pour la seconde fois, la pose de quatre balises ARGOS s'est déroulée en bordure de la forêt de la Corbière (région de Châteaubourg).

Cette ambitieuse étude n'est possible que grâce à un partenariat entre l'ONCFS, le Club National des Bécassiers et sa Section Départementale (CNB35), le Conseil Départemental d'Ile-et-Vilaine et la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ile-et-Vilaine. Le financement de ce programme est assuré, au niveau national à parts égales, par l'ONCFS et le Club National des Bécassiers.

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ile-et-Vilaine assume la mise à disposition des personnels techniques (bagueurs confirmés) pour la capture nocturne des oiseaux.

Nos vifs remerciements à tous les acteurs locaux qui œuvrent pour la réussite de ce programme.



- La sarcelle d'hiver
- Le canard siffleur
- Le canard colvert
- Le canard pilet
- Le canard souchet
- Le canard chipeau

Gibier d'eau

Gibier d'eau

Chasse au gabion



La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, en collaboration avec les associations spécialisées (Association de Chasse du Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine - ACGEIV et Association Départementale de Chasse Fluviale d'Ille-et-Vilaine - ADCF35), intervient sur le suivi des oiseaux d'eau en raison de l'intérêt patrimonial et cynégétique des différentes espèces.

Le suivi des populations de gibier d'eau peut s'apprécier grâce à plusieurs indicateurs :

- les effectifs d'oiseaux hivernant dans le département - comptage mensuel régulier sur de nombreux sites du département ;
- les prélèvements par le biais de l'enquête statistique annuelle « tableau de chasse », principalement pour le canard colvert et la sarcelle d'hiver ;
- l'analyse des carnets de gabion.

La chasse de nuit au gibier d'eau ou chasse au gabion est une chasse traditionnelle, présente principalement en baie du Mont-Saint-Michel (3 gabions seulement en domaine terrestre sur le marais de Roz-Landrieux et Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine).

L'Ille-et-Vilaine fait donc partie des 27 départements français où se pratique la chasse de nuit du gibier d'eau.

L'utilisation d'appelants sélectionnés, la reconnaissance du gibier en pleine nuit, l'entretien du gabion (submersible par la marée) et du plan d'eau (la mare) font que cette chasse est pratiquée par des passionnés et requiert une certaine technicité.

La chasse de nuit en Ille-et-Vilaine n'est pas très répandue ; sur les 21 gabions autorisés dans le département, 18 se situent sur l'herbu de la baie du Mont-Saint-Michel partie Ille-et-Vilaine et 3 dans les marais arrières littoraux.

Tous les gabions sont déclarés à l'Administration préfectorale et bénéficient d'une immatriculation.

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2005, modifiant celui du 21 janvier 2004, un carnet de prélèvement est délivré annuellement à toutes les installations de chasse de nuit immatriculées.

Les prélèvements effectués à partir de chaque installation doivent être notés de midi à midi le lendemain (passée du soir, plus la nuit, plus passée du matin).

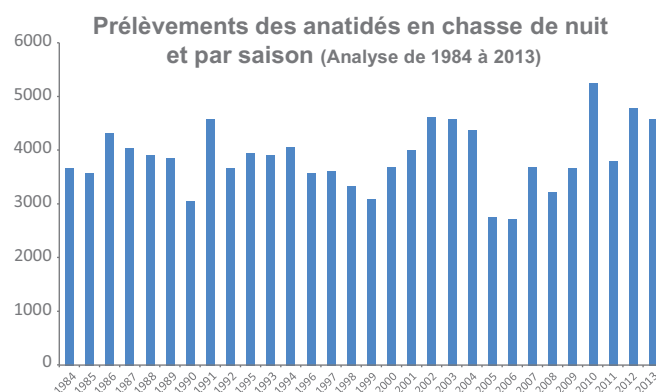
Ce carnet fait la distinction entre les canards, oies, foulques et les autres familles d'oiseaux chassables.

Il revêt un caractère officiel et doit être obligatoirement retourné avant le 31 mars de chaque année à la Fédération de Chasse, qui procède au bilan annuel des prélèvements déclarés et le communique à la Fédération Nationale des Chasseurs qui publie un bilan national, conjointement avec l'ONCFS.

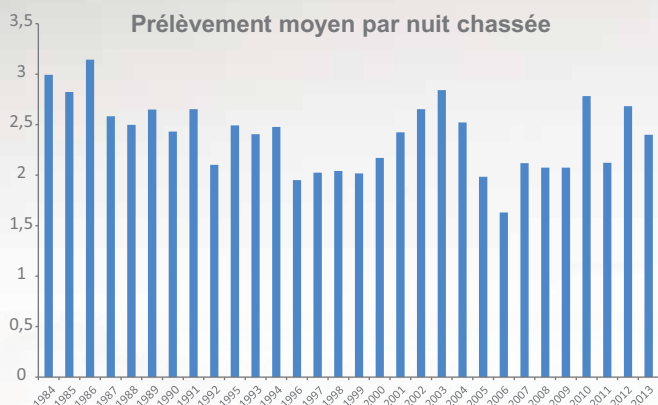
En Ille-et-Vilaine, l'ACGEIV n'a pas attendu l'arrêté de 2004 pour instaurer un cahier de gabion pour le domaine public maritime (18 gabions). Dès 1984, un cahier de gabion était obligatoire pour les adhérents de l'association. Celui-ci comporte pour chaque espèce et par tranche horaire le nombre d'oiseaux posés sur la mare et le nombre d'oiseaux prélevés.

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, grâce à l'ACGEIV, possède donc une base de données pour la chasse de nuit sur le domaine public maritime d'Ille-et-Vilaine **depuis 1984**.

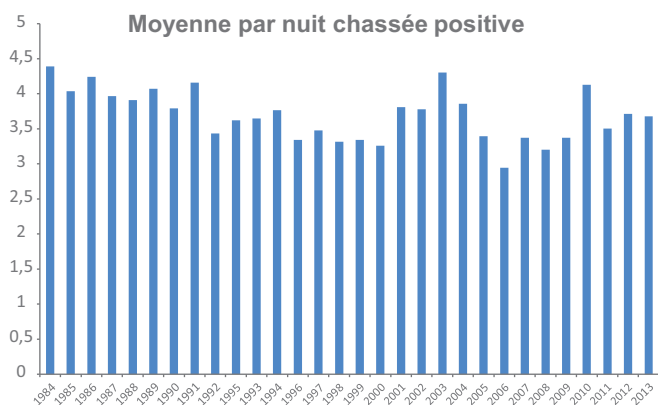
Une première analyse porte sur la période 1984-2013, soit 30 saisons de chasse et 48 848 nuits de chasse au gabion.



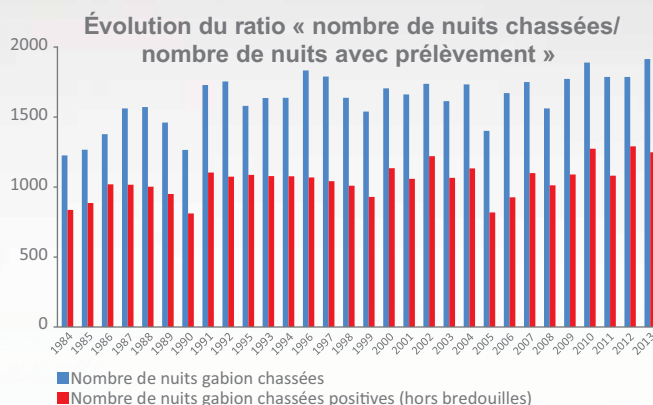
Les prélèvements pour la totalité de cette période et pour les 18 gabions du domaine public maritime représentent 116 195 oiseaux toutes espèces confondues, soit une moyenne annuelle de 3 873 pièces (2 726 – 4 794) par année pour l'ensemble des installations du domaine public maritime.



En moyenne, le prélèvement par nuit chassée est de 2,4 anatidés.

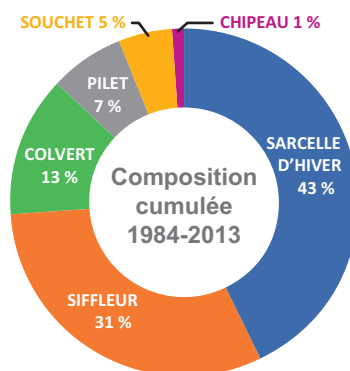


En moyenne, le prélèvement par nuit chassée positive (hors bredouilles) est de 3,7 anatidés.



En moyenne, 67 % des nuits chassées voient le prélèvement d'au moins 1 canard (nuit positive).

La sarcelle d'hiver, le canard siffleur, le canard colvert, le canard pilet, le canard souchet et le canard chipeau représentent plus de 99,5 % du tableau de chasse en baie du Mont-Saint-Michel.



Seulement 166 sarcelles d'été prélevées en 30 saisons et seulement 170 oies grises pour la même période, alors que les populations d'oies cendrées et rieuses sont en expansion.



ÉFFECTIF DES AUTRES ESPÈCES PRÉLEVÉES POUR LA PÉRIODE 1984/2013

166



SARCELLE D'ÉTÉ

27



OIE RIEUSE

133



OIE CENDRÉE

10



OIE DES MOISSONS

104



MILOUIN

8



MACREUSE

47



MORILLON

3



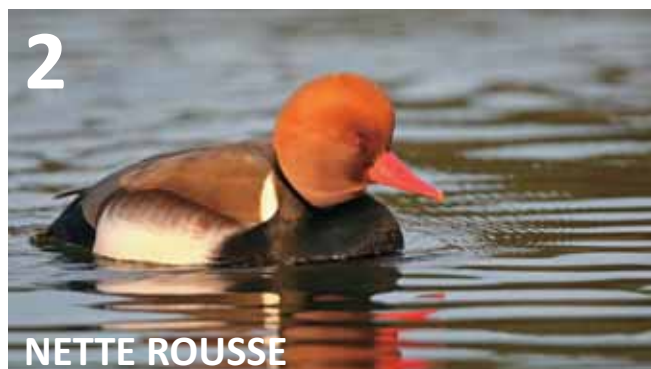
GARROT

27



MILOUINAN

2



NETTE ROUSSE

La sarcelle d'hiver

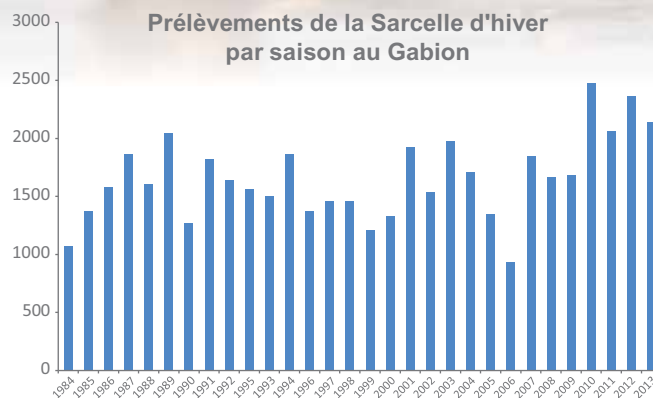


La sarcelle d'hiver occupe la première place du tableau de chasse pour les 30 saisons étudiées, avec près de 49 705 oiseaux prélevés. C'est l'espèce de prédilection des chasseurs de gibier d'eau de la baie du Mont-Saint-Michel (90,9 oiseaux prélevés en moyenne par gabion et par saison).

Les sarcelles d'hiver transitant ou hivernant dans la moitié nord-ouest de la France sont originaires du nord de l'Europe de la Scandinavie.



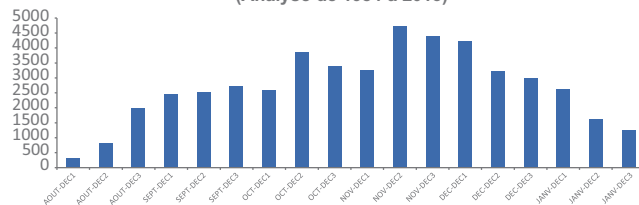
Les premiers migrateurs arrivent dès la fin juillet, l'accroissement des effectifs est ensuite graduel, les maximums sont atteints généralement en novembre-décembre. Les effectifs peuvent présenter de fortes variations lors d'hivers rigoureux. La sarcelle d'hiver réagit d'autant plus fortement au gel que sa masse corporelle est faible (le plus petit canard) et que ses gagnages (eau très peu profonde) sont le plus rapidement pris par la glace.



Près d'une sarcelle d'hiver sur 2 prélevées dans le département 35, est tuée en chasse de nuit dans la baie du Mont-Saint-Michel (partie I&V).

Les prélèvements commencent à être significatifs à partir de la 1^{re} décennie d'août et augmentent régulièrement jusqu'à un premier pic la 2^e décennie d'octobre. Le pic principal se situe à la 2^e décennie de novembre et se maintient à un niveau élevé la 3^e décennie de novembre et la 1^{re} de décembre, puis les prélèvements décroissent régulièrement jusqu'à la 3^e décennie de janvier.

Prélèvements de la Sarcelle d'hiver par décennie au Gabion
(Analyse de 1984 à 2013)



Le canard siffleur



Le canard siffleur se positionne en deuxième place au tableau de chasse, avec 34 642 oiseaux prélevés pour les installations de chasse de nuit entre 1984 et 2013 sur le domaine public maritime d'Ille-et-Vilaine (prélèvement moyen par gabion et par an de 64 oiseaux).

Le canard siffleur est un visiteur d'hiver (absence de nidification en France). Sa présence est large en France, principalement en période de transit migratoire. Pendant la période hivernage, les effectifs sont concentrés sur un petit nombre de sites.

Canard emblématique de la baie du Mont-Saint-Michel où il exploite les zones intertidales, particulièrement les prés salés.

Les oiseaux hivernant et transitant par la baie du Mont-Saint-Michel proviennent de Scandinavie et du nord-est de la Russie et de la Sibérie.

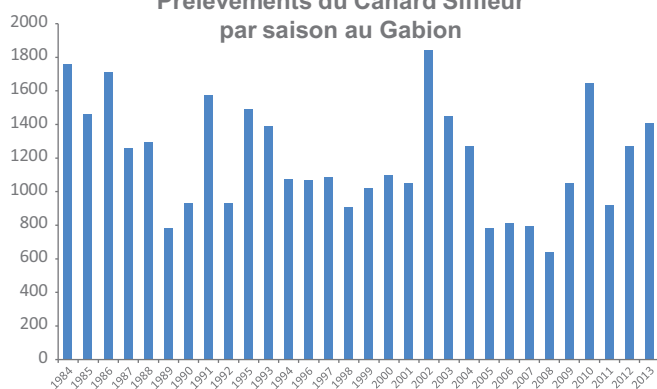
1 500 oiseaux à la 1^{re} décade d'octobre. Dès la 2^e décade d'octobre, le prélèvement double, le pic se situe entre le 1^{er} et le 20 novembre.

Le tableau de chasse baisse à partir de la 3^e décade et se maintient à bon niveau (environ 2 500 oiseaux) jusqu'au 1^{er} janvier. Les prélèvements chutent notablement pour les deux dernières décades de janvier.



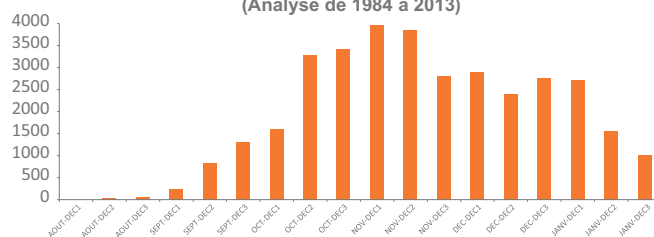
La baie du Mont-Saint-Michel peut devenir un site majeur de concentration du canard siffleur en cas de vague de froid intense.

Prélèvements du Canard Siffleur par saison au Gabion



Les prélèvements sont faibles en août mais augmentent rapidement dès septembre (2^e décade) et atteignent

Prélèvements du canard Siffleur par décade au Gabion (Analyse de 1984 à 2013)



Le canard colvert



Le canard colvert arrive en troisième position au tableau de chasse (14 273 oiseaux pour les 30 saisons), soit un tableau moyen annuel de 26,5 oiseaux par installation.

Du fait de son opportunisme extrême, le canard colvert est très largement répandu en France.

En hiver, les oiseaux migrateurs se mêlent donc aux oiseaux indigènes.

Pour le domaine public maritime d'Ille-et-Vilaine, le prélèvement moyen annuel se situe autour de 500 oiseaux pour la totalité des installations, alors que dans le même temps, le prélèvement en domaine terrestre est estimé à 25 000 oiseaux.

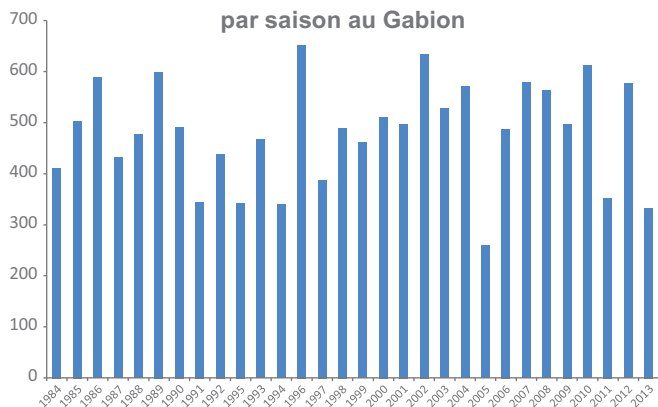
Le canard colvert, espèce très largement répandue dans le département, est bien présent en hivernage en baie du Mont-Saint-Michel, mais peu prélevé par les installations de chasse de nuit.

Les prélèvements débutent dès l'ouverture et augmentent régulièrement en septembre.

Octobre représente le meilleur mois en termes de prélèvements. Dès la 1^{re} décade de novembre, les prélèvements régressent régulièrement jusqu'à fin janvier.

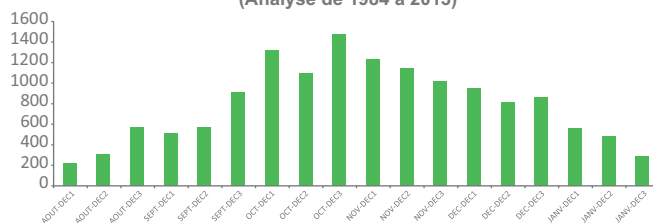


Prélèvements du Canard Colvert par saison au Gabion



Le prélèvement du canard colvert en baie du Mont-Saint-Michel (partie I&V) ne représente que 2 % de l'effectif prélevé dans le département.

Prélèvements du canard Colvert par décade au Gabion (Analyse de 1984 à 2013)



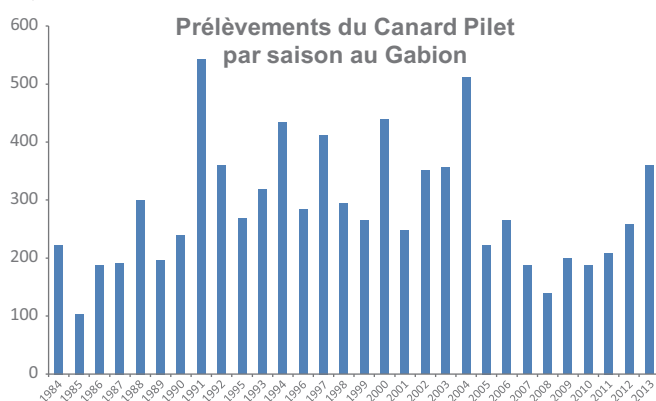
Le canard pilet



Le canard pilet occupe la quatrième place dans le tableau de chasse (8 139 oiseaux prélevés pour les 30 saisons), soit un prélèvement moyen de 15 pilets par saison et par gabion.

En période hivernale, le pilet est observé dans toute la France jusqu'en Corse, mais les principaux lieux d'hivernage de l'espèce sont côtiers (plus de 90 % de l'effectif).

Les oiseaux proviennent essentiellement du nord-ouest de l'ex-Union Soviétique et de la Finlande. Beaucoup d'oiseaux ne font que transiter par la France avant de rejoindre leurs quartiers d'hiver ouest-africains.

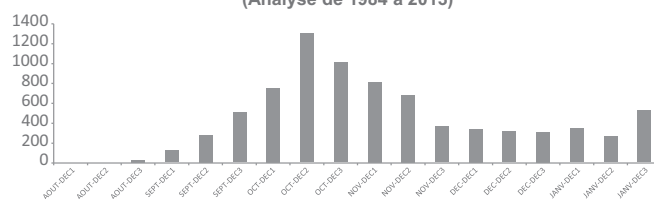


Les prélèvements sont minimes en août, la migration ne commence réellement qu'en septembre. Les prélèvements s'accroissent régulièrement pour atteindre un pic en 2^e décade d'octobre, puis chutent régulièrement tout en se maintenant à un bon niveau jusqu'à la 2^e décade de novembre.

Par la suite, les prélèvements baissent très nettement et se maintiennent au même niveau jusqu'à la 2^e décade de janvier. Une légère augmentation apparaît la 3^e décade de janvier.



Prélèvements du canard Pilet par décade au Gabion
(Analyse de 1984 à 2013)



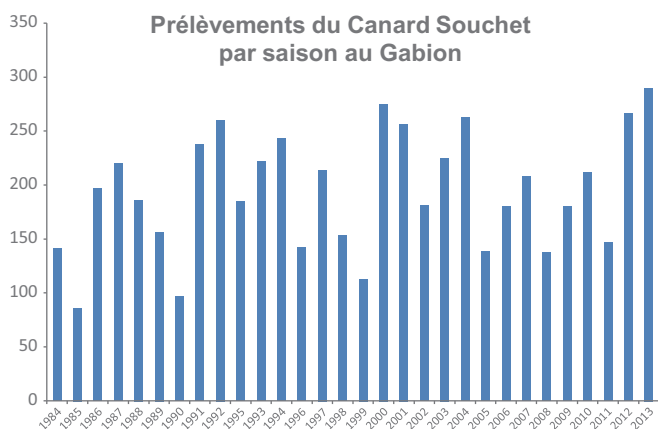
Le canard souchet



Cette espèce occupe la cinquième place dans le tableau de chasse pour le domaine public maritime d'Ille-et-Vilaine (5 711 oiseaux prélevés en 30 saisons), soit une moyenne de 10,5 oiseaux par an et par gabion.

La distribution hivernale, analogue en France à celle de la plupart des autres canards de surface, s'étend pratiquement à l'ensemble des zones humides. Ce sont les régions côtières qui concentrent la très grande majorité des hivernants français.

Les oiseaux hivernant ou transitant dans l'Ouest proviennent majoritairement du nord-ouest de l'ex-Union Soviétique.

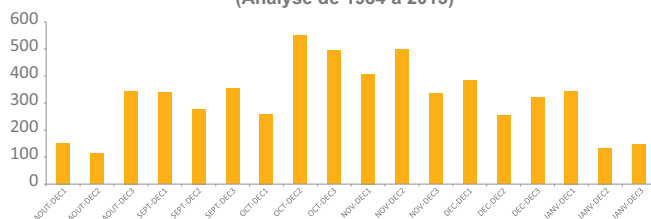


Pour la France, transitent aussi les migrateurs allant hiverner plus au Sud, jusqu'au Sénégal.

Les premiers prélèvements débutent aux premiers jours d'août, mais augmentent nettement à partir de la 3^e décennie et restent quasiment constants jusqu'au

10 octobre. Le pic des prélèvements est atteint à la 2^e décennie d'octobre et ils se maintiennent à niveau jusqu'à la 2^e décennie de novembre, puis baissent dès la 3^e décennie de novembre pour se maintenir au niveau des prélèvements du début d'automne jusqu'à la 1^{re} décennie de janvier. Pour les 2^e et 3^e décennies de janvier, les prélèvements chutent nettement.

Prélèvements du canard Souchet par décennie au Gabion
(Analyse de 1984 à 2013)



Le canard chipeau



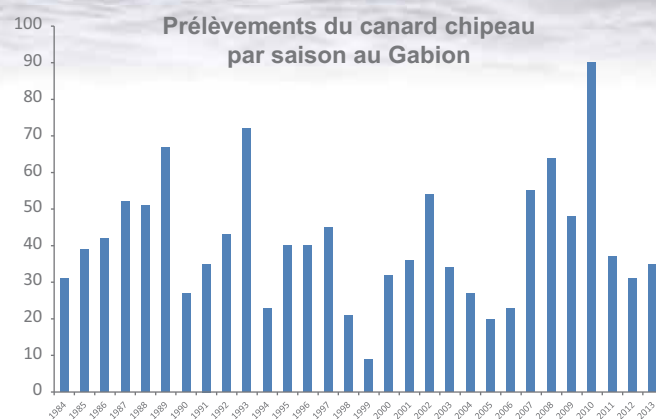
Le chipeau se positionne en sixième place au tableau de chasse du domaine public maritime d'Ille-et-Vilaine, avec seulement 1 203 oiseaux entre 1994 et 2013, soit une moyenne de 2,2 oiseaux par installation et par an.



En hiver, la répartition du chipeau est très diffuse, mais de passage régulier. Dans la plupart des sites, le chipeau n'apparaît qu'en nombre limité, à l'exception de la Camargue qui peut accueillir entre 8 000 et 16 000 oiseaux selon les années.

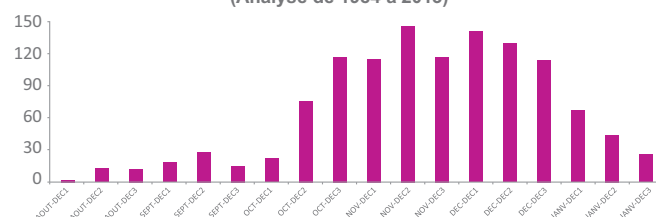
Espèce liée aux eaux peu profondes, douces ou faiblement saumâtres, elle est particulièrement sensible à la prise en glace, ce qui entraîne une grande mobilité de l'espèce.

Prélèvements du canard chipeau par saison au Gabion



En baie du Mont-Saint-Michel, des prélèvements de quelques unités ont lieu d'août à début octobre, dès la 2^e décade d'octobre les prélèvements augmentent pour atteindre un pic dès la 2^e décade de novembre. Des prélèvements légèrement plus faibles subsistent jusqu'à la fin décembre, en janvier ceux-ci chutent très nettement.

Prélèvements Chipeau par décade au Gabion (Analyse de 1984 à 2013)



- Les dégâts
- Le sanglier
- Le chevreuil
- Le cerf

Grand Gibier

Les dégâts du grand gibier

Un peu d'histoire

Avant l'instauration du plan de chasse, les agriculteurs bénéficiaient « du droit d'affût » pour protéger leurs récoltes des dégradations commises par les sangliers et les cervidés.

Contre l'abandon du droit d'affût et la généralisation du plan de chasse, les chasseurs consentirent à indemniser les dégâts agricoles du grand gibier sur leurs propres deniers

Procédure d'indemnisation

L'indemnisation est entièrement à la charge de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, pour les dégâts agricoles causés par le grand gibier.

Pour l'Ille-et-Vilaine, les trois espèces principales concernées sont le sanglier, le cerf, le chevreuil.

Pour prétendre à une indemnisation, l'agriculteur doit établir une déclaration adressée à la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

La Fédération mandate un expert (5 experts en Ille-et-Vilaine). L'expertise, réalisée en présence de l'agriculteur, est généralement acceptée.

En cas de désaccord, le dossier est examiné en Commission départementale, voire en Commission nationale.

Budget dégâts

Les dégâts font l'objet d'une comptabilité séparée du budget général de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Le budget dégâts est alimenté en Ille-et-Vilaine par la cotisation des bracelets grand gibier.

Sanglier ⇒ 55 euros

Chevreuil ⇒ 25 euros

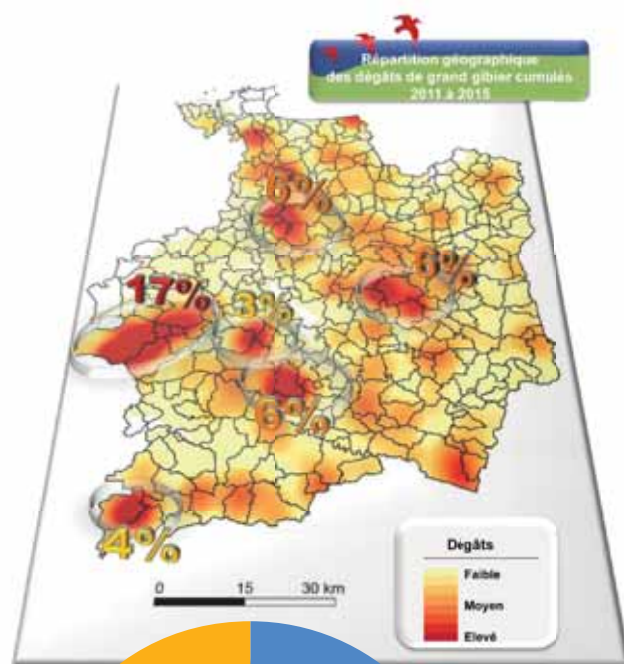
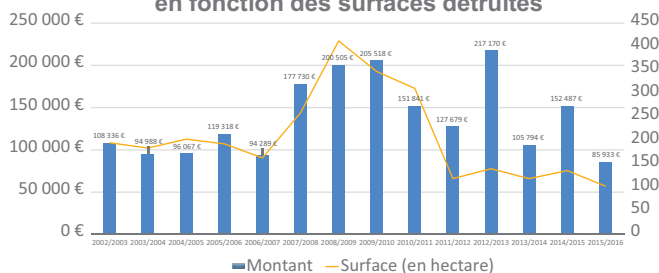
Cerf ⇒ 230 euros

Biche ⇒ 215 euros

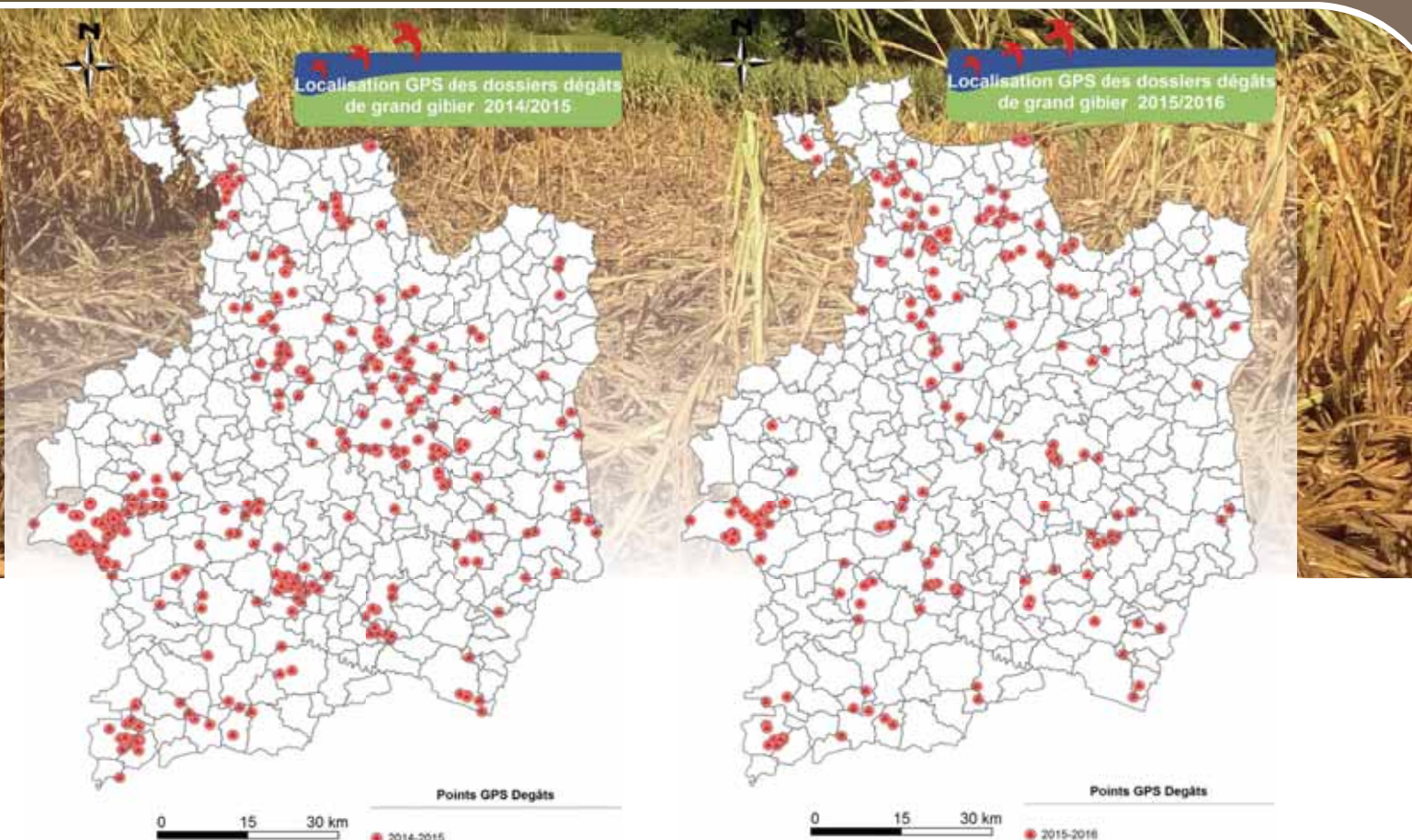
Daguet ⇒ 215 euros

Jeune cerf ⇒ 140 euros

Montant des indemnisations en fonction des surfaces détruites



L'évolution de la facture de dégâts de grand gibier est pour partie liée à l'évolution de la population sanglier, mais aussi du coût des denrées agricoles, des rendements, des conditions climatiques et de la présence dans le milieu naturel de fructification forestière et bocagère.



La réforme de l'indemnisation des dégâts de grand gibier

DÉCRET DU 23 DÉCEMBRE 2013 - LES POINTS QUI CHANGENT LA DONNE !

La notion de parcelle culturelle

La notion de parcelle culturelle est particulièrement importante car c'est à l'échelle de cette entité que s'apprécient les seuils ouvrant droit ou non à l'indemnisation.

La parcelle culturelle ne doit pas être confondue avec l'ilôt PAC, ni avec la parcelle cadastrale.

La parcelle culturelle est une entité géographique de culture.

Définition d'une parcelle culturelle (art. R 426-10)

« Ensemble des parcelles ou parties de parcelles cadastrales adjacentes d'une exploitation agricole supportant la même culture.

Les fossés, rus, bandes enherbées, bordures de champ, murets, alignements d'arbres, chemins et voies communales n'interrompent pas la continuité des parcelles culturelles. »

Tout autre élément du paysage ou infrastructure qui n'est pas listé dans cet article est de nature à interrompre la continuité de la parcelle culturelle.

SEUIL OUVRANT DROIT À L'INDEMNISATION (art. R 426-11)

Pour être indemnisé, les dégâts à l'échelle de la parcelle culturelle doivent dépasser un seuil de surface détruite de 3 %.

Si ce seuil de surface n'est pas atteint, le montant de l'indemnité doit alors dépasser un seuil financier de 230 euros pour toutes cultures sauf pour les prairies.

Dans le cas particulier des prairies, ce seuil est ramené à 100 euros.

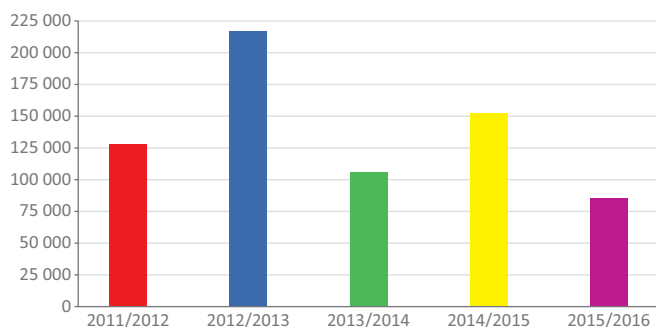
Il est donc important que l'exploitant ait une idée assez précise de l'étendue des dégâts avant de faire une déclaration.

Cette disposition exclut de l'indemnisation « les petits dossiers » qui, cumulés, coûtaient très cher et étaient préjudiciables à l'équilibre du fond d'indemnisation des dégâts.



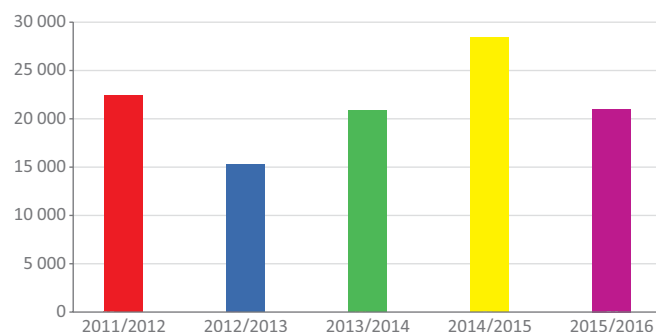
TOUTES ESPÈCES

Évolution interannuelle du montant des dégâts



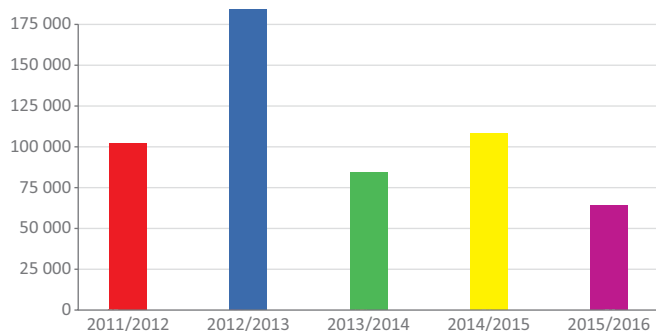
CERF

Évolution interannuelle du montant des dégâts



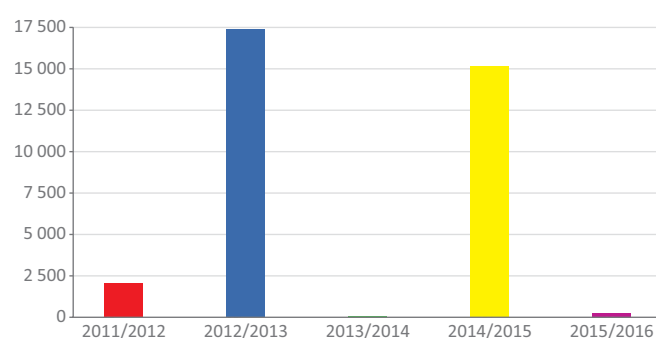
SANGLIER

Évolution interannuelle du montant des dégâts



CHEVREUIL

Évolution interannuelle du montant des dégâts



LA FACTURATION DES FRAIS D'ESTIMATION À LA CHARGE DU RÉCLAMANT

Il y a deux cas de figure pour lesquels les frais d'estimation peuvent être totalement ou partiellement à la charge financière de l'exploitant :

- en cas de déclaration abusive : les frais d'estimation sont intégralement à la charge du réclamant lorsque les quantités déclarées détruites sont plus de dix fois supérieures aux dommages réels et pour moitié lorsque cette surévaluation atteint cinq à dix fois.
- si les dégâts n'atteignent pas le seuil minimum de dégâts à l'échelle d'une parcelle culturale (surface, montant) au moment de l'expertise définitive.

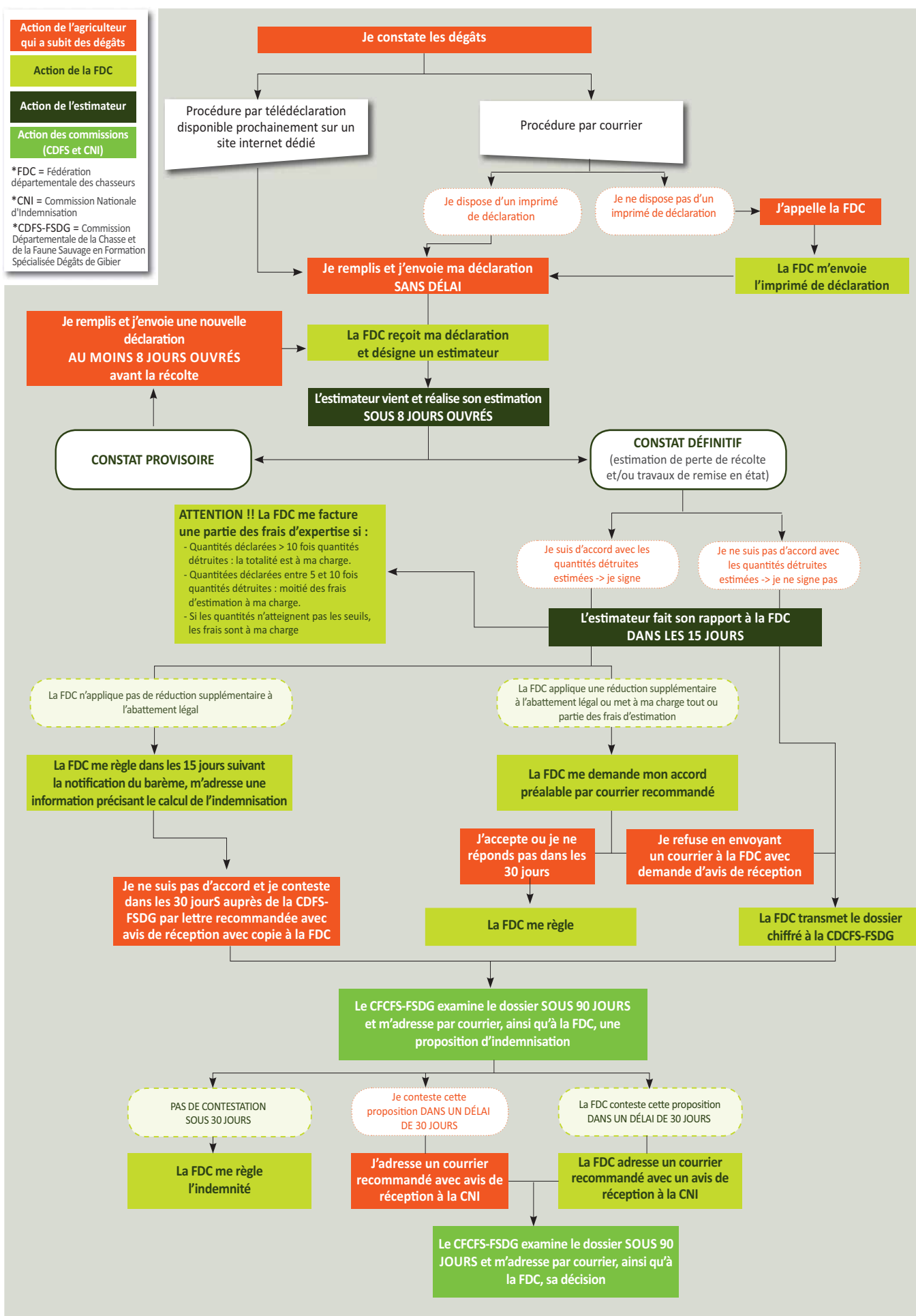
Pour le cas particulier d'une expertise provisoire faite relativement tôt (en cours de végétation) et présentant des dégâts peu significatifs : si l'exploitant ne donne pas

suite à ce dossier au moment de la récolte (expertise définitive) parce que les dégâts n'ont que très peu évolué, il ne peut être tenu rigueur à l'exploitant d'avoir ouvert un dossier précocement à un moment où il ne pouvait pas connaître l'issue finale des dégâts. Dans ce cas, l'absence d'expertise définitive, les frais d'estimation de l'expertise provisoire ne seront pas à la charge de l'exploitant.

Ces dispositions constituent les évolutions les plus marquantes de la réforme de la procédure d'indemnisation. L'exploitant, qui déclare des dégâts peu significatifs ou a sur-déclaré l'importance réelle des dommages, s'expose à une charge financière non négligeable.

L'objectif de cette réforme n'est pas de sanctionner l'exploitant, mais de le responsabiliser afin que perdure le système d'indemnisation.

Bien comprendre la procédure d'indemnisation



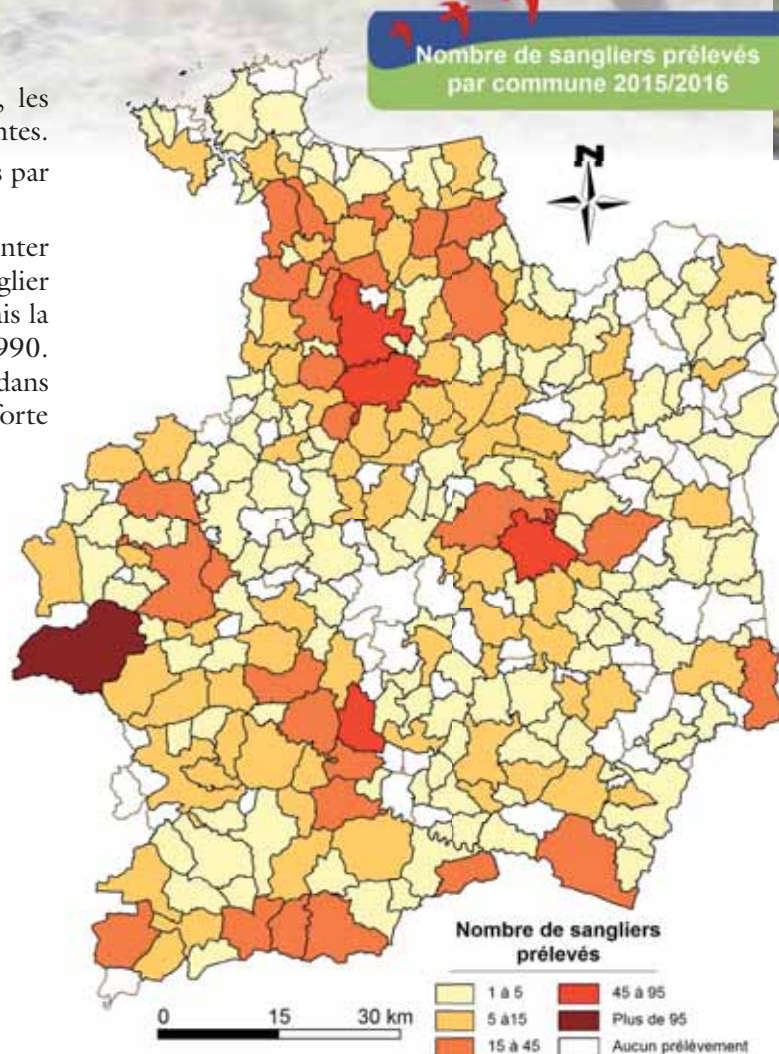
Le sanglier (*Sus scrofa*)



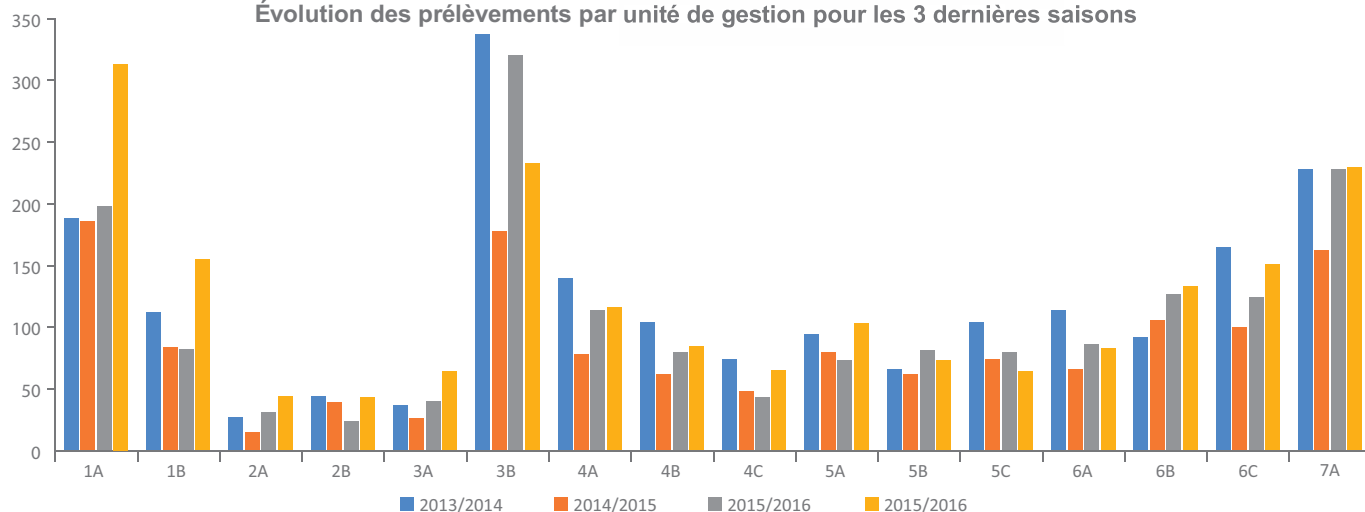
En France, comme en dehors de nos frontières, les populations de sanglier sont en progression constantes. Les prélèvements métropolitains ont été multipliés par 1,2 sur dix ans et par 3 sur vingt ans.

Par le passé, la volonté des chasseurs de voir augmenter les effectifs pouvait paraître légitime car le sanglier était considéré comme rare et emblématique... mais la situation a bien changé depuis la fin des années 1990. L'évolution rapide des prélèvements de sanglier dans notre département traduit un phénomène de forte expansion et d'adaptabilité de cette espèce.

		2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Saint-Pierre-de-Plesguen	1A	188	186	198	313
Villecartier - Roz-sur-Couesnon	1B	112	84	82	155
Trembley - Cogles	2A	27	15	31	44
Fougères	2B	44	39	24	43
Montauban-de-Bretagne	3A	37	26	40	64
Paimpont	3B	337	178	320	233
Chevré	4A	140	78	114	116
Rennes - Liffre - Haute-Sève	4B	104	62	80	85
Le Vendelais	4C	74	48	43	65
La Guerche-de-Bretagne Le Pertre	5A	94	80	73	103
Le Theil-de-Bretagne - Pouez	5B	66	62	81	73
Teillay - Araize	5C	104	74	80	64
Baulon - Maxent	6A	114	66	86	83
Laillé - Saint-Malo-de-Phily	6B	92	106	127	133
GIC de la Vallée de la Vilaine	6C	165	100	124	151
Bourgouët - Tanouarn	7A	228	162	228	230
Total des prélèvements		1926	1366	1731	1955
Nombre de bracelets attribués		3119	2587	2726	3024
Taux de prélèvements		61,75 %	52,80 %	63,49 %	64,64 %



Évolution des prélèvements par unité de gestion pour les 3 dernières saisons

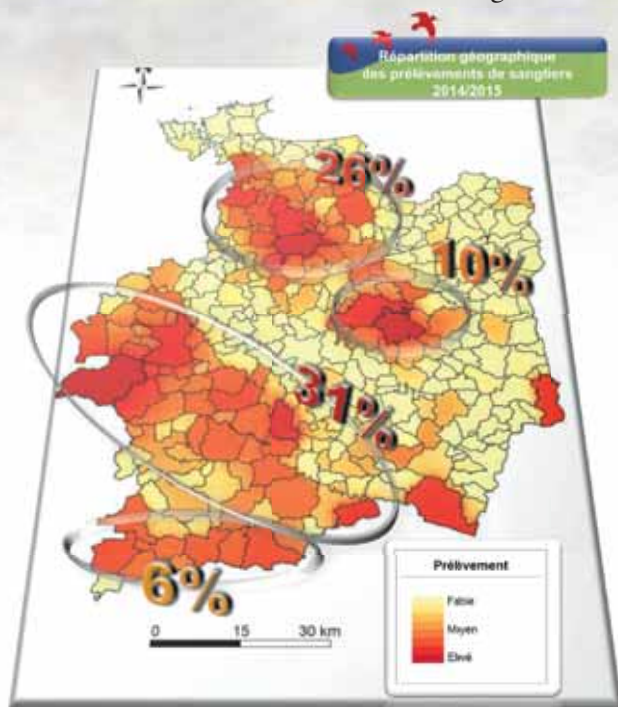


La connaissance de la dynamique du sanglier est complexe, comme la mise au point d'outils de suivi et de gestion. À ce jour, aucun indicateur fiable n'est validé.

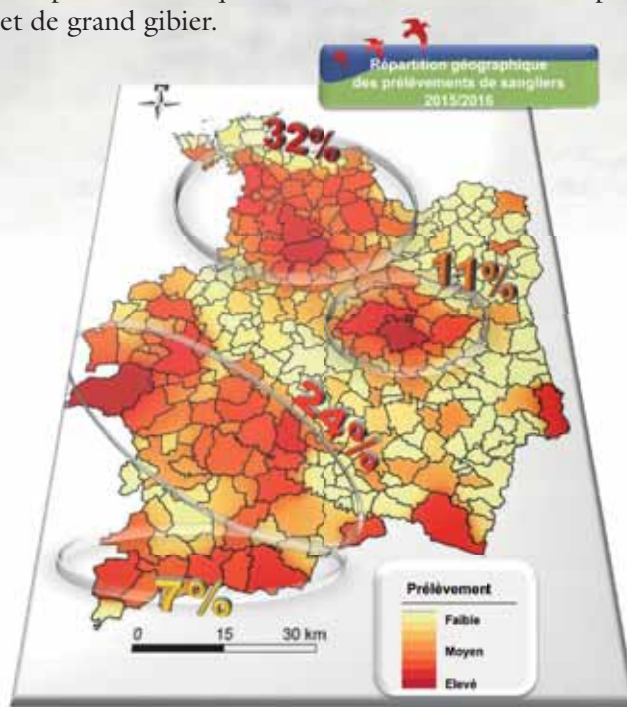
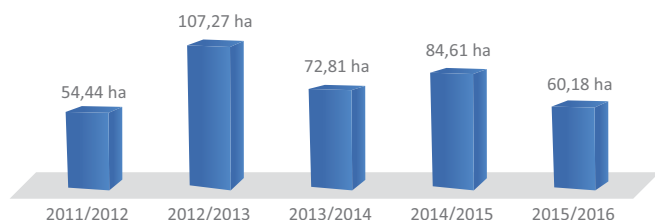
Le suivi des populations s'effectue par analyse de l'évolution du prélèvement, la rapidité de réalisation du plan de chasse et également par le niveau de dégâts occasionnés dans les différentes unités de gestion.

La pression de chasse sur cet animal est en augmentation constante ; malgré cela, les prélèvements restent élevés pour un département comme l'Ille-et-Vilaine.

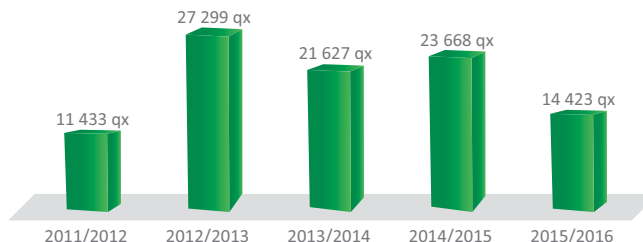
L'effort humain porté sur cette espèce est important. Depuis plusieurs années, nous observons un basculement passionnel de nos chasseurs vers la chasse du sanglier. Espérons que ce changement ne va pas compromettre l'équilibre entre nos chasseurs de petit et de grand gibier.



Évolution des surfaces détruites par le sanglier pour les grandes cultures en hectare
(maïs, céréales, protéagineux, oléagineux)



Évolution des volumes détruits par le sanglier pour les grandes cultures en quintaux
(maïs, céréales, protéagineux, oléagineux)



L'évolution de la facture de dégâts est en partie corrélée à l'évolution des effectifs présents sur le terrain, mais des fluctuations peuvent être liées à plusieurs facteurs comme le coût des denrées, les différences de rendement, les dates de récolte, et particulièrement la présence ou non de fruits forestiers.

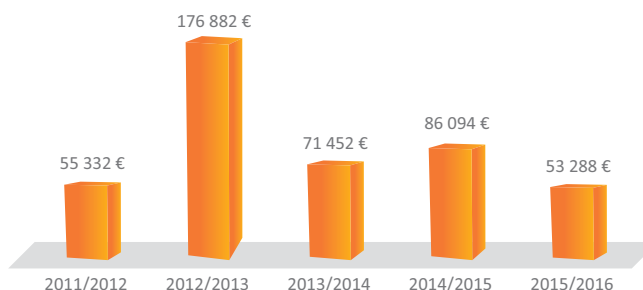
La saison 2015/2016 illustre bien ce phénomène ; alors que cette saison enregistre le plus fort tableau de chasse des quatre dernières saisons, le montant des dégâts commis par le sanglier est le plus faible. La forte glandée de l'automne 2015 a probablement assuré l'essentiel des besoins alimentaires des sangliers durant l'hiver 2015 et le printemps 2016.

Nous avons constaté très peu de dégâts sur les prairies en hiver et une quasi-absence de dégâts sur semis de maïs.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas... l'automne 2016 n'apportera pas ou peu de fruits forestiers.



Montant des indemnisations relatif aux dégâts de sanglier (grandes cultures)



Observatoire national du sanglier

MISE EN PLACE D'UN SUIVI DE LA FRUCTIFICATION FORESTIÈRE ET DE LA REPRODUCTION AU NIVEAU NATIONAL

Afin de gérer au mieux les populations de sanglier, il est nécessaire que les gestionnaires disposent d'un maximum d'information leur permettant d'anticiper l'évolution des effectifs sangliers.

La dynamique d'une population de sanglier est principalement influencée par le potentiel reproducteur des femelles qui est lié en partie à la production de fruits forestiers (glands, frênes, châtaignes, etc.).

Il peut donc être envisagé d'utiliser l'estimation de la fructification forestière comme outil de gestion pour estimer la réussite de la reproduction à venir.

Un suivi précis de la fructification forestière et de la reproduction devra être effectué sur 5 à 10 sites bien répartis sur le territoire national.

Ce suivi permettra de vérifier le lien entre les fructifications forestières et le potentiel reproducteur des laies.

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine s'est portée volontaire pour tester ce protocole. Le massif de la forêt de Chevré a été retenu dans le cadre du suivi national.

Sur ce site, deux protocoles seront appliqués :

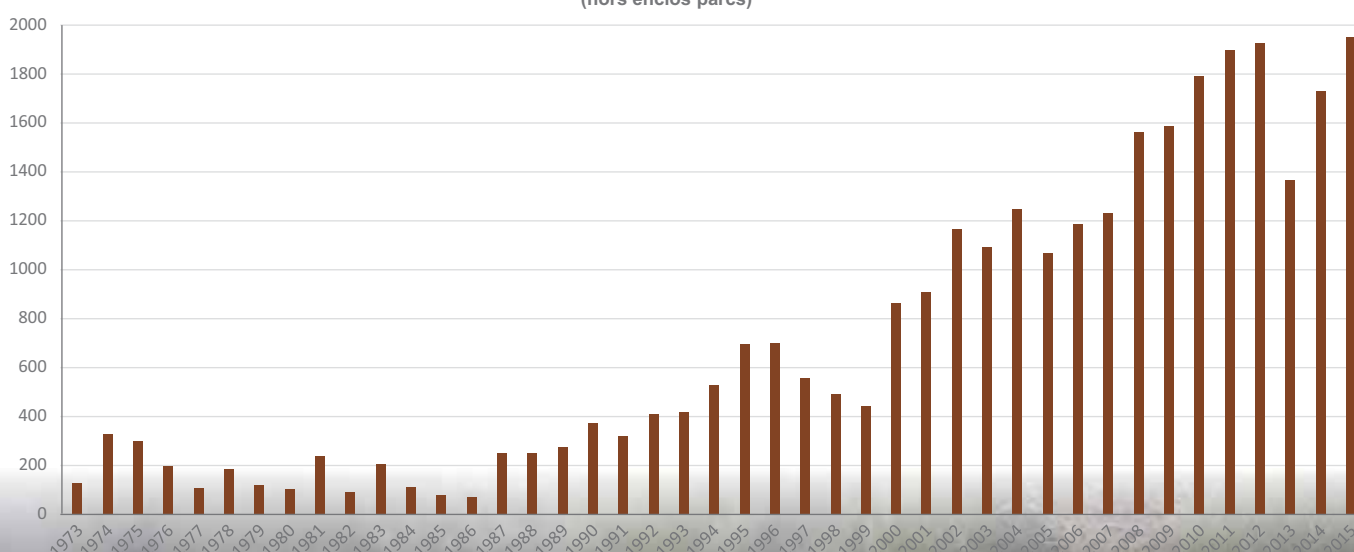
- analyse de la fructification forestière (transect en forêt avec 30 points d'arrêts et échantillonnage de 2 arbres par point) ;
- suivi de la reproduction (examen des femelles prélevées à la chasse et prélèvement du tractus génital).

RAPPEL DES FACTEURS INFLUENÇANT LA REPRODUCTION CHEZ LE SANGLIER

- La maturité sexuelle des femelles dépend en grande partie du poids des jeunes femelles durant la période d'œstrus (chaleur). Le poids nécessaire à l'entrée en reproduction est variable suivant les sites et dépend pour beaucoup des ressources alimentaires naturelles du milieu (*généralement le poids se situe entre 30 et 35 kg*).
- La reprise du cycle de reproduction dépend également en grande partie des ressources alimentaires naturelles du milieu.
- Les périodes et pics de mises bas varient en fonction du site et des ressources alimentaires naturelles du milieu (en cas de forte glandée, les naissances sont plus synchrones).
- La taille des portées varie en fonction de l'âge des femelles, mais également en fonction des ressources alimentaires naturelles du milieu.
- Le taux de participation à la reproduction varie en fonction de l'âge et du poids des femelles, mais également des conditions climatiques et des ressources alimentaires naturelles du milieu.

Il est possible que la pression de chasse influe sur le taux de participation des jeunes femelles. Il a été noté une plus grande participation à la reproduction pour les premières classes d'âge dans les populations chassées, qui pourrait s'expliquer par une adaptation à une forte pression de chasse.

Tableau de chasse Sanglier en Ille-et-Vilaine
(hors enclos parcs)





Périodes de mises bas du sanglier en France (d'après des suivis pluriannuels)

Localisation	Étalement des mises bas	Période(s) principale(s)
France, réserve de Chizé (Deux-Sèvres, 79)	Toute l'année avec variation interannuelle	Deux patrons de mises bas : - unimodal : avec le pic en avril, - bimodal : pics en janvier-février et août-septembre
France, domaine de Chambord (Loir-et-Cher, 41) et Arc-en-Barrois (Haute-Marne, 52)	Naissances de novembre à mai pour Arc-en-Barrois, de janvier à juillet pour Chambord (variabilité interannuelle)	Pics en janvier et mars-avril pour Arc-en-Barrois ; pics en mars et mai pour Chambord ; mise en évidence de l'influence de la période de reproduction liée à l'alimentation qui peut avancer les naissances
France, région de Grésigne entre rivière Tarn et Aveyron	Mises bas de janvier à octobre	Pics en mai-juin pour toutes les années de suivi
France, région de Grésigne « piedmont » ou « montagne » (Tarn, 81 ; Tarn et Garonne, 82)	Naissances signalées sur des durées variables entre les années	Pic toujours centré sur mai-juin, étalement maximum de la période de mises bas signalées de janvier-février à septembre-octobre
France, Camargue (delta du Rhône)	Sur une partie de l'année, de février à septembre	Pic en avril (32 %) avec 75,5 % des naissances de mars à juin
France, zone du Languedoc regroupant une large zone	Toute l'année avec variation interannuelle	Le plus souvent pic en mai-août, bien que ce pic puisse être décalé en janvier-avril
France, garrigue méditerranéenne (Hérault, 34)	Toute l'année	Avril-mai ou plus largement février à mai ; cependant, variable selon les années en fonction de la production de glands
France, Maurienne - Alpes (Savoie, 73)	Informations notées d'avril à juin	Variable selon les années
France, Montpellier garrigue (Hérault, 34)	Entre mars et juin	Pic en février-mars les années à forte production en glands, pic moins intense en avril-mai-juin, les années à faible reproductivité avec quelques naissances en automne

Taille moyenne des portées (d'après des suivis pluriannuels)

Lieu	Taille portée (allaites lactantes ou marcassins)
France, réserve de Chizé (Deux-Sèvres, 79)	3,95 (n=41)
France, domaine de Chambord (Loir-et-Cher, 41) et Arc-en-Barrois (Haute-Marne, 52)	de 4 à 5,8 en moyenne
France, Camargue	4
France, Arc-en-Barrois (Haute-Marne, 52), domaine de Chambord (Loir-et-Cher, 41) et camp militaire de Mailly (entre l'Aube et la Marne)	3 (n=19)
France, garrigue méditerranéenne (Hérault, 34)	4 (n=44)
France, Maurienne - Alpes (Savoie, 73)	4,1 (n=7)

Le cerf élaphe (*Cervus elaphus*)



Un peu d'histoire

En Ille-et-Vilaine, le premier plan de chasse cerf de 1973/1974 en forêt de Paimpont fait état de 13 animaux prélevés. Une lente progression se met en place sur une période d'un peu moins de 20 ans. En 1991, les prélèvements atteignent 51 animaux, puis à nouveau une baisse jusqu'à la fin des années 1990, phase d'épargne volontaire de la population.

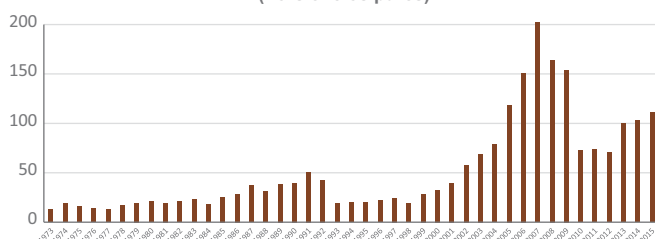
A partir des années 2000, les prélèvements augmentent régulièrement pour atteindre un maximum de 202 animaux en 2007. Le niveau de prélèvements reste important pendant quatre saisons, avec pour objectif de faire baisser la population et de stopper la colonisation par le cerf des zones voisines de la forêt de Paimpont.

Puis, durant les saisons 2010, 2011 et 2012, les attributions plan de chasse sont baissées d'environ 50 %, pour enrayer la chute constatée de la population.

Actuellement, une certaine stabilisation des prélèvements semble se dessiner autour de 110, 120 animaux. L'objectif étant de maintenir un niveau de population compatible avec les intérêts forestiers et agricoles, et tout en gardant la qualité cynégétique du massif de Paimpont.

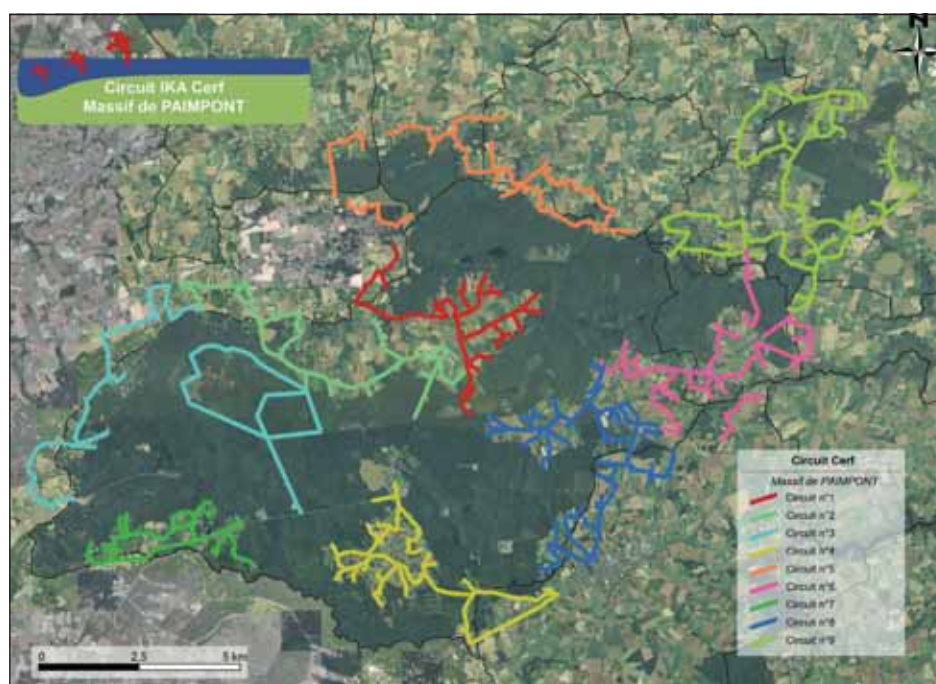
Suivi de la population

Tableau de chasse Cerf en Ille-et-Vilaine
(hors enclos parcs)



INDICE KILOMÉTRIQUE D'ABONDANCE NOCTURNE

L'indice kilométrique d'abondance nocturne a été mis en place depuis 1995 sur le massif de Paimpont. Il permet de relever le nombre de cerfs observés la nuit sur les circuits prédéfinis, d'une longueur de 25 à 30 km environs, parcourus 4 fois en voiture entre 23 heures et 2 heures du matin au mois de mars (2^e décade) de chaque année. On obtient ainsi les tendances d'évolution au cours du temps.



DÉTAIL PAR SECTEUR

Bilan des comptages nocturnes cerf élaphe

Secteur	Parcours	10 mars 2016				11 mars 2016				17 mars 2016				18 mars 2016			
	(km)	M	F+J	NI	Totaux	M	F+J	NI	Totaux	M	F+J	NI	Totaux	M	F+J	NI	Totaux
Telhouet Comper	17,85	1	2	23	26		8	2	10	5	1	11	17		3		3
Ville Danet	18,86		2		2				0	2	3	5	10		4		4
Haute Forêt	26,31			4	4				0	3	5	2	10			1	1
Le Cannée	22,38	1	24	9	34		20		20		13		13	2	19	12	33
La Domaniale	21,36	4		2	6	3			3	9	1		10	3			3
Saint Péran	22,69	3	14	1	18	4	4		8	9	29	5	43		30	4	34
Beauvais	13,69				0		4	2	6		2		2		5		5
Trédéal Plélan le Grand	28,53	6	60		66	7	90		97		50	18	68		22	28	50
Iffendic	35,58	3	13	1	17	1		2	3	1	1		2	2			2
TOTAUX	207,25	18	115	40	173	15	126	6	147	29	105	41	175	7	83	45	135

Détail des observations par secteur et par sortie

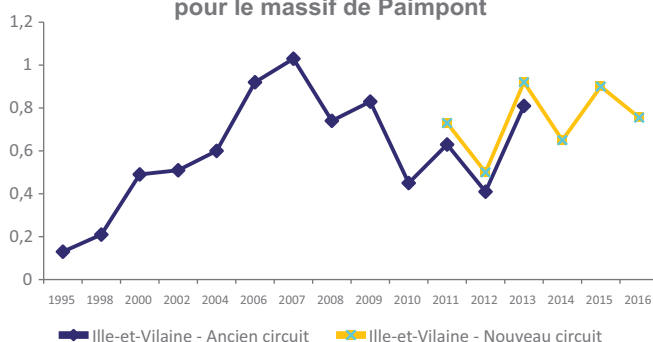
Indice Kilométrique d'Abondance

PAIMPONT-TRÉMELIN - ILLE-ET-VILAINE

Détail des I.K.A. par sortie pour le département d'Ille-et-Vilaine

Sorties 2015	Longueur parcours	Nombre de contacts	IKA	IKA des deux sorties consécutives	IKA GLOBAL
12 mars	207 km	173	0,83	0,77	0,76
13 mars	207 km	147	0,71		
24 mars	207 km	175	0,84	0,74	
25 mars	207 km	135	0,65		

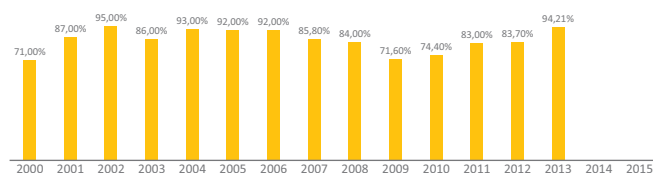
Évolution de l'indice kilométrique d'abondance pour le massif de Paimpont



LE TAUX DE RÉALISATION DU PLAN DE CHASSE CERF

Le taux de réalisation représente le nombre d'animaux prélevés par rapport au maximum d'animaux attribués.

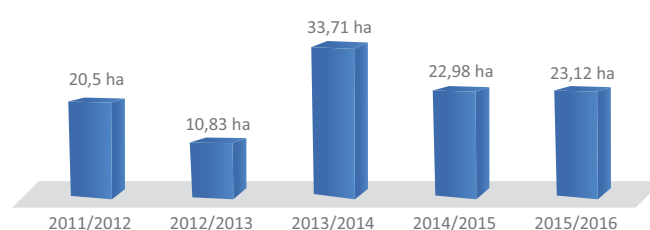
Taux de réalisation du plan de chasse cerf



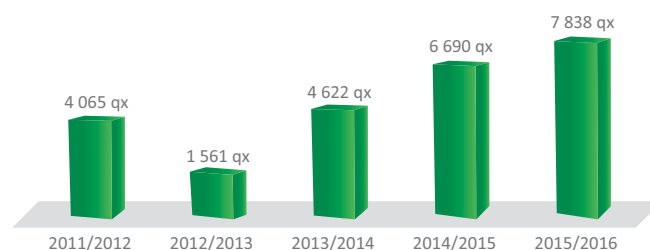
Depuis trois saisons, le taux de réalisation est stable, autour de 94 % (le taux national est de 72 %).

Le taux de réalisation met en évidence que le niveau d'attribution est en adéquation avec les possibilités réelles de prélever les animaux.

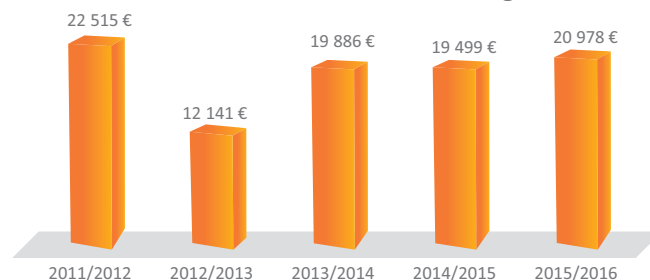
Évolution des surfaces détruites par le cerf pour les grandes cultures en hectare (maïs, céréales, protéagineux, oléagineux)



Évolution des volumes détruits par le cerf pour les grandes cultures en quintaux (maïs, céréales, protéagineux, oléagineux)



Montant des indemnités relatif aux dégâts de cerf



Depuis trois ans, les volumes détruits par le cerf augmentent régulièrement, sans toutefois impacter « la note dégâts » cerf à la faveur d'une baisse du coût des céréales.

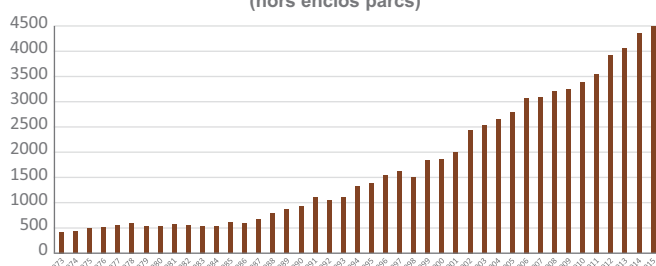
Chevreuil

(*Capreolus capreolus*)



Le département, bien que peu boisé, 86 603 hectares de bois et landes comprises, totalise un prélèvement chevreuil de 4 486 animaux pour la saison 2015/2016.

Tableau de chasse Chevreuil en Ile-et-Vilaine
(hors enclos parcs)



Malgré une augmentation régulière des attributions des plans de chasse depuis la saison 2012/2013, le taux de réalisation reste supérieur à 95 %.

Taux de réalisation du plan de chasse chevreuil par saison



Depuis quatre saisons, pour chaque chevreuil prélevé dans le cadre du plan de chasse, les deux pattes arrière de chaque animal muni du bracelet sont récupérées et analysées par le service technique de la Fédération.

Cette vérification a permis de confirmer la réalité des déclarations de bilan de plan de chasse (carte T) depuis la saison 2004/2005.

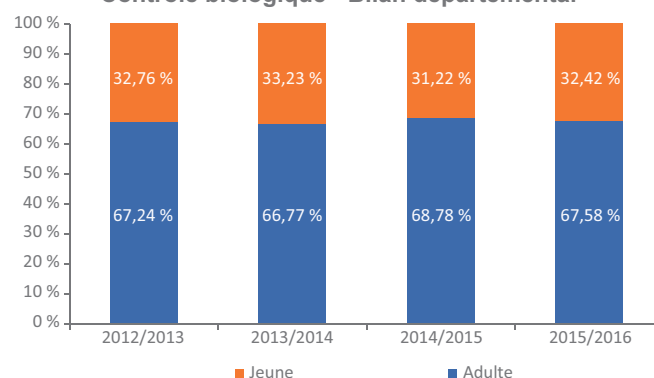
Jusqu'en 2011/2012, un plan de chasse qualitatif « assez strict » était appliqué (bracelet jeune chevreuil de moins d'un an) pour environ un tiers des bracelets attribués.

Pour la saison 2012/2013, la notion de jeune de moins d'un an a été supprimée, seule la notion de « jeune chevreuil » a été appliquée pour un tiers des bracelets.

À partir de 2013/2014, les attributions des plans de chasse chevreuil sont des chevreuils indifférenciés

avec un tiers de bracelets « jeune conseillé » et cet assouplissement dans le mode de gestion, sans contrainte réglementaire forte, n'a pas changé la répartition des prélèvements effectués par les chasseurs.

Contrôle biologique - Bilan départemental



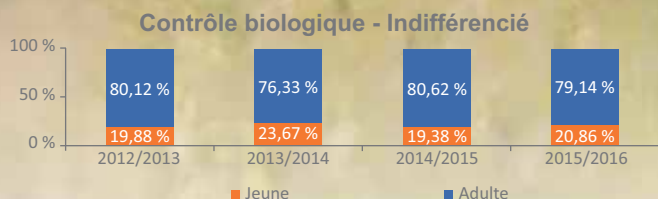
Le contrôle biologique met en évidence que le prélèvement est en moyenne, pour les quatre saisons, de 32,4 % de jeunes chevreuils (jusqu'à 14 mois). Dans cet échantillon, la cohorte des chevrillards de moins d'un an représente 30,5 %.

Pour les bracelets « chevreuil indifférencié jeune conseillé », 67,17 % des bracelets sont bien apposés sur des jeunes chevreuils, mais 32,83 % des bracelets « jeune conseillé » sont apposés sur des chevreuils adultes.

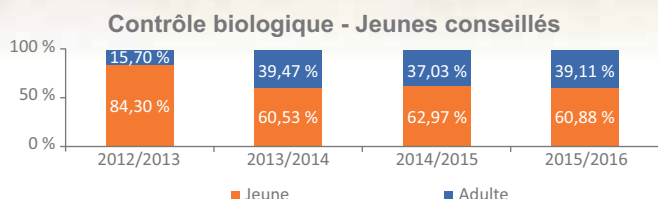


Le contrôle biologique a permis de regarder si l'apposition du bracelet par les chasseurs correspondait bien à la catégorie de bracelet attribué.

La catégorie de bracelet attribué : contrôle biologique « chevreuil indifférencié »



En moyenne pour les quatre années, les bracelets « chevreuil indifférencié » sont apposés à 79,05 % sur des chevreuils adultes et 20,95 % sur des jeunes chevreuils (jusqu'à 14 mois).



La récolte des pattes arrière a permis de pratiquer la mesure de la longueur du métatarse pour les jeunes chevreuils de moins d'un an (ICE de performance).

La détermination de l'âge des chevreuils s'effectue par l'examen du cartilage de conjugaison.

5 126 pattes ont été mesurées précisément (au millimètre près) par les mêmes opérateurs du service technique de la Fédération.



La longueur de la patte arrière des jeunes chevreuils traduit les variations de la condition physique des individus d'une population et la relation entre la population et son environnement.

L'indice obtenu correspond à la longueur moyenne de la patte arrière des jeunes chevreuils de première année prélevés à la chasse après correction par la date de prélèvement.



Les jeunes animaux continuent leur croissance tout au long de la saison de chasse, ce qui nécessite de corriger leur croissance pour rendre les données comparables d'un individu à l'autre et d'une année sur l'autre.

La mesure de la longueur de la patte arrière corrigée doit être encadrée par un intervalle de confiance (plus l'intervalle est réduit, plus la mesure est précise).

Il est indispensable de constituer une base de données informatique pour sauvegarder durablement, trier et analyser efficacement l'ensemble des données brutes de longueurs de pattes arrière.

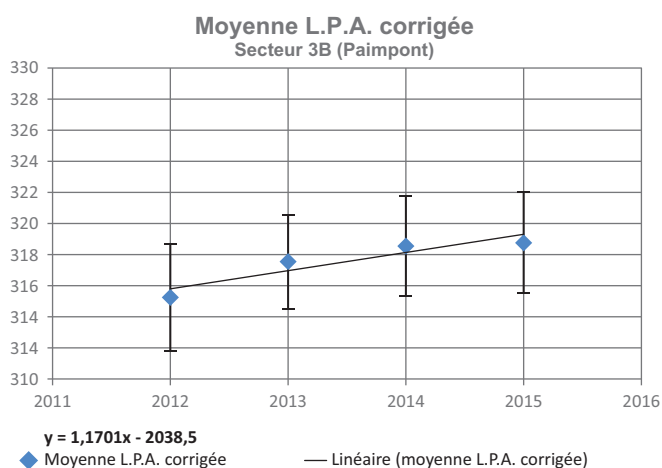
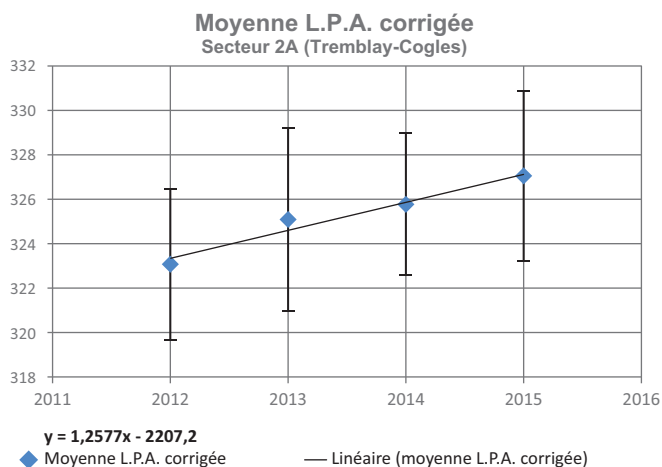


Les dates de prélèvements sont transformées en valeur numérique en partant du premier jour de chasse autorisé (ouverture générale) :

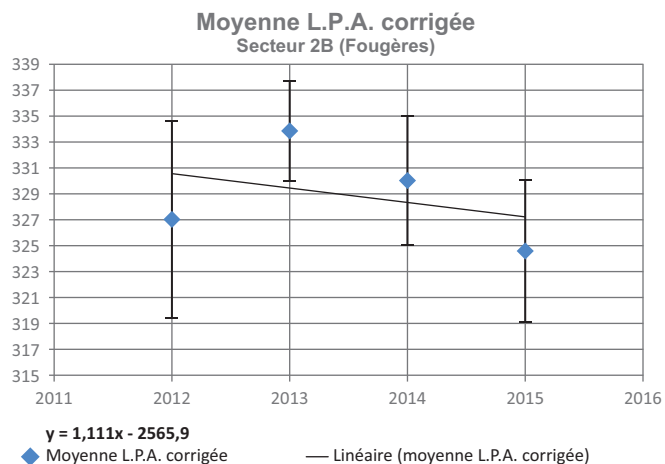
Exemple : le 18 septembre étant le jour n°1, le 19 septembre étant le jour n°2 et ainsi de suite jusqu'à la fermeture.

Les résultats doivent être interprétés pour une unité de gestion, sur plusieurs années (4-5 ans minimum) et doivent obligatoirement être confrontés aux résultats d'autres indices de changement écologique : indice kilométrique voiture et indice de consommation.

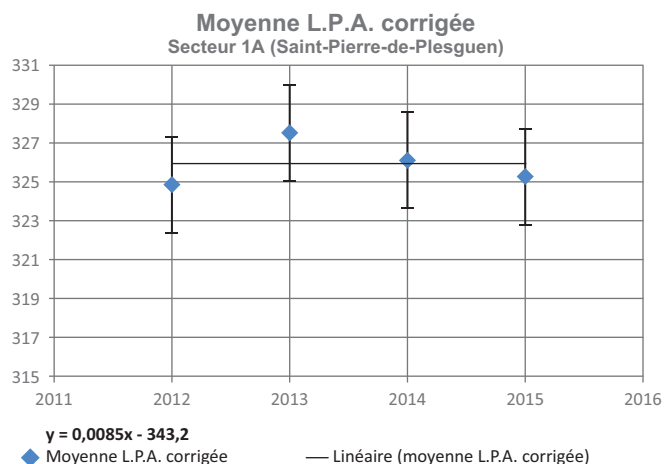
Les graphiques font apparaître une tendance significative à la hausse. La longueur de la patte arrière (L.P.A.) des chevrillards entre 2012 et 2015 traduit une amélioration de la condition physique des chevreuils pour ces deux unités :



À l'inverse, ce graphique fait apparaître une tendance significative à la baisse de la longueur de la patte arrière entre 2013 et 2015, ce qui traduit une dégradation de la condition physique des chevreuils pour cette unité.



Le graphique ci-dessous laisse présager une stabilité de la condition physique des chevreuils pour cette unité.





• Le renard

Prédateurs

Le renard roux

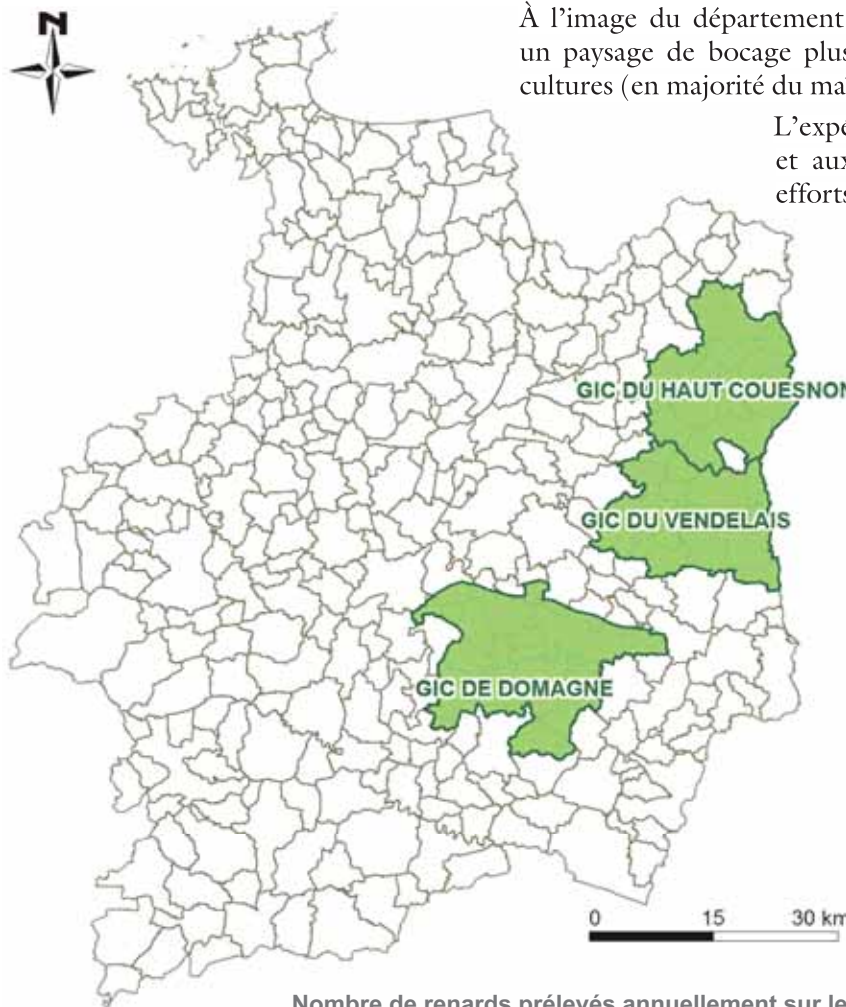
(*Vulpes vulpes*)



Les prélèvements de renards limitent-ils leur densité ?

D'après un article paru dans le numéro 310 de Faune Sauvage – ONCFS

Le débat concernant l'efficacité des prélèvements pour réduire la densité des populations de renards est récurrent. L'ONCFS, en collaboration étroite avec la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, a coordonné la mise en place d'un protocole portant sur l'intensité des prélèvements de renards sur trois sites en Ille-et-Vilaine. Ces sites correspondent à des Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) à vocation de gestion du lièvre (GIC de Domagné; GIC du Haut Couesnon; GIC du Vendelais).



À l'image du département d'Ille-et-Vilaine, ces trois sites présentent un paysage de bocage plus ou moins ouvert, mélangeant élevage et cultures (en majorité du maïs) avec peu de surfaces forestières (3 à 8 %).

L'expérience consistait à demander aux chasseurs et aux piégeurs des trois sites d'accroître leurs efforts en matière de prélèvements de renards.

L'augmentation de l'effort a été demandée entre 2003 et 2007.

Un important travail de terrain, mené par le Service technique de la Fédération, a d'abord consisté à mettre en place et maintenir un niveau de prélèvements important et assez homogène sur les trois zones d'étude. Puis, il s'agissait de collecter les carcasses des renards prélevés par les chasseurs et les piégeurs.

Les renards ont été prélevés quasiment toute l'année avec une légère baisse durant les deux mois d'été. En moyenne, 1,95 (+ ou - 0,74) renards par km² et par an ont été prélevés.

Nombre de renards prélevés annuellement sur les trois sites d'étude et répartition des prélèvements selon la méthode utilisée

GIC	Année						Total	% des prélèvements par méthode			
	2002	2003	2004	2005	2006	2007		Chasse	Déterrage	Piégeage	Tir de nuit
Bassin de Domagné	514	475	619	645	462	649	3 364	25	28	47	-
Haut Couesnon	-	590	967	657	548	547	3 310	6	48	46	-
Vendelais	-	383	287	264	387	401	1 722	4	63	33	-

LA MESURE DU TAUX DE PRÉLÈVEMENTS

La mesure de l'effet des prélèvements passe d'abord par le calcul des taux de prélèvements annuels (proportion de renards effectivement prélevés par rapport à ceux présents sur le territoire).

Pour cela, il faut mesurer le nombre de renards prélevés mais également estimer le nombre de renard présents sur le terrain (densité).

L'ESTIMATION DES DENSITÉS DE RENARDS

L'estimation des densités de renards a été réalisée par le Service technique de la Fédération d'Ille-et-Vilaine à partir d'un protocole de comptages nocturnes aux phares, répétés plusieurs nuits (entre 3 et 10 nuits par site et par an) le long de tronçons de routes (méthode « distance sampling »).

Les distances auxquelles sont observés les renards sont mesurées (télémètre) afin de corriger les comptages, en tenant compte de la diminution de la probabilité de les détecter à mesure qu'ils se tiennent éloignés de la route.

Ces estimations ont varié de 1 renard adulte par km² sur le GIC du Bassin de Domagné et du Vendelais et de 2,25 sur le GIC du Haut Couesnon.

En dépit de l'augmentation des efforts de prélèvements, les densités de renards adultes ont augmenté en cinq ans de 56 % sur le GIC de Domagné et 34 % sur le GIC du Haut Couesnon.

En revanche, la densité n'a pas augmenté sur le GIC du Vendelais.

L'effort consenti sur le terrain a conduit à des taux de prélèvements allant de 30 à 80 % (moyenne de 60 %).

Les sites de Domagné et du Haut Couesnon ont enregistré une baisse du taux de prélèvements après février 2005, ce qui illustre les difficultés rencontrées sur le terrain pour maintenir une pression de prélèvements intensive sur le long terme.

Mais comment expliquer que, malgré des taux de prélèvements allant de 30 à 80 % les densités de renards aient pu augmenter (Domagné et Haut Couesnon) ?

L'aptitude des populations de renards à compenser l'effet des prélèvements explique en grande partie ce phénomène. Le taux de croissance des populations de renards est fortement déterminé par la densité d'adultes : plus la densité d'adultes augmente, plus le taux de croissance diminue et à l'inverse, la réduction des densités d'adultes induit une augmentation du taux de croissance (phénomène de compensation).

Ce processus de compensation (survie et/ou reproduction des adultes en faible densité qui augmente et immigration depuis des territoires voisins) tend à un rétablissement de la densité l'année suivante, en annihilant tout ou partie l'effet des prélèvements.

La capacité d'accueil du territoire influe également. Le taux de croissance et l'importance du phénomène de compensation sont fonction de l'écart entre la densité et la capacité d'accueil. Plus la densité obtenue après pré-

lèvements est faible par rapport à la capacité d'accueil (taux de remplissage du milieu faible), plus la compensation sera forte et les prélèvements sans effet notable !

Les estimations de capacité d'accueil sont importantes sur les sites étudiés, allant de 1,5 à 8,3 renards par km².

Pour abaisser la densité, les prélèvements doivent donc être plus importants que le phénomène de compensation. Objectif difficile à atteindre dans nos campagnes où le nombre d'acteurs requis pour mener de telles opérations dépasse souvent les disponibilités locales.

L'immigration compense une grande majorité des prélèvements. Ce phénomène a déjà été suspecté dans de nombreuses autres études du fait de la forte dispersion observée chez le renard (45 km en moyenne). De plus, l'analyse des données de fécondité (cf. encadré) n'a pas montré d'effet de la densité (renards adultes) sur la reproduction, indiquant donc l'absence de compensation par cette voie (ni le pourcentage de femelles reproductrices, ni la taille de portée n'ont varié significativement).



Le mécanisme de compensation passe principalement par l'immigration.

Une hypothèse pour une gestion plus éclairée : les résultats de l'étude indiquent que les prélèvements pendant les périodes de gestation et d'élevage des jeunes (hiver et printemps) pourraient être totalement compensés par l'immigration ultérieure.

En concentrant les prélèvements entre juillet et janvier (pendant et après la période de dispersion), ceux-ci auraient plus d'impact pour faire baisser la densité de renards car les territoires vacants ne seraient plus comblés par les migrants jusqu'à la saison de reproduction suivante, de plus ces prélèvements viendraient s'ajouter à la mortalité naturelle des jeunes pendant leur premier hiver.

Cette adaptation des pratiques permettrait ainsi de réduire l'effort de prélèvements et des coûts associés.

Bien que cette hypothèse ait été obtenue par des données de terrain, il sera nécessaire de la tester sur un territoire ou plusieurs territoires.

Cette étude est le fruit d'un important travail collaboratif mené par le Service technique de la Fédération d'Ille-et-Vilaine et les Services de l'ONCFS, en partenariat avec les acteurs bénévoles des GIC (chasseurs, piégeurs, etc.).

Cette étude a été financée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et l'ONCFS.

ESTIMER LA FÉCONDITÉ À PARTIR DES TABLEAUX DE PRÉLÈVEMENTS

L'examen des utérus de femelles est le moyen le plus couramment utilisé pour mesurer la fécondité dans les populations de renards (cf. Devenish-Nelson, 2012). Selon la période de la mort, les dénombrements d'embryons, de fœtus ou de cicatrices placentaires sont de bons indicateurs des paramètres de reproduction. En outre, connaissant la date de prélèvement, l'âge des individus est déterminé par le nombre de cernes de croissance annuelle visibles sur une coupe fine de dent. Dans cette étude, 899 femelles en âge de se reproduire (plus de dix mois) ont été examinées. Deux paramètres doivent être combinés pour estimer la fécondité : la proportion de femelles reproductrices et la taille moyenne de leur portée.

PROPORTION DE FEMELLES REPRODUCTRICES

Sur l'ensemble des sites, la proportion de femelles reproductrices a été en moyenne de 83 % pour les primipares (renardes âgées d'un an) et a augmenté avec l'âge, pour atteindre 100 % des femelles à partir de 6 ans.

VARIATION DE TAILLE DE LA PORTÉE

La taille de la portée a pu être déterminée sur 689 femelles reproductrices. Chaque utérus a été examiné, afin de déterminer le nombre de jeunes produits sur la base de l'observation directe des embryons ou des cicatrices placentaires, révélatrices de la présence antérieure d'un embryon (Ruet & Albaret, 2011). Les résultats montrent que les femelles primipares ont des portées en moyenne plus petites ($4,4 \pm 0,4$ embryons ou cicatrices) que celles âgées de 3-4 ans ($4,7 \pm 1,4$). Grâce à l'important échantillon collecté, nous avons également montré que chez les femelles de 5 ans et plus, la taille de la portée diminuait, au rythme d'un jeune en moins tous les deux ans d'âge.

Régulation des populations de renard roux par tir de nuit

GIC DE MONTMURAN

La méthode de régulation des populations de renard par tir de nuit est employée dans de nombreux départements.



Cette méthode a d'abord été utilisée pour lutter contre l'avancée du front rabique en provenance du Nord-Est de l'Europe.

Pour la première fois, cette méthode a été expérimentée en Ille-et-Vilaine en 2015.

La mise en place de ce moyen de régulation sur la zone du GIC de Montmuran se justifie par l'implantation, sur cinq années, d'une population de faisans naturelle. Les études menées, tant par le C.N.E.R.A. prédateurs-déprédateurs de l'O.N.C.F.S. ou par le C.N.E.R.A. faune de plaine et gibier sédentaire, confirment la nécessité d'opérer une forte pression de régulation de cette espèce durant la période d'implantation, soit sur une période de trois à cinq années.

L'opération d'implantation de la population concerne quatorze communes : huit communes accompagnant la fermeture de l'espèce par des lâchers d'oiseaux de souches pures et naturelles, six communes en périphérie ferment la chasse de l'espèce, participant aux efforts et opérations techniques mais ne lâchent pas d'oiseaux.

La surface concernée par les lâchers est de 5 000 hectares, pour une densité d'oiseaux lâchés de 50 aux 100 hectares, soit environ 2 500 oiseaux.

Les zones périphériques, en fermeture de chasse, permettent de compenser les pertes par dispersion. Ces zones sont indispensables car très rapidement colonisées par les oiseaux lâchés ; c'est pourquoi il est nécessaire de traiter les opérations de régulation à l'identique que le cœur des zones de lâchers.

La chasse de nuit étant interdite, ce type d'action est cadré par les textes permettant la régulation des prédateurs, et ne peut se pratiquer qu'avec l'accord préfectoral, matérialisé sous la forme d'un arrêté.





Concernant notre zone, l'arrêté désigne Monsieur Claude Roty, Lieutenant de louveterie responsable, en charge de l'application de l'arrêté préfectoral, l'autorisant à pratiquer le tir du renard de nuit sur des communes ou parties de communes.

Le tir de nuit, ainsi que l'utilisation de phares longue portée peuvent étonner, voire effrayer des personnes situées sur les parcours. Un effort particulier a été porté à l'information au plus près du terrain :

- Gendarmerie
- Mairie
- ACCA et ACC
- Chasses privées
- Un certain nombre de fermes isolées
- Panneaux sur le camion et gyrophare

Pour des raisons d'efficacité et de sécurité, les participants aux tirs lors des opérations ont quasiment toujours été les mêmes.

Pour une sortie, l'équipe est constituée de :

- 1 chauffeur
 - 2 tireurs
 - 2 éclaireurs
- soit 5 personnes

Le véhicule utilisé est de type fourgon, muni de fenêtres latérales ouvrantes.

Les carabines sont munies de lunette à grossissement variable : 3 – 12/56 à réticule lumineux.

Deux phares longue portée ; les mêmes que ceux utilisés pour les comptages nocturnes des lièvres, cerfs, lapins et bécasses.

Avant le départ, le chauffeur est informé de la ou des zones à parcourir.

Lorsqu'un animal est observé, le camion s'arrête. L'animal est observé à la jumelle ainsi que les alentours. Le tireur simultanément vise l'animal et attend la confirmation de la personne qui « jumelle » le renard et les alentours avant de faire feu. Lorsque le renard est tué, une à deux personnes vont le chercher, munies d'un phare avec batterie ou une torche à forte puissance et de gants jetables.

Les renards tués sont déposés le lendemain en bac pour l'équarrissage.

Tout au long du parcours, l'ensemble de la faune détectable par cette méthode est noté sur une fiche de saisie de terrain. C'est à partir de ces fiches de sortie qu'il nous est possible de réaliser un bilan technique complet des opérations.

L'ensemble des sorties se sont étalées sur la période comprise entre le mois de mars et le 15 août.

Au total, 29 sorties ont été réalisées sur l'ensemble de cette période. Les conditions d'observation étant plus intéressantes entre mars et juin, les sorties y ont été plus fréquentes : en moyenne, 6 sorties par mois.

À contrario, le milieu agricole se fermant, à l'exception des coupes de foin, les sorties ont été plus espacées en juillet et août : en moyenne, 3 sorties par mois.

Nombre de sorties mensuelles

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Total
Nombre de sorties	6	5	6	6	3	3	29
	Moyenne du nombre de sorties mensuelles sur la période : environ 5						

Nombre de kilomètres parcourus par mois

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Kilomètres parcourus	310	306	379	370	155	205
	Moyenne de 290 kilomètres/mois sur l'ensemble de la période					

Nous avons parcouru un total de 1 725 kilomètres pour l'ensemble de la période.

Sur l'ensemble de la période et des sorties, 629 observations de renard ont été notées. Il ne s'agit bien sûr pas de 629 renards différents, certains sujets ont vraisemblablement été observés plusieurs fois lors de différentes sorties.

Nombre de renards observés

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	112	111	168	137	41	60
	17,8 %	17,6 %	26,7 %	21,8 %	6,5 %	9,5 %

Au total et pour la période considérée, 123 renards ont été prélevés sur la zone d'étude. Cela représente moins de 20 % des observations de renard pour l'ensemble de la période.

Répartition des prélèvements Pression par kilomètres parcourus

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Nombre de renards tués	21	19	32	28	10	13
Nombre de renards tués/km parcourus	0,07	0,06	0,08	0,08	0,06	0,06
	↘ 0,06 ↗		↘ 0,08 ↗		↘ 0,06 ↗	
	① Mise bas/allaitement, élevage		② Élevage des jeunes au terrier		③ Émancipation des jeunes	

Pour des raisons sanitaires, les animaux tués sont manipulés avec des gants de caoutchouc jetables et les cadavres déposés dans un container avec couvercle.

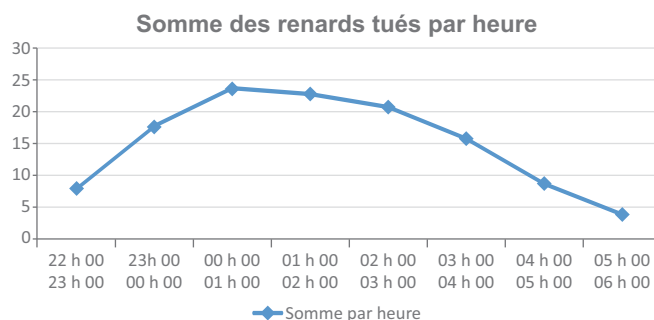


Tous les renards sont notés ainsi que l'heure de l'observation ; cette dernière donnée devant permettre d'isoler le ou les créneaux horaires les plus favorables à l'observation.

Créneaux horaires	Nombre de renards vus	% sur le global nuit
22 h - 23 h	48	7,5 %
23 h - 00 h	104	16,5 %
00 h - 01 h	118	18,5 %
01 h - 02 h	102	16 %
02 h - 03 h	112	19 %
03 h - 04 h	85	13,5 %
04 h - 05 h	52	8 %
05 h - 06 h	8	1 %
Total	629	100 %

Pour la période considérée, 85 % des renards sont observés entre 23 heures et 4 heures. Pour rester efficace et optimiser le temps de sortie pour cinq personnes, il est nécessaire de sortir au moins sur le créneau horaire 23 heures 30 min - 3 heures ; celui-ci représentant 70 % des observations.

Le créneau 23 heures - 4 heures représente plus de 80 % des renards tués.

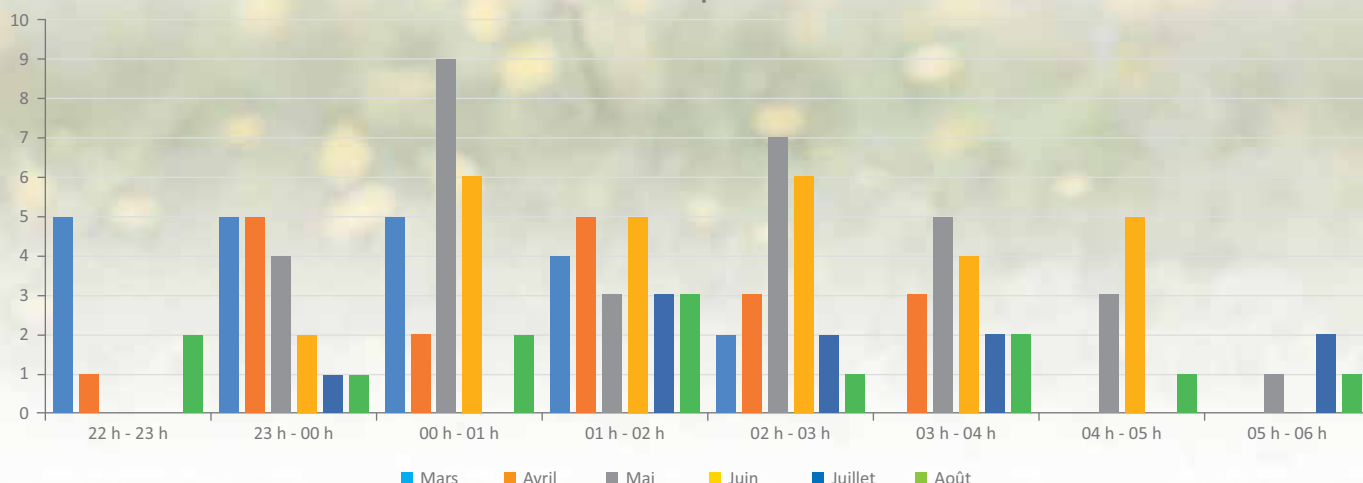


Globalement sur l'ensemble de la période, il a été prélevé 99 adultes : 50 mâles et 49 femelles, soit un sex-ratio très proche de 1/1.

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Globale période
Nombre de renards mâles tués	9	11	12	7	4	7	50
Nombre de renards femelles tuées	12	7	10	13	4	3	49
Sexe ratio mâles/femelles	1,33	0,63	0,83	1,86	1	0,43	0,98
Tendance femelles	+	-	-	+	=	-	=

Ce tableau illustre les prélèvements par sexe au cours de la période. Il ne concerne que les adultes, les jeunes n'ayant pas été sexés. Sur la lecture globale, mois par mois, nous constatons parfois un déséquilibre du sex-ratio. Celui-ci s'équilibre pour l'ensemble de la période.

Nombre de renards tués par mois selon l'heure



RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE 2015

29 sorties
1 725 km parcourus

163 heures de sorties
629 renards observés

201 renards tirés
123 renards prélevés

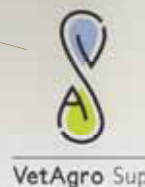
- Suivi Leptospirose

Surveiller
pour AGIR

Surveillance sanitaire



Laboratoire
Vétérinaires
Départementaux

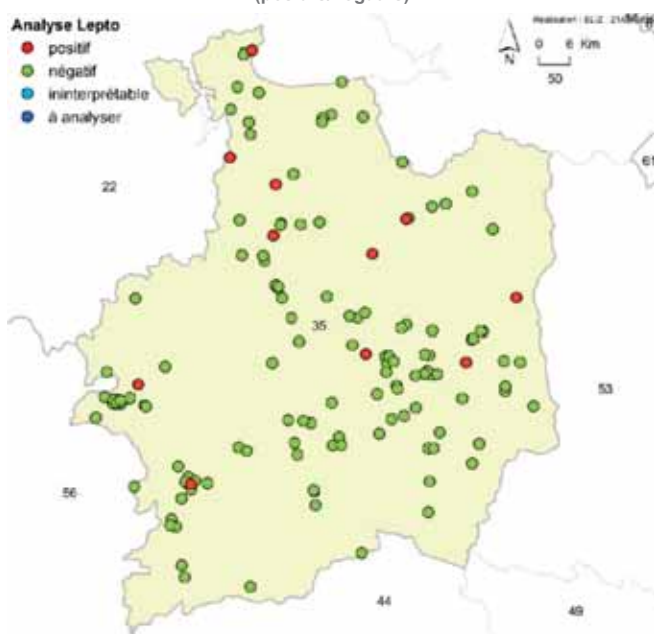


**LA FRANCE VOIT LE NOMBRE DE CAS DE LEPTOSPIROSE HUMAINE DOUBLER EN 2 ANS !
LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS D'ILLE-ET-VILAINE PARTICIPE À UNE VASTE
INVESTIGATION DE TERRAIN POUR COMPRENDRE CETTE MALADIE.**

La leptospirose est une maladie bactérienne sournoise qui atteint plus d'un million de personnes dans le monde entier. Les bactéries, qui en sont responsables, constituent un grand groupe de plus de 300 espèces que l'on retrouve principalement dans les territoires où l'eau est présente. Une simple flaque peut permettre aux bactéries de survivre longtemps.

Dans son rapport d'activité annuel qui vient d'être publié, le Centre National de Référence de la leptospirose (CNRL) indique qu'il a recensé 628 cas de cette maladie en France métropolitaine en 2014. C'est une année record. Pour rappel, le nombre de cas graves (nécessitant une hospitalisation) enregistrés en 2013 était de 385, avec une incidence qui était déjà la plus forte depuis la deuxième guerre mondiale, et tournait en moyenne autour de 300 cas les années précédentes.

Répartition des prélèvements analysés en Ille-et-Vilaine (positifs/négatifs)



Concernant essentiellement les mammifères, ces bactéries pathogènes se concentrent dans les reins et sont excrétées dans le milieu environnant dans les urines.



L'homme est sensible à ces bactéries et si généralement l'infection se traduit par un syndrome grippal sévère, les cas les plus graves nécessitent une hospitalisation d'urgence pour des complications rénales, pulmonaires ou méningées. Environ 1 % des personnes atteintes meurent de cette infection.

Mais l'Homme n'est pas le seul à être sensible à cette maladie reconnue comme une pathologie liée aux milieux aquatiques ou humides. Les chiens peuvent en mourir en 48 heures. Les chevaux en deviennent aveugles et dans les élevages bovins, ovins ou porcins, les leptospires provoquent des avortements.

La transmission de la maladie peut s'effectuer soit par contact direct avec les urines des animaux réservoirs, soit par les eaux douces souillées par ces urines. À une température supérieure à 4°C, l'eau douce permet une survie prolongée des leptospires.

Bien connue dans ses conséquences et l'identification de ses agents pathogènes, la leptospirose reste néanmoins encore assez obscure en ce qui concerne l'écologie de sa transmission. Cependant, une chose est bien identifiée, ce sont les rats qui sont porteurs et réservoirs des souches de bactéries les plus pathogènes pour l'Homme.

Depuis 2013 la fédération des chasseurs de votre département participe à une vaste étude sur cette maladie qui est présente dans toute la France.

Il s'agit d'un projet lancé en collaboration entre l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ), le laboratoire des leptospires de l'école vétérinaire de Lyon (VetAgroSup), la Fédération Nationale de la Chasse et l'Association des directeurs de laboratoires vétérinaires.

L'objectif principal était de comprendre quelles espèces de mammifères portaient et pouvaient excréter quelles souches de leptospires dans la nature.

L'étude a couvert trente départements et consistait en l'analyse, avec des outils de biologie moléculaire, des reins de toutes les espèces de mammifères terrestres, à l'exception des rongeurs dont on connaît déjà le rôle dans la transmission.

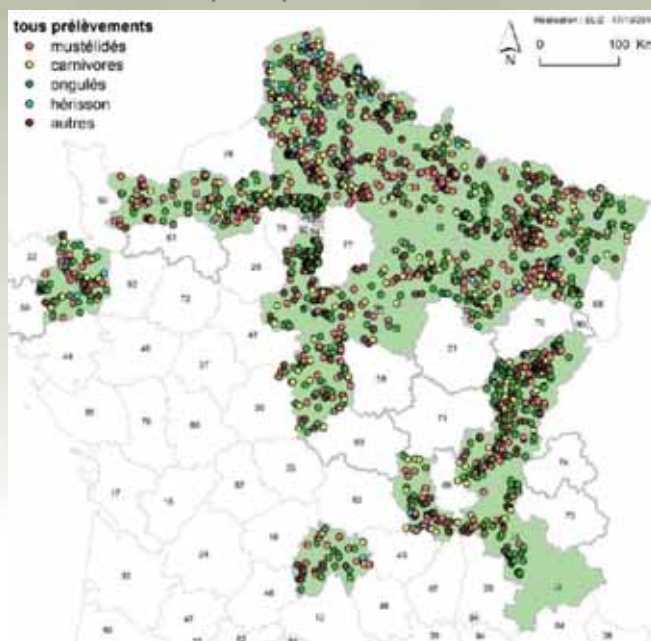
Ainsi de la belette jusqu'au cerf, c'est la capacité de portage dans les reins de plus de 28 espèces de mammifères qui a été évaluée.

3738 reins ont été collectés par les fédérations des chasseurs grâce à leur réseau d'acteurs de terrain, chasseurs, piégeurs, techniciens, extrêmement bien répartis sur tous les territoires.

141 reins provenant d'Ille-et-Vilaine ont ainsi été analysés par le laboratoire vétérinaire départemental. Ces résultats ne sont pas spécifiques du département. Il ne s'agit pas de faire une étude cartographique de la maladie mais d'étudier les résultats globalement.



Répartition des prélèvements analysés par espèce en France



Cette zoonose peut apparaître n'importe où, ce sont les résultats par espèce qui sont importants.

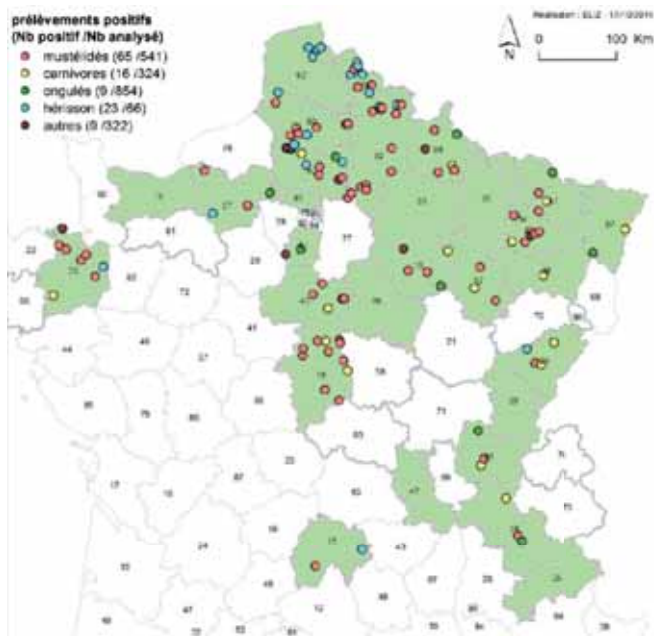
Il s'avère que l'espèce la plus fréquemment porteuse de ces bactéries pathogènes est le hérisson. Tout comme le rat, espèce réservoir connue et porteur quasi exclusif d'une souche, le hérisson est lui aussi porteur d'une seule souche de leptospires pathogènes qui commence à apparaître chez l'Homme comme chez les animaux. On peut ainsi se demander si, comme le rat, le hérisson ne serait pas une espèce réservoir, ce à quoi l'on ne s'attendait pas au démarrage de l'étude. C'est notamment sur cette question que vont porter les prochains travaux de l'ELIZ.

Parmi les carnivores, seuls les mustélidés (particulièrement fouines et martres, mais aussi blaireaux, belettes, hermines et putois) semblent être fréquemment porteurs et excréteurs d'une grande variété de souches bactériennes leptospires. Ils pourraient jouer dans la nature le rôle de communauté de maintenance et dissémination.

Les lagomorphes (lièvres et lapins) ne sont pas porteurs. Les ongulés (cerfs, chevreuils, sangliers, chamois, mouflons, bouquetins) le sont très peu et représentent peu de risque de contamination de l'environnement. Ceci-dit il faut toujours penser à utiliser les gants jetables pour la manipulation de la faune sauvage.

Il est cependant intéressant de remarquer que lors d'études du même type, 20 ans plus tôt, sur les mêmes territoires, on ne trouvait pas d'ongulés contaminés. À présent on retrouve des leptospires dans 1% des reins d'ongulés. Le réchauffement climatique pourrait en partie expliquer ces variations car il permettrait la survie des leptospires dans l'environnement et favoriserait les populations de rongeurs; ce qui entraînerait une plus grande opportunité pour la faune sauvage de se contaminer.

Répartition des prélèvements analysés positifs
par espèce en France



Les rongeurs non aquatiques (marmottes, écureuils, loirs) ne semblent pas concernés par cette maladie. En revanche les castors, vu leur milieu de vie, peuvent excréter et contaminer les rivières qu’ils fréquentent.

Signalons enfin qu’aucun animal n’a été spécifiquement tué pour cette étude. Ce sont les animaux issus de la chasse ou du piégeage, ainsi que ceux trouvés morts sur les routes, qui ont servi à cet impressionnant échantillon.

Grâce aux partenaires locaux, qui œuvrent sur le terrain, fédérations des chasseurs et les laboratoires vétérinaires départementaux, cette étude est considérée comme une des plus importantes en taille d’échantillon, en diversité d’espèces et en surface couverte.

D’autres études de terrain devront suivre concernant cette maladie car il reste encore beaucoup de choses à découvrir, mais les premiers pas faits dans cette investigation épidémiologique ont permis de progresser dans la compréhension du fonctionnement de cette maladie de nos contrées. Les chasseurs ont participé à cette progression, qu’ils soient ici mille fois remerciés.

La Leptospirose en Ile-et-Vilaine

Récolte et analyse des reins
par espèce en Ile-et-Vilaine

	Espèce	Positif	Négatif	Reliquat	Total
ESPÈCES « CLASSIQUES »	Cerf élaphe		13		13
	Chevreuril		14	2	16
	Sanglier		13		13
	Renard	1	13		14
	Lièvre brun	1	13		14
	Lapin de garenne		13	2	15
	Fouine	1	4		5
	Martre	5	9		14
ESPÈCES « SPÉCIALES »	Belette				
	Blaireau		16		16
	Bouquetin				
	Castor				
	Chamois				
	Chat forestier				
	Chat haret	1	9		10
	Daim				
	Écureuil		4		4
	Hérisson	1	7		8
	Hermine				
	Loir				
	Loup				
	Lynx				
	Marmotte				
	Mouflon				
	Putois	1	2		3
	Raton laveur				
	Total général	11	130	4	145



- Restauration du Marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine



Le Marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine

Situation Géographique

LE MARAIS DE CHÂTEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE

Le marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine se situe dans le nord du département d'Ille-et-Vilaine, dans l'arrière pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Il constitue la partie ouest des marais de Dol, refermant deux parties bien distinctes sur le plan hydrologique et physiologique.

Couvrant environ 650 hectares, le marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine s'étend sur les communes de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Miniac-Morvan, Plerguer, Saint-Guinoux et Saint-Père-Marc-en-Poulet.

À 4 kilomètres de la Rance et 8 kilomètres de la Baie du Mont-Saint-Michel, ce marais fait partie de l'entité fonctionnelle de cette baie.





Source : 1,3,4,5 : Atlas des Paysages d'Ille-et-Vilaine
2 : FDC 35 D. TANNOUX

LE MARAIS DE DOL

Le marais de Dol au sens large s'étend environ sur 17 000 hectares. Il comprend trois ensembles distincts :

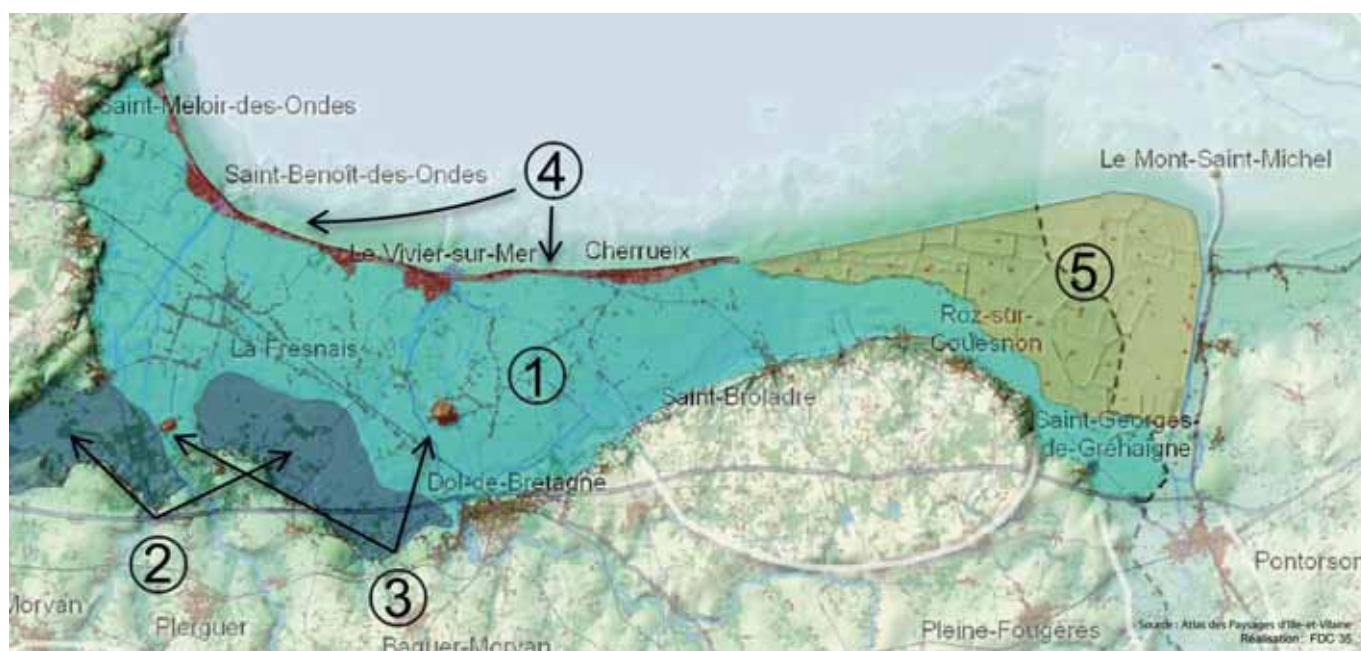
- **le marais blanc** (marais maritime aux sols constitués de tangles occupant 10 500 hectares) ;
- **le marais noir** (dépression centrale, tourbeuse et régulièrement inondée qui occupe 1500 hectares) ;
- **le polder moderne** (étendue artificielle gagnée sur l'eau occupant 5 000 hectares).

Ce marais se caractérise par la présence d'une dépression et d'une plaine.

La dépression est occupée par le marais noir tourbeux qui se situe entre 2 et 4 mètres d'altitude, en dessous du niveau des plus hautes marées (7 m environ).

Elle est subdivisée en trois entités distinctes qui se répartissent d'ouest en est :

- **la petite bruyère**, également appelée marais de Châteauneuf ou de Saint-Coulban. Cette partie est comprise entre Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine à l'ouest et de Lillemer à l'est.
- **la grande bruyère** ou marais de Roz-Landrieux, qui s'étend entre Lillemer à l'ouest et le Mont-Dol à l'est.
- **le marais de Pont Labat** qui se situe le plus à l'est entre le Mont-Dol au nord et Dol-de-Bretagne au sud.



Le marais de Dol fut longtemps soumis aux fluctuations du niveau des mers et des intrusions marines lors des tempêtes. Maîtriser le niveau des eaux est devenu un souci constant des habitants depuis des siècles.

Afin de protéger les habitations et les cultures, la Digue de la Duchesse Anne fut progressivement édifiée à partir du XI^e siècle et fut achevée au XIII^e siècle. Elle s'étend sur 36 kilomètres de Saint-Méloir-des-ondes à Saint Georges de Gréhaigne.

Le marais de Dol a la particularité d'avoir une pente inversée par rapport au littoral, c'est-à-dire que les points les plus bas sont situés au sud du marais.

Le Syndicat des Dignes et Marais, association de copropriétaires, créée en 1789, a pour objectif d'éviter l'invasion de la mer et de pourvoir au dénoisement du marais, au moment des fortes pluies. On retrouve un maillage dense et complexe de cours d'eau, canaux, biefs, essais et fossés qui permettent de gérer le niveau des eaux du marais.

Entre 1950 et 1970, l'inondation des zones les plus basses est courante et dure plusieurs mois.



Source : Collection Pelem - Histogen Dol

Sous l'impulsion du Syndicat des Dignes et Marais, le système hydraulique du marais a considérablement évolué pour préserver les terres de l'invasion de la mer, promouvoir au dénoïement et permettre la valorisation agricole du Marais de Dol.

À partir de 1970, de la part des copropriétaires, une politique d'assèchement est mise en pratique. D'importants travaux sont réalisés (remise en état des portes à flots, reprofilage et stabilisation des étiers) afin de faciliter le drainage et ainsi le dénoïement du marais. Sur le marais de Dol, de 2000 hectares inondés jusqu'à 10 mois par an avant la guerre, il ne subsiste plus que deux cuvettes d'une surface d'environ 600 hectares à la fin des années 1970 (marais de Roz-Landrieux et

de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine). Ces dépressions ne sont fonctionnelles que quelques semaines par an et sur des surfaces restreintes depuis les années 1980. Ces parcelles noient toujours, mais de moins en moins longtemps.

Le « coup de grâce » pour le marais a lieu en 1979, avec la mise en place de pompes hydrauliques (débit 1300 m³/h) qui permettent de vidanger les parties les plus basses (cote 1.60 m IGN69), suivi de la création de la route E401 coupant en deux la dépression de Roz-Landrieux.

À partir de 1980, le marais de Dol se retrouve totalement exondé et cultivé.



Source : D. TANNOUX



Source : Ouest-France.fr



En 1983, l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine, préoccupée par la disparition des zones humides dans les marais intérieurs instaure une politique d'acquisition foncière avec pour objectif d'offrir aux oiseaux, une zone de gagnage complémentaire et de contribuer ainsi à la restauration des fonctionnalités des zones humides de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En 1984, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine est informée par l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine de la possibilité d'acquérir une propriété de 46 hectares à l'intérieur du marais noir sur la commune de Miniac-Morvan.

Avec le soutien financier de la Fondation pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage, la Fédération Départementale des chasseurs d'Ille-et-Vi-

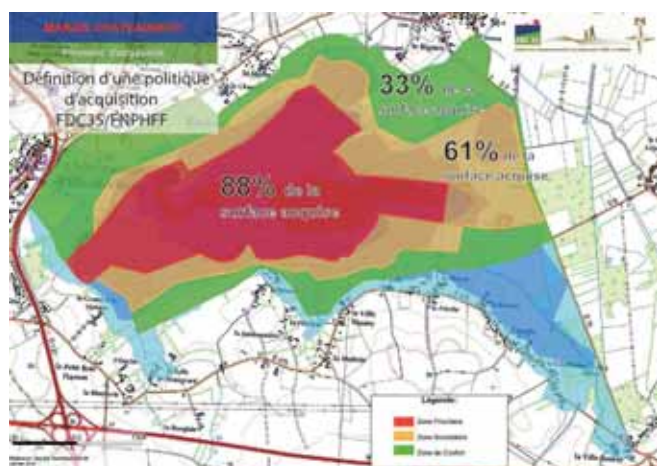
laine procède à l'acquisition foncière de cette propriété.

La Fondation pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage, organisme financé par le monde cynégétique, mène depuis 30 ans une politique nationale d'acquisition et de gestion conservatoire de zones naturelles, majoritairement situées en zones humides.



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine





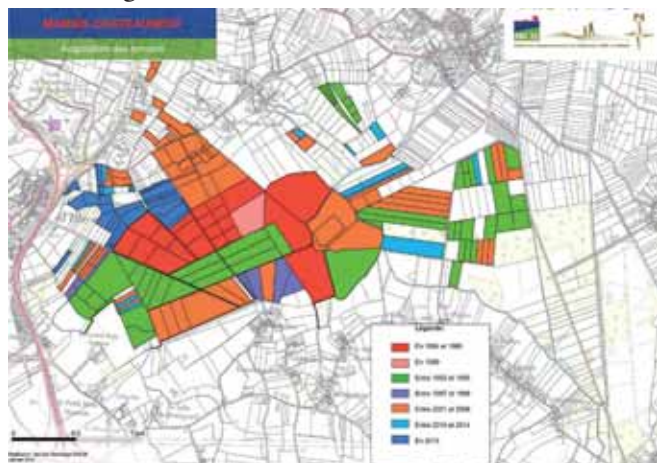
Suite à cet achat, le Conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine mandate un bureau d'étude afin d'effectuer une analyse topographique, hydraulique, agricole et technico-économique du marais noir.

Les conclusions de cette étude ont permis de déterminer :

- la mise en place d'une stratégie d'acquisition avec la définition d'une zone prioritaire, secondaire et de confort,
- plusieurs scénarios de gestion hydraulique,
- des propositions sur le devenir des exploitations agricoles,
- un plan des travaux à mettre en place pour la sauvegarde et la réhabilitation de certains habitats.

À la lecture du document réalisé par le bureau d'étude, les élus de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage valident l'objectif de réhabilitation d'une zone humide d'intérêt bioécologique majeur. Cette opération s'inscrit dans un programme ambitieux de maîtrise foncière définissant les parcelles devant être acquises à terme.

Cette maîtrise du foncier sur l'assise du marais dit de «la petite bruyère» et de sa périphérie a pour vocation première la réhabilitation d'une zone humide fonctionnelle, transformée dans les années 1970-1980 en zone agricole.



Depuis les premières acquisitions en 1984, la maîtrise foncière, partagée entre la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et de la Fédération

Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, se situe en 2016 à 312 hectares.

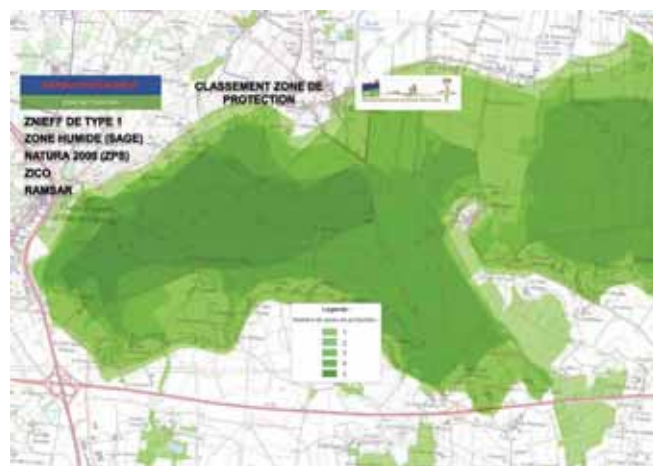
La stratégie d'acquisition foncière fixée lors du projet de mise en place de restauration de la zone humide a permis l'acquisition de :

- 88 % de la zone prioritaire,
- 61 % de la zone secondaire,
- 33 % de la zone de confort.

Ces achats ont été réalisés uniquement par des fonds cynégétiques à l'exception de ceux réalisés en 2015 et 2016, bénéficiant d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les instances cynégétiques ne bénéficiant pas de la possibilité de mise en place d'une zone de préemption, l'ensemble des achats a été réalisé lors de négociation individuelle «au coup par coup».

L'ensemble de ces acquisitions représente à ce jour 234 parcelles. Durant 30 ans, le nombre de rendez-vous, d'heures d'explication du projet afin de convaincre les propriétaires ont été très nombreux.



La Baie du Mont-Saint-Michel constitue un vaste espace de haute valeur paysagère et écologique. Elle présente des espaces naturels aussi riches que variés : milieux marins, estrans, platiers... et un littoral très diversifié : dunes, falaises, polders et marais périphériques dont le marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine.

Le marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine est inclus dans les périmètres de protection suivants :

- zone de Protection Spéciale (ZPS) « Baie du Mont-Saint-Michel »,
- zone natura 2000 «DOCOB Baie du Mont-Saint-Michel»
- périmètre Ramsar « Baie du Mont-Saint-Michel »
- zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Baie du Mont-Saint-Michel et île des Landes »,
- ZNIEFF de type I « Marais de la mare de Saint-Coulban ».
- dans le territoire du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne et dans le périmètre du SDAGE Loire-Bretagne approuvé depuis le 9 septembre 2009.

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Estuaire de la Rance » est située à 4 kilomètres à l'Ouest du marais.

ENTRE 1970 ET 1985

Restauration
du milieu



Le marais noir « de la petite bruyère », comme expliqué précédemment, se retrouve totalement exondé et cultivé. La disparition des prairies humides entraîne la régression des habitats favorables aux anatidés et à l'avifaune migratrice en générale.

Les marais et prairies humides constituent un territoire d'accueil privilégié pour tout un cortège d'oiseaux d'eau en période de migrations, d'hivernages et de reproductions. Les prairies humides et inondables sont composées d'une flore spécifique liée à une submersion hivernale. Ces prairies sont d'une grande importance pour l'avifaune aquatique, notamment pour l'alimentation des canards de surface, des oies et des limicoles et pour la reproduction.

Les recensements réalisés à cette époque montrent un niveau de population faible et une grande pauvreté en terme de diversité.

ENTRE 1990 ET 2000



Les premiers travaux interviennent au début des années 1990 et visent à restaurer le fonctionnement hydraulique du marais :

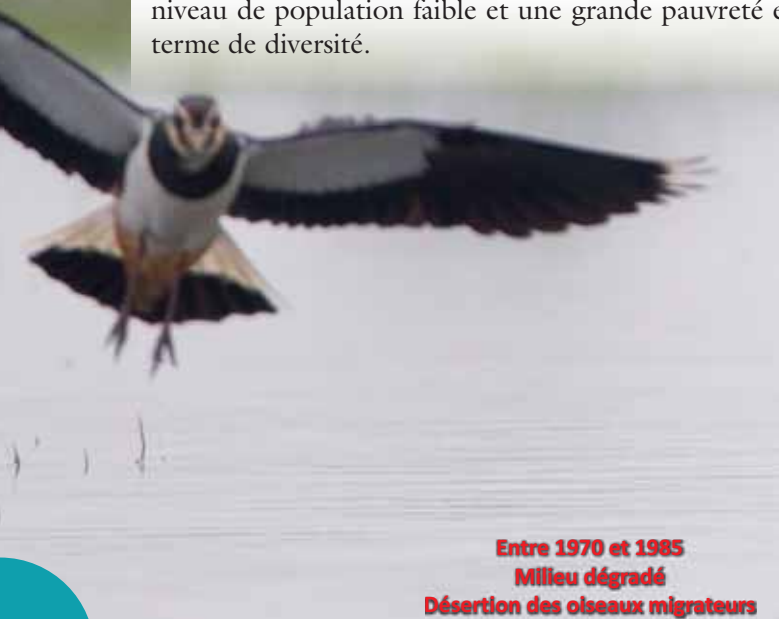
- réhabilitation du lit du Vieux Meleuc qui alimente le marais en eau ;
- création d'un ouvrage au lieu-dit « le Mesnil » ; cet ouvrage facilite les arrivées d'eau du marais.

Entre 1993 et 1994, et au fur et à mesure des différentes acquisitions, des opérations d'ouverture du milieu sont pratiquées.

En 1996, l'utilisation de Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER) permet :

- la création et la restauration de 7,2 kilomètres de canaux ;
- la création d'une digue qui ceinture la zone inondable avec la tourbe extraite des canaux pour retenir l'eau dans le périmètre prévu ; environ 180 000 m³ de tourbes sont déplacées.

Ces fonds permettaient le soutien financier d'actions concourant à l'entretien et à la réhabilitation d'éléments naturels du paysage.



Entre 1970 et 1985
Milieu dégradé
Désertion des oiseaux migrateurs



Début des années 1990
Curage du Vieux Meleuc et création vannage
Étude sur différents projets



ENTRE 2000 ET 2009



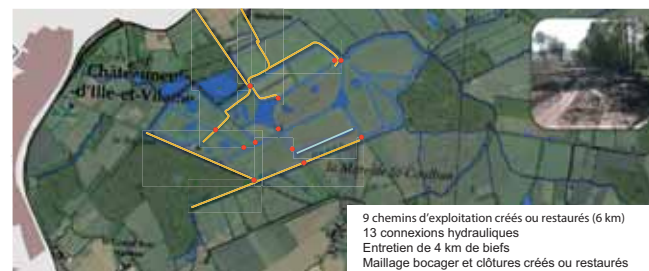
L'année 2004 est marquée par la construction d'un ouvrage. Cet ouvrage, situé en amont du marais permet la gestion des hauteurs d'eau sur l'ensemble de la zone humide. Créé en partenariat avec le Syndicat des Dignes et Marais de Dol et la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, ce vannage est géré par le monde cynégétique et est doté d'un vannage hydraulique impliquant une gestion des niveaux d'eau par le haut et de deux clapets mécaniques permettant une gestion des niveaux d'eau par le bas.

Entre 2000 et 2006, de nombreux travaux sont réalisés :

- plantation de la digue de ceinture pour un linéaire de 5 kilomètres;
- réaménagement des biefs secondaires (élargissement et façonnage des rives en pente douce);
- création de mares.

Les extractions de tourbe par une entreprise locale ont permis la création de plusieurs de ces mares à l'intérieur de la zone humide. Cette entreprise a exercé durant une dizaine d'années et a permis l'extraction de plusieurs milliers de tonne de tourbes issues des travaux d'entretien des canaux.

ENTRE 2009 ET 2012



9 chemins d'exploitation créés ou restaurés (6 km)
13 connexions hydrauliques
Entretien de 4 km de biefs
Maillage bocager et clôtures créés ou restaurés

L'association européenne Faune et Développement Durable, défendant le dynamisme de la ruralité, a proposé à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine de s'associer à des partenaires bretons et anglais afin de bénéficier du soutien des institutions européennes.

Soutenue financièrement par la Commission Européenne, dans le cadre d'un programme interreg, de nombreux travaux ont été réalisés sur le marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine. Le projet « W.A.T.E.R. – Wetted-lands : the Assessment Technics end Economics of Restoration » est centré sur la coopération transfrontalière entre la Bretagne et le Sud de l'Angleterre, avec pour objectif d'étudier, de restaurer et de gérer les zones humides de part et d'autre de la Manche.

De nombreux travaux de génie-écologique ont été effectués :

- la création et la restauration de 9 chemins d'exploitation pour un linéaire de 6 kilomètres;
- la création de 13 connexions hydrauliques;
- l'entretien de 4 kilomètres de biefs;
- la création et la restauration d'un maillage bocager;
- l'amélioration des conditions d'exploitations des prairies (pose de clôtures.).

L'ensemble des travaux énumérés a permis le désenclavement de l'ensemble des îlots agricoles du marais de Châteauneuf, permettant ainsi d'élaborer un plan d'occupation de l'activité agricole sur le site.

En 1993
et 1994
Ouverture
du milieu

En 1996 7,2 km
de canaux creusés
180 000 m³ de
tourbes déplacées

Entre 2000 et 2006
Plantation de haies (5 km)
Création de mares
et entretien des canaux

En Hiver 2003/2004
Installation d'un
2^e vannage 2001

Entre 2009 et 2012
Partenariat Européen
à travers le projet Water

1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012



2006



2012



Convention définissant les termes d'un prêt à usage ou commodat

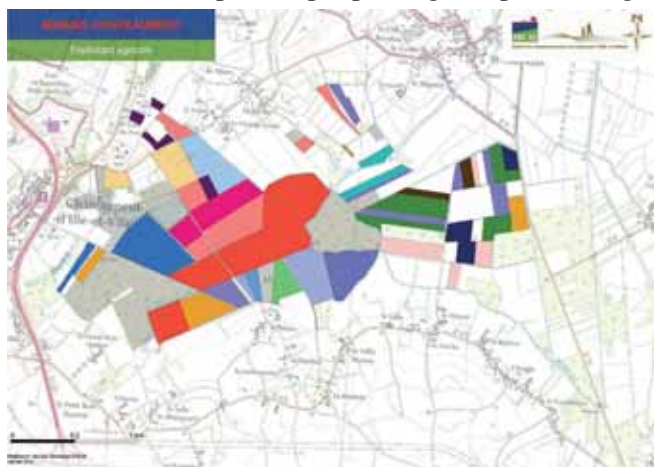
L'ensemble des parcelles exploitables est mis à la disposition des agriculteurs dans le cadre d'une convention définissant les termes d'un prêt à usage ou commodat.

Pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, 21 exploitants agricoles bénéficient de ces conventions en 2016.

Les termes de ce contrat précisent les engagements de chaque partenaire.

Pour les agriculteurs, il est obligatoire :

- de maintenir les prairies permanentes,
- de ne pas utiliser de phyto et d'intrant,
- d'entretenir les prairies par pâturage ou par fauchage.



Pour la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, l'engagement est :

- le paiement de la taxe foncière,
- le paiement de la taxe du Syndicat des digues et marais de Dol,
- la gratuité envers les agriculteurs,
- l'inondation des parcelles du 1^{er} novembre au 31 mars.

Une rencontre annuelle est organisée avec chaque exploitant afin de définir les pratiques (pâturage ou fauchage), les périodes d'interventions (fauche tardive) pour chaque parcelle exploitée.

Gestion agricole

La gestion du niveau de l'eau dans les marais et les prairies humides influence la valeur patrimoniale de ces milieux. Il convient de maintenir une variété du milieu qui peut être obtenue par alternance des modes d'exploitation.



Les gestionnaires de zones humides utilisent de plus en plus le pâturage comme outil de gestion. Il peut représenter une activité économique rentable et a des effets très bénéfiques sur l'habitat : ouverture du milieu, augmentation de la diversité floristique et des ressources alimentaires pour les oiseaux d'eau, accroissement de la capacité d'accueil pour l'avifaune.

Le Conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, depuis le début de ce programme, a toujours privilégié les relations avec le monde agricole local en développant un partenariat basé sur le concept « gagnant-gagnant ».

Des conventions avec les agriculteurs locaux permettent d'entretenir les prairies humides du marais et de maintenir des milieux ouverts favorables à l'avifaune hivernante et migratrice.

Gestion du réseau hydrographique



La mise en place d'un partenariat avec le Syndicat des Dignes et Marais de Dol (convention de bon fonctionnement entre les deux structures), gestionnaire du réseau hydrographique, a abouti à la possibilité pour la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine de gérer elle-même les hauteurs d'eau sur le site grâce à la gestion d'un vannage. Les premiers essais de remise en eau hivernale ont eu lieu lors de l'hiver 2004/2005.

La gestion des hauteurs d'eau se divise en 4 phases théoriques :

- la mise en eau débute au 1^{er} novembre,
- entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, le marais est inondé entre les cotes 2.30 NGF (nivellement général de la France) et 2.40 NGF, ce qui correspond à une hauteur d'eau moyenne d'environ 30 cm sur les prairies,
- la vidange du marais s'effectue après le 1^{er} avril,
- la période d'été s'étale du 1^{er} avril au 31 octobre.



Ce schéma est modulable selon les conditions météorologiques annuelles et la récolte du maïs en fonction de son implantation au plus proche de nos parcelles.



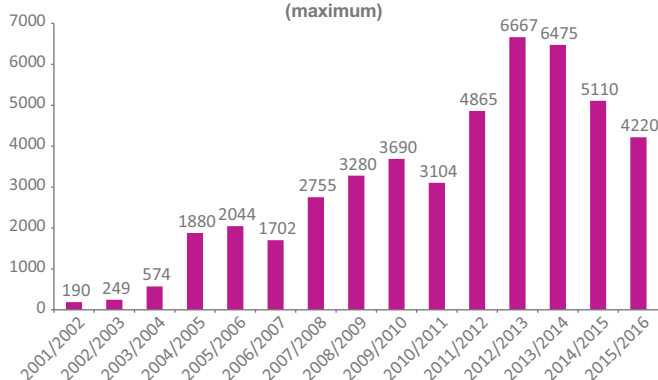
Suivi ornithologique

Comme toutes les autres zones humides de la baie, le marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine joue un rôle fondamental pour l'accueil de l'avifaune migratrice inféodée aux zones humides, qui utilise le marais de Dol comme zone de gagnage. Aujourd'hui, il devient le site le plus intéressant. Les travaux réalisés ont permis d'accroître l'attractivité du site, en particulier pour les anatidés, tant en période d'hivernage qu'au moment des périodes de migration (pré et postnuptiale).

Un suivi hebdomadaire est effectué depuis plus de quinze ans. Ce suivi, réalisé par le service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, permet le dénombrement d'environ 140 espèces annuellement selon un protocole défini.

Les efforts entrepris sur le marais permettent le maintien des zones humides dont la fonctionnalité pour les oiseaux est très importante. Avec le marais de Sougéal, il s'agit d'une des dernières zones humides terrestres de la baie où la gestion des niveaux d'eau favorise les stationnements hivernaux, voire la reproduction, d'un certain nombre d'espèces.

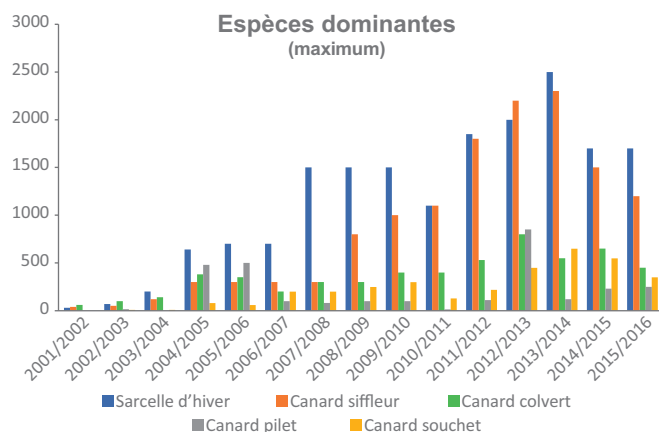
Évolution des anatidés par année (maximum)



Le graphique ci-contre indique une augmentation croissante des effectifs d'anatidés en hivernage à l'intérieur du marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine. Cette progression est amplifiée depuis la saison 2004/2005, date à laquelle la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et le Syndicat des Dignes et Marais de Dol ont installé l'ouvrage de Saint-Guinoux. L'implantation de ce vannage permet de maîtriser la gestion des niveaux d'eau et maintenir les zones humides dans leur fonctionnalité.

Avant la mise en place de cet ouvrage, les effectifs maximum recensés atteignent à peine les 500 individus. Or depuis la saison 2004/2005, les effectifs sont passés d'environ 2000 anatidés à plus de 6000 anatidés et plus de 15000 oiseaux toutes espèces confondues.

Le constat d'un léger fléchissement lors des deux dernières saisons peut s'expliquer par des conditions météorologiques peu favorables à une migration dynamique. De plus lors du dernier exercice, la mise en eau a été tardive suite aux travaux de restauration d'une roselière (coupe rase d'épicéa et de peuplier).



Les travaux réalisés ont permis d'accroître l'attractivité du site.

Ainsi, le canard souchet atteint aujourd'hui des effectifs de plus de 500 individus, alors que sa présence dans les années 2000 était relictuelle.

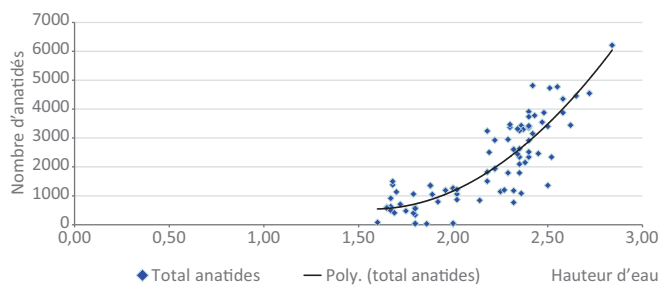
L'accroissement des effectifs présents est encore plus flagrant pour la sarcelle d'hiver : une trentaine d'oiseaux en 2000 contre plus de 2500 en 2014. Pour cette espèce, il semblerait que le marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine draine de plus en plus les oiseaux présents en hivernage en Baie du Mont-Saint-Michel.

Même constat pour le canard siffleur, les effectifs présents sont passés d'une quarantaine d'individus en 2000 contre plus de 2300 en 2014.

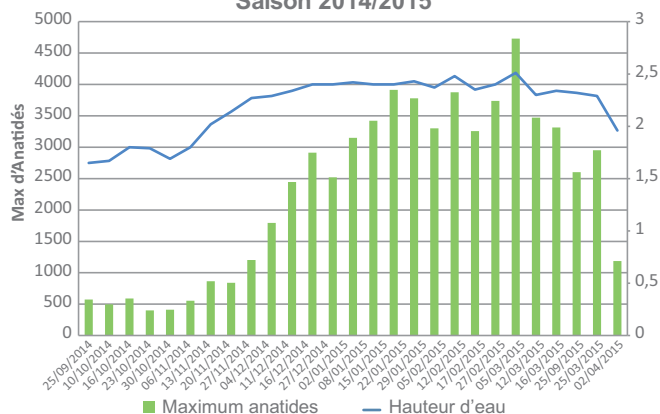
Le canard siffleur et la sarcelle d'hiver sont les espèces les plus représentées à l'intérieur du marais. Il s'agit pour ces deux espèces du site départemental le plus important en nombre d'individus en hivernage.



Relation entre le niveau d'eau et le nombre d'anatidés



Saison 2014/2015



Le phragmite aquatique *acrocephalus paludicola* est le passereau le plus menacé d'extinction en Europe continentale. Il est inscrit sur la liste rouge de l'UICN en catégorie «vulnérable», tout comme au niveau national. Des effectifs mondiaux réduits (environ 35 000 individus), une aire de répartition très localisée (Pologne, Biélorussie et Ukraine), la diminution du nombre de sites de nidification et une évolution globalement défavorable des habitats de l'espèce (zone humide) expliquent la forte vulnérabilité du phragmite aquatique.



Ce passereau est un grand voyageur qui effectue chaque année une migration en boucle entre ses zones de reproduction et d'hivernage. Dès la fin de la nidification, il quitte l'Europe de l'Est pour se rendre en Afrique tropicale. Il longe ensuite les côtes de la mer du Nord, puis de la Manche et de l'Atlantique, de fin juillet à la mi-octobre. La France, en tant que pays accueillant la quasi-totalité de la population en migration, a signé en 2010 un Plan National d'Actions, avec comme objectif principal la constitution d'un réseau de haltes migratoires, pérenne et en bon état de conservation.

Lors de l'été 2012, une opération de baguage dans le cadre du PNA, visant à mettre en évidence le passage de cette espèce en migration postnuptiale a permis :

- la capture de 10 individus à l'intérieur du marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine,
- la rédaction d'un document listant les habitats fonctionnels du Phragmite aquatique présents sur le site et une analyse des données environnementales et naturalistes amenant des propositions de gestion sous l'angle des exigences écologiques de cette espèce.



La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine possède de nombreuses données relatives aux anatidés et aux limicoles en période hivernale, très peu de données se rapportent aux autres populations d'oiseaux et en particulier les passereaux en période de reproduction.

En 2008, le laboratoire Ecobio, unité mixte de recherche, pluridisciplinaire, qui rassemble des enseignants chercheurs de l'Université de Rennes 1 et des chercheurs du CNRS, a mené un suivi sur les oiseaux avec pour objectif :

- de recenser l'avifaune reproductrice présente sur le site au cours du printemps 2008 et d'évaluer la valeur patrimoniale de l'avifaune ;
- de compléter le diagnostic en s'attachant à définir la structuration des communautés d'oiseaux et les assemblages d'espèces, leurs répartitions spatiales.

Le nombre d'espèces contactées lors de ce suivi est de 67, dont 12 espèces non nicheuses. Une forte proportion des espèces recensées sont de l'ordre des passereaux.

Depuis 2012, une colonie de héron cendré, de héron garde-bœuf et d'aigrette garzette s'est installée à l'intérieur du marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine. Cette colonie, composée de 6 couples en 2012, atteint en 2016 environ 155 couples d'ardéidés, avec une forte proportion pour le héron garde-bœuf (127 couples).

Suivi laboratoire Ecobio

À l'image du recensement effectué sur les oiseaux en 2008, le laboratoire Ecobio, unité mixte de recherche, a mené lors de la même période une étude sur :

- les amphibiens;
- les arthropodes (odonates, lépidoptère...);
- la faune piscicole.



En conclusion, il apparaît que le contrôle des niveaux d'eau est déterminant dans la gestion agro-pastorale et primordial dans le maintien de la diversité des habitats. Le pâturage extensif, tournant, s'impose afin d'éviter un trop grand compactage du sol et la prolifération des juncs.

Suivi floristique

En octobre-novembre 2011 et au cours du printemps-été 2012, Louis DIARD, botaniste reconnu en Ille-et-Vilaine, a réalisé un inventaire floristique dans le marais de Châteauneuf.

La richesse floristique relevée à l'intérieur du marais de Châteauneuf est remarquable (319 taxons). Elle est beaucoup plus diversifiée qu'en 1996 (86 taxons répertoriés dans l'étude de Ouest-Aménagement). Avant les travaux de génie écologique, réalisés à partir des années 1990 jusqu'en 2011, le milieu était fortement colonisé par une végétation haute, de type mégaphorbiaie, parfois inextricable, en mélange avec des saules. Le milieu évoluait par endroits vers une formation boisée.



La présence sur le site d'espèces d'Odonates rares ou peu communes montre que les canaux des marais pourraient potentiellement constituer des zones de pontes pour les espèces d'odonates caractéristiques de marais littoraux.

Un inventaire plus spécifique des communautés d'insectes aquatiques (et plus spécifiquement des larves d'insectes aquatiques) devrait permettre de statuer sur la présence effective de larves d'odonates et sur la qualité écologique globale des canaux.

Le maintien des roselières, qui constituent pour un certain nombre d'invertébrés un refuge en zone pâturée humide, est conseillé.

La réouverture du milieu, l'élargissement des canaux en pente douce, la création de mares, de trous d'eau, de cuvettes linéaires, la mise en pâturage et/ou en fauchage des prairies... ont permis d'augmenter les habitats et les micro-habitats dans le marais ou de conforter ceux existant.



En conclusion, il conviendrait de mettre en place un suivi de la dynamique de la végétation sur des carrés permanents afin de mesurer, d'une part, les effets d'un ennoiment prolongé du marais sur la diversité spécifique de la flore et d'autre part, l'évolution de la végétation par rapport aux travaux écologiques réalisés et les modalités de gestion mises en place.

Les perspectives

La création d'un Comité de pilotage, composé d'élus, des membres du Comité de suivi et de techniciens et ingénieurs du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, du Comité Départemental du Tourisme, du Conservatoire du Littoral, de la DIREN, de la DRAAF, de la DDTM, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de l'Université de Rennes, de La Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu, de Bretagne Vivante...



Ce Comité de pilotage aura pour mission de :

- préserver les qualités environnementales du marais,
- d'aider à la rédaction d'un plan de gestion afin de formaliser, pour une période définie, les actions de gestion et d'entretien de la zone humide et de suivi des habitats et espèces,
- d'étudier la possibilité d'ouvrir au public l'ensemble du site en facilitant et en sécurisant la découverte du marais,



- d'étudier l'implantation d'une structure pédagogique dans les bâtiments de la ferme de Boulienne,
- de préparer au mieux le classement du site en « Espace Remarquable de Bretagne ».
- L'intérêt piscicole
 - partenariat avec la Fédération départementale d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection des milieux aquatiques : études sur le brochet et l'anguille.
- L'intérêt ornithologique
 - partenariat avec l'Association Bretagne Vivante, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : études sur la migration, l'hivernage et la reproduction avec une étude plus spécifique sur la sarcelle d'hiver.
- L'intérêt des amphibiens
 - partenariat avec le CNER, Bretagne Vivante.
- L'intérêt des odonates
 - partenariat avec Bretagne Vivante, Gretia, Ecobio.
- L'intérêt des mammifères
 - partenariat avec le GMB.

APRES PLUS DE 30 ANS D'EFFORTS :
PLUS DE 300 HECTARES DE MARAIS RÉHABILITÉS

ACQUISITIONS ETUDES TRAVAUX ENTRETIEN GESTION

ENVIRON 2 500 000 € INVESTIS
 (TRES MAJORITAIREMENT FINANCES PAR LES CHASSEURS)

Le Marais aujourd'hui



Remerciements

Ce bilan d'activité est le fruit d'un travail permanent réalisé par les services technique et administratif de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Il n'aurait pu aboutir sans la participation active des présidents d'associations locales, des membres de réseaux spécialisés de nos partenaires institutionnels et des chasseurs bénévoles souvent anonymes, qui constituent le socle de notre activité.

Un grand merci à l'ensemble des acteurs pour avoir collecté, transmis de nombreux éléments de connaissances et ainsi enrichir ce document.



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com